



# 170 ENGAGEMENTS POUR UN FUTUR IDÉAL

Liège  
Le 26 novembre 2017



# 170 ENGAGEMENTS POUR UN FUTUR IDÉAL

Liège

Le 26 novembre 2017

Chères Camarades,  
Chers Camarades,

Une formation politique qui ne se remet pas régulièrement en question s'assèche. Cette vérité est d'autant plus forte lorsque la formation politique est – comme le Parti Socialiste – progressiste. Il lui faut, à intervalles réguliers, soumettre son projet politique à un questionnement approfondi.

Nos valeurs de solidarité et d'égalité sont intangibles. Notre soif de justice demeure inextinguible. Notre désir de liberté et d'émancipation pour tous est sans mesure. Mais le monde change et la mise en œuvre de nos valeurs doit évoluer avec son temps.

En 2015, j'ai lancé le Chantier des idées. Son objectif était clair : prendre le temps de la réflexion pour adapter les réponses des socialistes aux grandes questions actuelles. Pendant deux ans, les sujets de réflexion se sont succédé. Quinze colloques, des conférences thématiques, des forums et des rencontres ont traité des différents enjeux qui se présentent à nous. Tout au long du processus, nous avons pu compter sur l'appui de spécialistes talentueux, belges et étrangers, et de militants mobilisés, participatifs et enthousiastes.

Cette réflexion commune nous a permis de mieux appréhender les défis de notre époque, de tracer de nouvelles voies d'actions et d'esquisser un nouveau projet de société progressiste. Un projet propre aux socialistes. Résolument ancré à gauche, car c'est notre ADN. Ambitieux, aussi : il ne pourra assurément pas être mis en œuvre en quelques mois ; c'est un nouvel horizon que nous dessinons. Novateur enfin, car les progressistes que nous sommes ne peuvent se contenter de solutions existantes, parfois insuffisantes, parfois périmées. Il nous faut inventer l'avenir. Et le concrétiser.

Ces derniers mois, ce projet de société marqué du sceau de nos valeurs a été débattu dans les 500 sections locales, les unions socialistes communales et les fédérations du Parti. Chacune et chacun a pu exprimer son point de vue, compléter le projet, le modifier. La toute grande majorité des amendements proposés par les militants ont été retenus et ont enrichi notre projet. Le « Congrès des idées » du 26 novembre 2017 à Liège a avalisé ce travail participatif colossal. Les 170 propositions retenues forment un corpus idéologique cohérent, qui trace les lignes de notre futur commun. Un futur idéal qu'il nous appartient à présent de concrétiser. Nos 170 propositions sont donc autant d'engagements que le Parti prend vis-à-vis des citoyens.

Un Parti Socialiste fort est indispensable. Car les questions sociales sont à nouveau criantes. La crise économique que nous subissons est le résultat de l'échec cuisant d'un capitalisme exacerbé soutenu politiquement par les néolibéraux. La question environnementale, tellement importante de nos jours, est aussi une question sociale : les premières victimes des dérèglements climatiques sont les plus précaires ; les populations les plus concernées par la transition énergétique sont d'abord les plus vulnérables. La révolution numérique, inéluctable, engendrera quant à elle des pertes d'emploi qui toucheront en premier lieu les emplois les moins qualifiés.

Régénérés par le Chantier des idées, les socialistes offrent un nouveau référentiel, qui intègre les bouleversements sociétaux et y apporte des solutions. Ce nouveau référentiel propose de nouvelles avancées aux citoyens. Il parachève la protection sociale en réduisant les inégalités et en luttant de façon déterminante contre la pauvreté. Il réorganise notre modèle de santé pour le rendre plus accessible et efficient. Il promeut une économie qui place au premier rang le bien-être des travailleurs et des consommateurs. Il développe un écosocialisme qui allie protection environnementale, préoccupation sociale et développement économique. Il vise à une pleine émancipation personnelle par une

école qui amène chacun au maximum de ses capacités et par une culture qui éveille, qui émerveille et qui libère. Il défend les libertés individuelles et l'épanouissement personnel des citoyens d'ici et d'ailleurs. Il définit le rôle de l'Etat au 21<sup>e</sup> siècle et de ses services publics au regard des besoins collectifs. Il formule des pistes de réformes judiciaires. Il s'attache à promouvoir une sécurité publique efficace et respectueuse des droits fondamentaux. Il ouvre la perspective d'une fiscalité plus juste qui mette à contribution tous les revenus, dont ceux qui sont issus du capital. Il prône une refonte des institutions européennes pour rendre l'Europe plus démocratique, plus solidaire et plus performante.

Certaines mesures sont coûteuses ; d'autres nécessitent des modifications juridiques importantes ; la plupart supposent une majorité parlementaire pour pouvoir être concrétisées. Nous le savons et cela ne nous fait pas peur. C'est même une volonté clairement assumée : fixer des objectifs qui soient élevés, sans être irréalistes, et qui permettent aux socialistes – électeurs, militants, mandataires – de se donner un dessein commun.

Plus que jamais, le socialisme est une philosophie politique contemporaine. Plus que jamais, le socialisme est une idée d'avenir et de l'avenir.

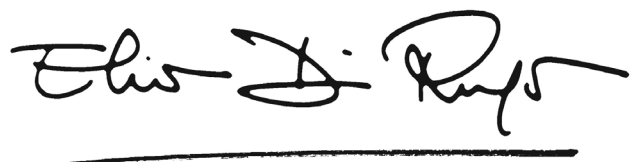
Les expériences récentes, dans d'autres pays européens, nous incitent à garder le cap d'un socialisme authentique et constructif. Le projet du Parti Socialiste s'inscrit dans un cadre belge. Mais le modèle et les actions qu'il préconise peuvent inspirer au-delà de nos frontières.

Je vous invite à découvrir notre projet de société et sa déclinaison en mesures concrètes dans les pages qui suivent.

Enfin, je souhaite remercier du fond du cœur l'ensemble des militants – et ils sont très nombreux – qui se sont investis dans la réflexion. La qualité des échanges, le sérieux des débats, la volonté commune d'améliorer le monde tel qu'il est, ont démontré, à ceux qui en doutaient, la vitalité intacte de notre Parti et notre capacité à penser et à agir pour construire un avenir meilleur.

C'est ensemble que l'on construit les plus grandes victoires et que l'on conquiert les plus belles avancées.

Très fraternellement,



Elisabeth Rey



# SOMMAIRE

Chapitre 1 <sup>er</sup> <b>Economie</b>	<b>7</b>
Chapitre 2 <b>Ecosocialisme</b>	<b>16</b>
Chapitre 3 <b>Education</b>	<b>27</b>
Chapitre 4 <b>Education permanente, culture et médias</b>	<b>39</b>
Chapitre 5 <b>Emploi pour tous</b>	<b>47</b>
Chapitre 6 <b>Engagement citoyen et démocratie</b>	<b>54</b>
Chapitre 7 <b>Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>59</b>
Chapitre 8 <b>Etat et services publics</b>	<b>63</b>
Chapitre 9 <b>Europe</b>	<b>68</b>
Chapitre 10 <b>Fiscalité</b>	<b>74</b>
Chapitre 11 <b>International</b>	<b>80</b>
Chapitre 12 <b>Justice</b>	<b>85</b>
Chapitre 13 <b>Libertés individuelles et vivre-ensemble</b>	<b>90</b>
Chapitre 14 <b>Protections sociales</b>	<b>98</b>
Chapitre 15 <b>Santé</b>	<b>105</b>
Chapitre 16 <b>Sécurité</b>	<b>111</b>





# CHAPITRE 1<sup>ER</sup>

# ECONOMIE

Les trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale se sont traduites par une forte réduction des inégalités en raison, notamment, des mécanismes de protection sociale et de progressivité de l'impôt mis en œuvre par les Etats. Au tournant des années 1980, le néolibéralisme a enclenché un mouvement de balancier en sens inverse. Le tout-au-marché prôné par Reagan et Thatcher imposant une réduction des dépenses sociales, la suppression de services publics en tous genres, l'affaiblissement de la progressivité de l'impôt et une dérégulation massive dans tous les domaines de l'économie, en particulier de la finance. Ce mouvement s'est propagé largement ; il a contribué à accroître les inégalités de façon durable et a provoqué d'importants dommages environnementaux. La Commission européenne, entre autres, s'est inscrite avec zèle dans cette démarche néolibérale.

Pour les socialistes, le temps est venu de mettre un coup d'arrêt aux dérives néolibérales. Face aux défis sociaux et environnementaux, et en particulier à la montée des inégalités, il est essentiel de concevoir un nouveau modèle économique, en phase avec l'écosocialisme.

## Proposition 1

### Un modèle économique qui promeut le respect des travailleurs et le bien-être collectif

Les socialistes appellent à concevoir un nouveau modèle économique, ayant pour objectifs l'émancipation et le bien-être du plus grand nombre plutôt que ceux de quelques-uns.

Le modèle économique souhaité par les socialistes s'articule autour de cinq idées maîtresses :

- Redéfinir le progrès grâce aux nouveaux indicateurs de prospérité, en le pensant dans un monde aux ressources limitées ;
- Réguler davantage l'économie de marché ;
- Rendre à l'Etat un rôle d'acteur économique, outre celui de régulateur ;
- Favoriser par des dispositifs publics l'émergence et le développement d'initiatives qui poursuivent l'intérêt général plutôt que la maximisation des profits ;
- Encourager, développer, accompagner des modèles alternatifs tels que l'économie circulaire, l'économie sociale, la codécision, les coopératives de travailleurs, etc.

Ce nouveau modèle économique entend rééquilibrer les rapports de force pour réduire les inégalités. Les règles actuelles accordent trop de pouvoir aux actionnaires et aux dirigeants des grandes entreprises et privilégient à outrance leurs intérêts. Ces privilèges se développent au détriment des autres acteurs, notamment les travailleurs, les consommateurs, les PME, les citoyens et les pouvoirs publics. Aussi, notre nouveau modèle économique exige davantage de justice fiscale (voir les propositions du chapitre relatif à la fiscalité) et une révision des règles concernant les relations de travail (voir les propositions du chapitre relatif à l'emploi), notamment en vue d'une meilleure répartition du temps de travail au sein de la société.

Le modèle économique que le PS préconise implique des réformes en profondeur qui concernent les différents acteurs économiques :

- L'accroissement du pouvoir des travailleurs, notamment par :
  - o une démocratisation de la gouvernance des entreprises et l'égalité entre femmes et hommes,
  - o des protections des travailleurs face aux licenciements que l'on justifie entre autres par des délocalisations ou par des arguments purement financiers,
  - o un meilleur encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprise,
  - o une régulation stricte de la globalisation économique,
  - o une responsabilité sociétale des entreprises ;
- Un soutien aux entreprises qui créent de l'emploi, notamment par :
  - o une politique industrielle – européenne et régionale – renforcée,
  - o la stimulation de l'innovation et des outils d'accompagnement pendant les premières années,
  - o des aides publiques subordonnées au maintien de l'emploi (impliquant un remboursement en cas de délocalisation) ;

- Le renforcement du pouvoir des consommateurs, notamment par des droits nouveaux et une meilleure information ;
- Une démocratisation des instruments de la globalisation économique, notamment par :
  - o une transparence et une participation citoyenne renforcées lors de la négociation de traités commerciaux,
  - o par un contrôle du pouvoir public de leur application,
  - o une réforme de la politique monétaire de la zone euro (voir le chapitre consacré à l'Europe) ;
- Un juste retour du secteur privé eu égard aux aides publiques qui lui ont été accordées, notamment par la mise sur pied d'un mécanisme européen de « juste retour des résultats » de l'innovation financée par les pouvoirs publics (voir proposition 11).

## **Proposition 2**

### **De nouveaux indicateurs de prospérité**

Le nouveau modèle économique du PS se fixe comme objectifs l'amélioration du bien-être du plus grand nombre et la réduction des inégalités. Ce modèle entend rompre avec la volonté d'accroître à tout prix le produit intérieur brut (PIB). Les facteurs favorisant le PIB ne sont pas toujours bénéfiques en soi.

Plus largement, le concept statistique de croissance économique n'est pas synonyme de bien-être des populations, d'épanouissement des citoyens et de prospérité. Le PIB n'est pas un indicateur satisfaisant pour mesurer les transformations du marché du travail, l'accès aux biens et aux savoirs, la montée des inégalités, la contrainte écologique et les attentes de la population quant à l'amélioration de leur niveau de vie.

De nombreux analystes préconisent d'autres méthodes de mesure de la prospérité des citoyens et de la santé d'un pays ou d'une région. Ils suggèrent un changement de paradigme quant aux indicateurs à prendre en compte. C'est dans cette évolution que s'inscrit le PS. Ainsi, chaque mesure politique aux conséquences économiques, sociales ou environnementales doit être évaluée sur la base de nouveaux indicateurs de prospérité afin de déterminer sa pertinence en termes de bien-être pour les citoyens et de soutenabilité environnementale.

Ces nouveaux indicateurs – aussi appelés indicateurs alternatifs au produit intérieur brut (PIB) – peuvent guider et aider à mener une politique centrée sur le bien-être des citoyens et la réduction des inégalités.

De nombreuses institutions ont établi de multiples indicateurs de prospérité. Il en va ainsi de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), du Bureau fédéral du plan (BFP) ou encore de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). La répartition des richesses doit être incluse dans ces indicateurs. Nous proposons également que les indicateurs de bien-être tiennent compte des retombées de nos décisions économiques (par exemple, une multinationale exploitant des travailleurs étrangers peut créer du bien-être pour les consommateurs européens mais du mal-être pour les travailleurs).

Enfin, les socialistes insistent pour donner à ces indicateurs de prospérité un caractère officiel, pris en référence pour comparer le niveau de bien-être et de développement des Etats.

## **Proposition 3**

### **La démocratisation des entreprises, notamment par la codécision**

Au fil du temps, de nombreux pans de la société se sont démocratisés. Dans le domaine économique, pourtant, la résistance à notre modèle de concertation sociale et à la démocratisation du fonctionnement des entreprises reste puissante.

Le projet de société des socialistes prévoit le soutien à la défense des travailleurs dans l'entreprise par les organisations syndicales reconnues et le renforcement du modèle de concertation sociale actuel, quels que soient le secteur ou la taille de l'entreprise (multinationale, entreprise publique, PME, entreprise d'économie sociale, secteur public et non marchand). Afin de concrétiser ce projet, il s'agit notamment d'abaisser les seuils de représentativité permettant la mise en place d'une délégation syndicale, d'un comité de prévention et de protection du travail et d'un conseil d'entreprise.

Pour le PS, la démocratisation des entreprises est essentielle. Elle rétablit l'équilibre entre le capital et le travail. Elle accroît le pouvoir décisionnel des travailleurs et permet un meilleur partage des richesses produites. Plusieurs formules de participation des travailleurs existent. Tantôt à large échelle comme en Allemagne, tantôt à des échelles réduites comme en France ou dans notre pays.

Le projet de société des socialistes prévoit également qu'à terme, l'ensemble des entreprises prendront leurs décisions démocratiquement.

Pour parvenir progressivement à cet objectif ambitieux, les socialistes entendent soutenir toutes les initiatives qui y contribuent. Ainsi, ils préconisent une amélioration de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, consacrant notamment les conseils d'entreprise et les conventions collectives du travail, afin d'y intégrer l'« entreprise à codécision » sans porter atteinte aux conventions collectives actuelles et à venir.

L'entreprise à codécision s'inscrira dans les mécanismes syndicaux préexistants.

Dans ce type d'entreprise, les travailleurs et les actionnaires codécideront. La spécificité des entreprises à codécision est d'être dirigée par deux groupes : les actionnaires et les travailleurs. L'ensemble des travailleurs élit leurs représentants. Toutes les questions importantes de la vie de l'entreprise, dont la désignation de la direction, l'adoption et la mise en œuvre des plans d'investissement ou l'affectation des bénéfices, doivent être soumises aux deux groupes et obtenir une majorité absolue dans chacun d'eux. En définitive, l'objectif de ce nouveau modèle d'entreprise est de rééquilibrer les pouvoirs de ces deux groupes, contrairement aux sociétés capitalistes privilégiant les seuls intérêts des actionnaires.

En outre, le PS veut encourager l'avènement de la démocratie économique notamment par un soutien financier aux entreprises qui se dotent d'une structure décisionnelle effectivement démocratique, à l'instar de certaines coopératives comme les coopératives de travailleurs, des sociétés à finalité sociale et des entreprises à codécision. De plus, les socialistes soutiennent les expériences pilotes de codécision et d'autogestion.

Enfin, plus généralement, le Conseil économique et social gagnerait à intégrer la protection de l'environnement et du consommateur dans la conduite de ses travaux, par les membres du Conseil eux-mêmes et par des intervenants extérieurs qu'ils sollicitent.

## **Proposition 4**

### **La généralisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics**

Les socialistes exigent l'introduction systématique dans les cahiers des charges des marchés publics de clauses strictes liées au respect des travailleurs et de l'environnement. Le rapport *Rewriting the Rules of the American Economy* de Joseph Stiglitz a souligné combien ce type de clauses entraîne des effets positifs dérivés. L'introduction de clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics est une manière de privilégier les entreprises respectant des standards élevés en matière de conditions de travail, à commencer, là où elles existent, par les entreprises de l'économie sociale, et de protection de l'environnement et de la santé. En pratique, ces clauses luttent contre le dumping social et permettent aux entreprises locales de décrocher des marchés publics. Ces priorités doivent se refléter dans les règles commerciales européennes et internationales.

Des clauses sociales devront notamment indiquer que le marché de bien ou service ne sera attribuable que si les entreprises soumissionnaires respectent :

- un écart de rémunérations ne dépassant pas un rapport d'un à quinze (voir à ce sujet la proposition relative à l'écart salarial dans le chapitre consacré à l'emploi) ;
- leur devoir de vigilance à l'égard de l'ensemble de leurs fournisseurs et sous-traitants (voir proposition 7) ;
- une garantie de 5 ans minimum.

Les entreprises soumissionnaires doivent également pouvoir être jugées sur la réparabilité du bien et sur les effets retours pour l'économie locale, en particulier la mise à l'emploi de demandeurs d'emploi in-

cupés. L'insertion de telles clauses permettra aux PME, aux TPE, aux ASBL et autres structures locales d'être plus aptes à répondre aux appels d'offre publics. Enfin, il convient de mieux les aider à répondre aux marchés publics, par une meilleure information et par une assistance administrative personnalisée.

### **Proposition 5**

#### **L'interdiction des licenciements collectifs si l'entreprise n'éprouve pas des difficultés réelles**

Ces derniers mois, de nombreuses entreprises comme Arcelor Mittal, Axa, Caterpillar, Delhaize, ING et Michelin ont restructuré leurs activités en licenciant leurs travailleurs alors qu'elles réalisaient des profits. Ces licenciements s'expliquent par la recherche d'une plus grande rentabilité, quand bien même leurs profits sont copieux, sans prendre en compte le sort des travailleurs.

Pour les socialistes, les entreprises procédant à des licenciements collectifs doivent rembourser les aides publiques octroyées. De plus, elles doivent participer financièrement, au prorata de leurs bénéfices consolidés des cinq derniers exercices comptables, à l'indemnisation des travailleurs licenciés (le coût des allocations de chômage est aujourd'hui assumé collectivement par la Sécurité sociale). Ce coût pourrait être lié à la durée entre le licenciement et la date effective de signature d'un nouveau contrat de travail. Cela inciterait à une meilleure qualité de l'*outplacement*.

Enfin, il convient d'interdire les licenciements collectifs lorsqu'une entreprise est profitable, sur base de ratios financiers pertinents, notamment si l'entreprise distribue des dividendes à ses actionnaires.

### **Proposition 6**

#### **L'obligation de donner suite aux offres de reprise**

Certaines entreprises laissent à l'abandon une activité viable, estimant la rentabilité insuffisante, plutôt que de la céder à la concurrence.

La pérennité de l'activité économique est alors menacée et le sort des travailleurs incertain. Les socialistes proposent d'introduire dans notre ordre juridique une procédure accessible aux travailleurs ou à leurs représentants, visant à contraindre l'entreprise à donner suite aux offres de reprise pertinentes, y compris celle des travailleurs. De son côté, la Région doit pouvoir prendre possession du site de production pour la transmettre à un repreneur. Ce faisant, on augmente les chances de voir l'activité se poursuivre et les emplois être préservés.

### **Proposition 7**

#### **La responsabilité sociétale des grandes entreprises à travers un budget participatif**

Certaines grandes entreprises ont adopté une stratégie de responsabilité sociétale. Elles intègrent les impacts sociaux et environnementaux dans leur stratégie et leurs actions. Cette responsabilité sociétale peut naître d'une réelle prise de responsabilité de l'entreprise face à la société. Dans ce cas, elle est motivante pour les travailleurs. Elle permet également de mieux satisfaire les consommateurs et d'établir des partenariats mutuellement bénéfiques avec des parties prenantes hors de l'entreprise. A contrario, une stratégie de responsabilité sociétale peut ne pas être sincère et viser uniquement une stratégie de marketing. Pour rendre la responsabilité sociétale des entreprises effective, les socialistes préconisent l'instauration d'un budget participatif spécifique, équivalent à au moins 10% des bénéfices de l'entreprise. Ce budget serait une faculté, prévue par le législateur. Il serait toutefois obligatoire pour les grandes entreprises<sup>1</sup> se prévalant publiquement de développer une « stratégie socialement responsable » (*corporate social responsibility*). Cette disposition pourrait être rendue obligatoire pour les grandes entreprises au niveau européen.

Par ce budget participatif, les travailleurs décideront démocratiquement de l'affectation des moyens mis à disposition dans des initiatives sociales et de protection de l'environnement. En pratique, des repré-

<sup>1</sup>Les grandes entreprises sont celles qui occupent plus de 250 personnes et/ou celles dont le chiffre d'affaires excède 50 millions d'euros et dont le total du bilan excède 43 millions d'euros.

sentants des travailleurs seront chargés d'émettre des propositions d'affectation soumises au vote de l'ensemble des travailleurs. La démocratie au sein des grandes entreprises en sera vivifiée, à l'instar des budgets participatifs menés par les pouvoirs publics.

De plus, la responsabilité sociétale des grandes entreprises doit être renforcée par l'instauration d'un « devoir de vigilance » pour les entreprises actives en Belgique. Il s'agit d'obliger les grandes entreprises à adopter un code de bonne conduite contraignant en matières sociale et environnementale, respectant le principe de *due diligence*, tel que préconisé par l'OCDE. Ce code doit valoir tant pour l'entreprise elle-même que pour toute sa chaîne d'approvisionnement. Ce dispositif assorti de sanctions permet ainsi de s'assurer que les activités de l'entreprise ne portent ni atteinte aux droits fondamentaux des citoyens ni à l'environnement, tout au long de sa chaîne de valeurs. De ce fait, le dumping social et environnemental est freiné. Une telle législation devrait idéalement être mise en œuvre au niveau européen, mais peut comme en France, être instauré au niveau fédéral.

## **Proposition 8**

### **Une véritable politique industrielle européenne au profit des Etats membres**

L'économie belge se désindustrialise. De 1970 à aujourd'hui, la part des emplois de l'industrie manufacturière dans l'économie belge a chuté de plus de moitié, passant de 31% en 1970 à moins de 13% aujourd'hui. L'économie du reste de l'Union européenne a suivi la même tendance.

Pourtant, l'industrie joue un rôle clé pour notre prospérité. L'industrie engendre des retombées économiques importantes, en particulier sur l'emploi et le niveau de vie. L'industrie procure des effets d'entraînement importants sur le reste de l'économie. Elle fait appel à de nombreux biens et services intermédiaires pour créer ses propres produits.

Pour parvenir à réindustrialiser notre pays à travers une politique idoine de l'Union européenne, au minimum trois opportunités en matière d'innovation et de formation sont à saisir : l'industrie 4.0 (issue de la numérisation et des nouvelles technologies de l'information), l'économie circulaire et les défis en matière de santé.

Concrètement, pour le PS, la politique industrielle européenne dans chacun de ces secteurs-clés doit s'inspirer des dynamiques régionales comme celles qui ont été mises en œuvre par les socialistes en Wallonie et à Bruxelles avec le Plan Marshall, la Stratégie 2025 et les pôles de compétitivité. D'une part, la politique industrielle européenne ne doit pas se concevoir isolément des autres politiques : une politique industrielle, pour être efficace, doit pouvoir mobiliser la recherche et développement, la politique commerciale, la fiscalité, les droits des travailleurs, les investissements, l'environnement, etc. D'autre part, il convient de créer des pôles de compétitivité européens : chaque territoire européen doit se positionner sur les segments des chaînes de valeur où il est le plus à même de créer de la valeur ajoutée. Les biens et services venant de l'extérieur de l'Union européenne et ne respectant pas les normes sociales et environnementales européennes seront soumis à des mesures limitant ou interdisant leur accès au marché européen, comme des droits de douane supplémentaires ou une suspension d'importation.

Enfin, une politique industrielle européenne se doit d'être solidaire. Lorsqu'un territoire européen fait face à une importante perte d'emplois – par exemple en raison de la restructuration, la délocalisation ou la faillite d'une entreprise –, une politique de relance économique européenne du territoire sinistré doit être lancée.

## **Proposition 9**

### **Le développement des pôles de compétitivité en soutenant davantage les PME et TPE**

La Région wallonne, avec le Plan Marshall, et la Région bruxelloise ont développé des politiques de pôles de compétitivité visant à développer l'activité de secteurs spécifiques grâce à un soutien public ciblé. Cela vise par exemple les secteurs aéronautique et logistique en Wallonie et le pôle Médiapark à Bruxelles. Les six pôles de compétitivité rassemblent grandes entreprises, PME, universités, hautes écoles et centres de recherche pour mettre en œuvre des projets industriels (recherches appliquées collaboratives, investissement, formation) visant à soutenir et à créer de l'activité et de l'emploi.

Cette politique économique, axée sur les pôles de compétitivité, porte ses fruits. Pour les socialistes, elle doit être amplifiée. Les aides publiques doivent inciter davantage les entreprises wallonnes à participer et s'inscrire dans la démarche des pôles de compétitivité.

Par ailleurs, afin d'aider les PME à s'inscrire dans la politique des pôles de compétitivité, les socialistes préconisent l'adjonction d'une nouvelle mesure concernant la R&D. Aujourd'hui, les aides en la matière s'adressent principalement aux entreprises déjà performantes à ce niveau. Le PS propose une aide d'amorçage en R&D réservée aux PME qui s'inscrivent dans un pôle de compétitivité. En effet, ces entreprises joueront un rôle indispensable au développement économique de long terme de nos régions.

### **Proposition 10**

#### **Un service d'aide juridique, comptable et de gestion permettant un accompagnement gratuit à tous les entrepreneurs**

Une étude a montré que cinq ans après la création d'une entreprise, la probabilité de survie de l'entreprise était 1,2 fois supérieure pour les entrepreneurs ayant bénéficié d'un accompagnement lors du démarrage de leur activité.

Lors du lancement d'une activité entrepreneuriale, les questions juridiques et comptables que se pose le nouvel entrepreneur (indépendant ou PME) sont multiples. Pour répondre à ce besoin d'accompagnement, le PS propose la création d'un service d'aide juridique, comptable et de gestion. Les indépendants et créateurs d'entreprise bénéficieront d'un accompagnement gratuit pendant leur première année d'activité (voire de préactivité) par des professionnels juridiques ou comptables. Les Régions financeront l'opération sous la forme de chèques : chaque indépendant ou créateur d'entreprises disposera, lors du lancement de son activité, d'un nombre déterminé de chèques dont il pourra faire usage tout au long de l'année en fonction de ses besoins. Le PS entend mettre en place cet accompagnement gratuit en s'appuyant sur les outils économiques régionaux existants. Il est à cet égard important de créer un guichet d'information unique qui permet, d'une manière simplifiée et complète, à tous les entrepreneurs d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires à l'accompagnement et à la création d'une entreprise.

Ce système permettra d'augmenter le nombre d'entrepreneurs débutants accompagnés en leur fournissant des conseils juridiques, comptables et de gestion, notamment par rapport à leur business plan.

### **Proposition 11**

#### **Un rôle accru de l'Etat dans l'innovation**

Au cours des dernières décennies, le secteur public a stimulé l'émergence de nouveaux développements technologiques. On peut citer internet, les nanotechnologies, les biotechnologies ou encore l'énergie renouvelable. Le *smartphone*, ce « téléphone intelligent », par exemple, qui nous est si familier aujourd'hui, doit sa généralisation à la recherche scientifique soutenue par les pouvoirs publics : internet, le GPS, l'écran tactile et même la reconnaissance des instructions vocales, comme l'assistant Siri pour l'iPhone, sont tous issus de recherches financées (au moins en partie importante) par les pouvoirs publics.

Pour les socialistes, le rôle du secteur public en matière d'innovation est essentiel. La vision des pouvoirs publics porte à bien plus long terme que les acteurs privés. Ainsi, l'appel de J.-F. Kennedy à se rendre sur la Lune a permis de mobiliser des moyens exceptionnels pour la recherche spatiale, avec des retombées concrètes dans la vie économique puis la vie quotidienne des citoyens.

Pour le PS, au regard des enjeux actuels, l'un des axes sur lesquels des efforts financiers doivent être consentis est l'accélération de la transition écosociale : elle assurera la transition environnementale tout en garantissant une protection sociale élevée à l'ensemble des citoyens.

Soutenir la recherche scientifique et l'innovation avec des deniers publics implique ipso facto de partager avec la collectivité les bénéfices des résultats.

Le PS propose de mettre sur pied un mécanisme européen de « juste retour des résultats » de l'innovation financée par les pouvoirs publics. Il s'agit essentiellement de conditionner les aides publiques à la R&D

des entreprises à un partage des bénéfices, via un contrat ou une prise de participation, à l'instar, par exemple, de ce qui se pratique en Wallonie et à Bruxelles lorsque les pouvoirs publics financent le développement d'entreprises privées. En outre, il convient de garantir le libre accès (*open access*) aux résultats de la recherche ayant bénéficié, ne fût-ce qu'en partie, d'un financement public.

Enfin, plus généralement, les aides publiques devraient soutenir des projets dont les retombées sociétales le justifient, lorsque la rentabilité privée n'est pas assurée. Par ailleurs, davantage d'efforts devraient être consentis pour réduire les charges administratives des aides publiques.

## **Proposition 12**

### **Une réforme des droits de propriété intellectuelle**

Les multinationales sont devenues de moins en moins innovantes technologiquement et de plus en plus innovantes en termes de stratégie de dépôts de brevets. Les droits de propriété intellectuelle ne stimulent plus suffisamment l'innovation. Lorsqu'une entreprise se voit octroyer un brevet pour une « non-innovation », elle bénéficie abusivement d'un pouvoir de monopole. La protection dont elle bénéficie entraîne notamment une hausse des prix.

Pour le PS, les droits de propriété intellectuelle doivent être rééquilibrés au regard de la réelle « valeur innovante » ajoutée. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité du système de brevet en n'octroyant le droit temporaire de monopole qu'aux innovations réelles. La durée de protection octroyée à un brevet doit être fonction de critères comme le caractère marginal ou au contraire majeur de l'innovation. Il est par exemple anormal qu'un léger changement d'un médicament (par exemple, l'ajout de vitamine D à un médicament contre l'ostéoporose) soit protégé de la même manière qu'une réelle avancée médicale ayant nécessité des budgets de recherche et développement colossaux. Des exigences d'accessibilité, telles qu'un prix maximum de licence, doivent pouvoir être définies lors de l'octroi du brevet afin d'éviter les abus des multinationales.

Enfin, il est proposé de considérer que la non mise en production de l'objet d'un brevet ou le refus de produire celui-ci en quantité suffisante conduise à l'expiration anticipée du brevet. Plus spécifiquement, dans le domaine agricole, il convient de lutter contre toute mainmise des entreprises privées sur le domaine des semences. Il s'agit notamment d'assurer l'accès équitable aux semences et autres ressources végétales et animales. Par ailleurs, le PS désire limiter la brevetabilité du vivant.

## **Proposition 13**

### **Une licence pour protéger les communs innovants**

Il est primordial de favoriser les initiatives de l'économie du partage – les entreprises démocratiques avec un objectif social – plutôt que celles d'une économie de plateforme privilégiant le tout-au-profit. Au-delà de leur aspect démocratique, les entreprises de l'économie du partage développent des « communs » – des biens collectifs ou partagés – plutôt que des biens privés – loués ou vendus contre profits.

Les socialistes veulent soutenir les « communs innovants », soit l'innovation développée par les organisations de l'économie du partage. Cette innovation sera facilitée par la création d'une nouvelle forme de propriété collective, une licence qui protège les « communs innovants » – par exemple une innovation technologique donnant droit à un brevet – contre une appropriation privée.

Cette licence présentera les caractéristiques suivantes :

- Toutes les organisations de l'économie du partage (caractérisées par un objectif non lucratif et une gouvernance démocratique et ouverte) ont le droit de l'utiliser sans restriction ;
- Les organisations à but lucratif, quant à elles, doivent contribuer financièrement à ce « commun innovant » pour pouvoir l'utiliser.

## Proposition 14

### Des droits nouveaux en faveur des consommateurs et un Code de la consommation

Notre pays s'est doté de multiples dispositions protégeant les consommateurs, notamment en ce qui concerne les prêts à tempérament ou les délais au cours desquels ils peuvent renoncer à un achat. Par exemple, le règlement collectif de dettes permet l'élaboration d'un plan de remboursement sur lequel débiteur et créanciers marquent leur accord.

Aujourd'hui, pourtant, les consommateurs sont à nouveau soumis à de fortes pressions pouvant les pousser à mal se nourrir, à effectuer des achats de manière impulsive, à s'endetter parfois lourdement. Pour ces raisons, le PS entend adopter un Code de la consommation afin d'étendre les droits des consommateurs :

- Le renforcement des missions confiées aux régulateurs pour diminuer les prix ; les autorités de la concurrence doivent être en mesure de :
  - o réduire plus facilement la taille des grandes entreprises lorsque le pouvoir de ces dernières est excessif ;
  - o lutter plus efficacement contre les ententes de prix ;
  - o fixer plus aisément des plafonds de prix ;

Par exemple, le plafond existant sur les taux d'intérêt des crédits pourrait être baissé.

- Une information plus complète et plus transparente aux consommateurs : il s'agit par exemple de mettre en évidence les clauses les plus importantes pour chaque type de contrat ;
- Une régulation plus stricte, notamment
  - o de l'utilisation des données personnelles ;
  - o de la publicité, par exemple en envisageant une taxe et en interdisant les publicités mettant en scène des jeunes enfants et celles qui leur sont destinées ;
  - o de la responsabilité des dispensateurs de crédit ;
  - o des rachats de créances et des conditions liées aux cartes de crédit pour lutter plus efficacement contre le surendettement ;
  - o l'introduction de la possibilité de faillite civile du consommateur ;
  - o le remboursement des consommateurs lésés par un acompte versé à une entreprise tombée en faillite ;
- Une adaptation des règles commerciales afin de pouvoir changer plus facilement de prestataire de services lorsque le contrat est reconduit automatiquement ;
- Une meilleure qualité des produits et en particulier la fin de l'obsolescence programmée par :
  - o un renforcement de la garantie légale via un allongement de la durée de garantie à 5 ans minimum et un renversement de la charge de la preuve au profit du consommateur ;
  - o une meilleure information des consommateurs sur la durée de vie des produits ;
  - o une obligation pour les fabricants de mettre à disposition leurs pièces de rechange à prix abordable ;
  - o une réduction de la TVA sur la réparation de 21 à 6 % ;
  - o une sanction pour les fabricants pratiquant volontairement l'obsolescence programmée ou rendant volontairement la réparation difficile (par exemple, par l'utilisation de vis au format non standard).

Par exemple, en matière de dispositifs médicaux, le PS propose de revoir les normes en matière d'emballage, de réutilisation et d'obsolescence programmée afin de réduire l'impact écologique et, en conséquence, l'impact économique sur les finances publiques des soins de santé.

L'ensemble des propositions que nous formulons ont pour but de rééquilibrer la relation entre le consommateur et le dispensateur de biens et services. Ainsi étendus, les droits des consommateurs offriront une législation plus complète, en phase avec notre temps, répondant en particulier aux dangers de l'e-commerce et aux sollicitations marchandes au travers des réseaux sociaux.

Les socialistes souhaitent également faire adopter un Code de la consommation. Il regroupera l'ensemble des textes légaux applicables en matière de consommation et garantira ainsi une lisibilité renforcée des droits des consommateurs.



## Proposition 15

### Un compte d'épargne populaire

Environ un quart des Belges se déclarent incapables de faire face à des dépenses financières imprévues. Face aux aléas négatifs comme une perte d'emploi, la panne d'un véhicule ou d'un frigo, des frais médicaux à avancer, l'absence d'épargne peut avoir de graves conséquences. Elle peut nécessiter le recours à un crédit à la consommation dont le taux – même s'il est plafonné – est élevé, et ainsi mener au surendettement.

Les socialistes proposent la création d'un compte d'épargne populaire. Il garantira un taux d'intérêt relativement élevé sur une épargne plafonnée à 10.000 euros indexés par adulte, avec un supplément par personne à charge. Ce plafond permet de s'assurer que les avantages sont avant tout destinés aux petits épargnants.

Le taux d'intérêt sera fixé au taux de croissance économique belge par habitant. Ainsi, les revenus de cette épargne croîtront au même rythme que le revenu moyen au sein de l'économie belge. L'objectif est de stimuler la petite épargne de court terme. Ce nouveau compte d'épargne complète les bons d'Etat qui offrent une possibilité de placement sûre et à long terme.

Cette nouvelle épargne servira à financer des investissements publics favorisant la transition éco-sociale.

Enfin, de la même manière que le compte d'épargne populaire garantit un taux d'intérêt minimum sur la petite épargne, il convient de créer un service de base dans le secteur des assurances, soit une couverture minimale à un prix accessible à tous.

## Proposition 16

### Un secteur financier mieux régulé

Responsable de la crise économique qu'il a provoquée en 2007, le secteur financier s'est vu imposer, au cours de ces dernières années, de nouvelles législations régulatrices. Néanmoins, les avancées restent insuffisantes au regard du danger qu'il continue de représenter pour l'économie tout entière.

Les socialistes identifient trois axes d'actions dans lesquels il convient d'agir prioritairement afin que le secteur financier soit davantage au service de l'économie réelle.

D'abord, une réduction du risque du secteur financier, notamment par

- un matelas de sécurité plus important apporté par les actionnaires ;
- une meilleure régulation de la finance de l'ombre, aussi appelé le *shadow banking* ;
- une stricte séparation des activités bancaires entre les banques de dépôts, qui collectent l'épargne et prêtent à l'économie réelle, et les banques d'affaires, qui prennent des risques sur les marchés financiers.

Ensuite, une diminution de la rente du secteur financier. Ce dernier a encore trop tendance à ponctionner des frais trop élevés auprès de ses clients. Ainsi, doivent être réduits les frais de gestion des fonds de placement pour la pension ou les frais imposés sur les cartes bancaires qui pénalisent injustement les consommateurs et les petits commerçants.

Enfin, le développement d'une banque publique.

## Proposition 17

### Le développement d'une banque publique

Il est primordial de développer une banque publique, soutenant le financement de l'économie réelle et rencontrant les besoins des ménages, comme l'accès à la propriété.

En outre, le PS soutient le développement de banques alternatives comme les banques coopératives, visant à recueillir l'épargne populaire et à l'investir dans l'économie locale, sociale et environnementale.

# CHAPITRE 2

## ECOSOCIALISME

Les atteintes à l'environnement sont alarmantes. Elles ont de lourdes conséquences sociales, sanitaires et économiques. Réchauffement climatique, dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, pollution de l'air, de l'eau et des sols, surexploitation des ressources naturelles, tout porte gravement atteinte à la qualité de vie des citoyens, avec un risque accru pour les moins nantis, et menace leur survie.

En parallèle, les questions sociales liées aux conditions d'existence constituent l'élément central de la condition humaine. Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons connu trois décennies d'un progrès social sans précédent. Puis est arrivée l'époque du néolibéralisme promu par Reagan et Thatcher. Aujourd'hui, malgré les mécanismes de protection sociale, la misère existe au cœur même de notre société belge. Le chômage est massif, les inégalités sont criantes, les revenus de nombreux citoyens sont insuffisants.

Le défi environnemental et le défi social, non seulement coexistent, mais apparaissent étroitement liés. Pour les socialistes, il s'agit là d'une évidence. Les personnes les plus vulnérables sont les premières à subir les conséquences de la dégradation environnementale. Ce sont les mêmes qui nécessitent un soutien déterminé si l'on veut que leurs conditions de vie s'améliorent. Le combat pour l'environnement et le combat pour la justice sociale doivent dès lors, pour le PS, être menés conjointement. C'est ce que nous appelons l'écosocialisme.

### Proposition 18

#### Une définition de l'écosocialisme

L'écosocialisme constitue un projet politique, porteur d'espoir, qui vise l'émancipation et l'épanouissement des citoyens. Chacun doit avoir la capacité et la liberté, égale pour toutes et tous, de poursuivre en toute autonomie un choix de vie épanouissant.

Dans ce but, cinq objectifs majeurs sont à réaliser : assurer aux citoyens un accès juste et durable aux ressources naturelles, partager équitablement les richesses, garantir les droits sociaux fondamentaux, favoriser les échanges humains et permettre la participation pleine et entière des citoyens à la construction de la société, tant pour les générations présentes que futures.

La concrétisation de l'écosocialisme nécessite au moins les éléments suivants :

- Concilier les besoins individuels, l'action collective et le cadre de vie dans lequel s'inscrivent chaque citoyen et chaque collectivité ;
- Se battre pour modifier en profondeur les schémas de pensée et les modèles économique et énergétique néolibéraux dominants, et repenser l'organisation de nos sociétés ;
- Aborder de front la lutte contre les inégalités et la pauvreté, et la réponse aux défis environnementaux, ces combats se renforçant mutuellement ;
- Assurer un équilibre entre l'humain, la nature, dont l'humain fait partie intégrante, et l'espace qui l'entoure, afin de sortir d'une logique de consommation sans limite des ressources naturelles ;
- Revoir notre rapport au monde animal, pour le respect de sa dignité et l'évitement de toute violence inutile ;
- Revoir notre rapport au temps afin que l'individu puisse consacrer plus de temps à son propre épanouissement et aux autres ;
- Dynamiser notre culture démocratique et « co-construire » les projets qui fonderont la société écosociale de demain, en rassemblant les citoyens, les travailleurs, les entrepreneurs, les associations, les pouvoirs publics et toutes les autres forces vives de la société ;
- Garantir l'accès égal à l'éducation et à la culture ;
- Concilier une ambition universelle et la diversité des réalités locales ;
- Miser sur le terrain local qui offre un cadre accessible à chaque citoyen pour s'approprier le changement et soutenir les initiatives citoyennes locales de transition (repair cafés, groupes d'achats solidaires, etc.) ;

- Promouvoir les activités socio-économiques qui conjuguent une société plus juste, un développement soutenable et la protection de la planète.

L'écosocialisme se décline de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques, en particulier dans le rôle de l'Etat, les services publics, les protections sociales, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le logement, la mobilité, l'alimentation et la production, la transformation et la consommation de biens et services.

## **Proposition 19**

### **Un Etat écosocial**

Concrétiser l'écosocialisme exige d'intégrer pleinement les enjeux climatiques et environnementaux au cœur du fonctionnement de l'Etat (les services publics d'une manière générale). Il s'agit notamment de faire évoluer notre système de protection sociale vers un système de protection écosociale, afin d'y intégrer davantage les risques liés à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles.

En premier lieu, la Constitution et les textes fondateurs des instances supranationales (l'Union européenne) et internationales (l'ONU par exemple) dont la Belgique est membre doivent intégrer la dimension écosociale dans leurs principes fondateurs, afin de promouvoir la durabilité des activités humaines.

En deuxième lieu, la Belgique, la Wallonie et Bruxelles doivent développer davantage d'indicateurs transversaux (statistiques). Les organes fédéraux et régionaux de statistiques et d'analyse doivent mettre en relation les enjeux sociaux, sanitaires, environnementaux, culturels et économiques. Le but est d'obtenir des indications permettant de construire une politique écosociale éclairée sur la base de données objectives.

En troisième lieu, il s'agit d'intégrer la prise en compte des dimensions sociales, environnementales et économiques dans les travaux des institutions publiques belges (fédérales, régionales, communautaires, et locales).

En quatrième lieu, il importe de regrouper les différentes institutions ayant pour objet la préservation de l'écosystème, tant au niveau fédéral que régional, dans une « Académie du futur » ayant pour mission de formuler des avis ou de proposer des études sur les conséquences de notre manière de vivre ou l'introduction de nouvelles technologies et produits.

Enfin, il est fondamental que chaque citoyen soit protégé par la collectivité contre les risques environnementaux. Concrètement, le système d'assurance santé doit, par exemple, intégrer davantage les effets de la dégradation du cadre de vie sur la santé. Citons aussi la nécessité de prévoir des mesures d'aide aux personnes victimes de catastrophes naturelles. Il conviendra également d'assurer l'accueil, dans de bonnes conditions, des réfugiés climatiques actuels et à venir.

## **Proposition 20**

### **La Belgique, pays modèle d'une transition énergétique juste et pour tous**

Les énergies fossiles sont à la base du développement économique. Cependant, leur exploitation sans retenue joue un rôle déterminant dans la dégradation de l'environnement.

Les socialistes estiment que la question énergétique doit être saisie à bras-le-corps. Il faut en faire une opportunité au profit de tous les citoyens. Ils avancent quatre objectifs ambitieux, à mettre en œuvre simultanément, avec les mécanismes de solidarité qui permettront une répartition juste des efforts et les investissements requis, à l'échelle des territoires et des citoyens, tout en évitant « la fracture énergétique » :

- Faire de Bruxelles et de la Wallonie les deux premières Régions d'Europe sans gaz à effet de serre d'ici à 2050. Ce sera notre contribution volontariste pour atteindre l'objectif de limiter la hausse de température, tel que fixé par l'Accord de Paris (COP 21).
- Diminuer la consommation d'énergie de la Belgique (et dans chacune des Régions) de 50 % d'ici à 2050, notamment via :
  - o Les normes de consommation d'énergie : les bâtiments neufs ne doivent plus consommer d'énergie (hormis un résidu d'énergies renouvelables produites dans le bâtiment-même) et les bâtiments

- rénovés doivent atteindre une consommation très basse. De plus, la rénovation des logements devra permettre d'atteindre au minimum le label PEB A en moyenne pour l'ensemble du parc en 2050 ;
- o L'augmentation substantielle des montants consacrés aux prêts à taux zéro et aux systèmes de tiers-investisseur, afin d'isoler davantage de bâtiments. Les aides sont octroyées en tenant compte des revenus des bénéficiaires ;
  - o Un système de primes visant les ménages à bas revenus, en complément des prêts à taux zéro, afin de donner les moyens à chaque ménage de transformer son habitation en logement énergétiquement efficace ;
  - o L'information et le soutien des citoyens, en particulier les citoyens vulnérables qui doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé, avec l'obtention d'un gain financier dès l'issue des travaux ;
  - o Des aides spécifiques pour les PME, indépendants et associations ;
  - o La promotion des circuits courts dans le but de diminuer l'empreinte environnementale, aussi bien dans le domaine de la construction que dans la gestion de l'ensemble des activités humaines ;
  - o L'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'énergie, en ce compris la rénovation des bâtiments publics, des logements publics et des bâtiments scolaires, le choix de fournisseurs 100% vert, la modification du parc automobile, etc.
- Abandonner progressivement les énergies fossiles et viser les 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2050, via notamment :
    - o L'investissement dans la recherche et l'innovation, notamment en créant un centre de recherche, interuniversitaire, axé uniquement sur la transition énergétique et les nouveaux moyens de production d'énergie ;
    - o Le soutien financier raisonnable aux énergies renouvelables, limité dans le temps, et qui évolue en fonction des coûts et du prix de l'électricité ;
    - o La sortie du nucléaire d'ici à 2025 et l'utilisation des centrales au gaz pendant la transition jusqu'en 2050, afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement ;
    - o Le développement de la gestion flexible de la demande d'électricité, c'est-à-dire pouvoir réduire ou augmenter sa consommation d'énergie à la demande afin de faire face à l'intermittence de la production des énergies renouvelables et aux pics de consommation ;
    - o Des « super réseaux internationaux » qui transportent l'électricité des zones de forte production vers celles qui manquent de capacités.
  - Mettre en place au niveau européen un grand plan d'investissement à long terme « 1.000 milliards d'euros pour le climat et l'emploi » permettant des investissements massifs dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables, les économies d'énergie, dont l'isolation des bâtiments, et la mobilité respectueuse de l'environnement.

Pour réussir cette transition énergétique, l'ensemble des travailleurs doivent y être associés. Afin qu'eux aussi puissent suivre la voie de la transition énergétique, l'État mettra en œuvre, en collaboration avec les partenaires sociaux et les acteurs de la formation, un trajet de formation pour l'ensemble des travailleurs concernés. Il s'agit de développer de « nouveaux métiers » et de nouvelles compétences, et d'accompagner les travailleurs vers ces « nouveaux métiers », en particulier dans les secteurs d'activité appelés à disparaître à terme (secteur pétrolier ou secteur de production d'électricité nucléaire).

## **Proposition 21**

### **Une garantie d'accès à l'énergie pour tous**

De nos jours, l'énergie est une dépense importante des ménages. Entre 2005 et 2013, les prix des produits énergétiques ont augmenté de 44% en Belgique (gaz, électricité, carburants et mazout) contre 20% pour l'indice des prix à la consommation. Les ménages aux revenus les plus faibles consacrent une part proportionnellement beaucoup plus grande de leurs revenus à l'énergie : les 10% de ménages les plus pauvres y perdent près de 20% de leurs revenus, alors que les 10% les plus riches y laissent seulement 5%. Conséquence : les ménages vulnérables ont de plus en plus de mal à se chauffer, à s'éclairer et à se déplacer.

Le PS entend agir et corriger cette situation. La transition énergétique ne peut en effet pas réussir sans sa dimension sociale. Les socialistes posent deux principes : aucun citoyen ne doit être contraint de consacrer plus de 10% de ses revenus à ses besoins énergétiques, et plus personne ne doit subir de coupures de chauffage ou d'électricité.

Pour parvenir à concrétiser ces objectifs, les socialistes proposent :

- L'instauration d'un mécanisme de contrôle des prix de vente de l'énergie (électricité, gaz, pétrole, etc.) ;
- L'élargissement du système de tarification sociale : augmenter le montant des aides et tenir compte des revenus et de la situation sociale des citoyens pour l'octroi de l'aide ;
- L'augmentation des moyens des organes qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive ;
- La réduction de la TVA à 6% sur l'électricité ;
- La création et la promotion de plateformes d'achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.) par le CPAS ou d'autres acteurs, et ce de manière accessible à tous ;
- La mise sur pied d'une collaboration entre les écoles professionnelles, les organismes d'emploi et de formation, et les acteurs sociaux (dont les CPAS), afin d'aider les familles à faibles revenus à améliorer l'isolation de leur habitation ;
- Le financement des missions de service public, actuellement répercutées dans la facture d'énergie, via « une contribution énergie » prélevée auprès de l'ensemble des usagers, résidentiels et professionnels, et variant en fonction de leurs revenus.

## **Proposition 22**

### **Une réappropriation collective de la maîtrise de l'énergie**

La transition d'un système énergétique à un autre ne repose pas seulement sur le remplacement d'une source d'énergie par une autre ou d'une technologie par une autre. Elle nécessite de revoir les rapports de force et de mettre fin aux inégalités engendrées par le système existant. C'est pourquoi la maîtrise collective de l'énergie est indispensable. Elle implique une réorganisation du système et une plus forte décentralisation, tant de la gestion des moyens de production que des processus de décision. Cette nouvelle architecture mettra fin à un système dominé par quelques multinationales et générera l'apparition de nouveaux acteurs plus petits, plus locaux, plus démocratiques.

La collectivité doit se réappropriier la maîtrise de l'énergie, même si cette idée va à contre-courant de la politique européenne menée depuis des années. L'enjeu énergétique est à ce point important que les citoyens et les pouvoirs publics ne peuvent pas le laisser aux mains de quelques entreprises.

Cette réappropriation citoyenne est une des raisons du succès de la transition énergétique allemande. Après une période de privatisations dans les années 1990, pour équilibrer les budgets des villes allemandes, plus de 70 réseaux publics de distribution d'énergie ont été développés depuis 2007. Les opérateurs publics ont dans le même temps repris le contrôle de plus de 200 réseaux d'énergie, opérés antérieurement par des acteurs privés.

Il ne faut bien entendu pas exclure les entreprises privées de la transition énergétique, mais la participation majoritaire de la collectivité est une condition essentielle au développement des énergies renouvelables, autant voire davantage que des systèmes de subventions publiques.

En Wallonie et à Bruxelles, les pouvoirs locaux et les citoyens doivent élaborer, collectivement, leur stratégie pour devenir un territoire « 100 % énergies renouvelables ». Cette approche décentralisée se fera en coordination avec les autres territoires et les pouvoirs publics régionaux, fédéraux et étrangers, en vue d'assurer la solidarité et l'équilibre de l'offre et de la demande d'énergie à une large échelle (au moyen des réseaux d'énergie).

Cette stratégie nécessite de définir pour chaque communauté territoriale<sup>2</sup> des objectifs d'économies d'énergie et des trajectoires de production renouvelable à l'horizon 2050. Il s'agit notamment d'identifier

<sup>2</sup> Une communauté territoriale est un ensemble flexible de communes qui se réunissent volontairement pour mener ensemble certaines politiques.

des bâtiments et des quartiers à isoler en priorité, et des lieux où la mobilité est à améliorer. Des sites d'implantation pour la production renouvelable doivent être également désignés, en concertation avec les riverains et dans le respect de la nature et des paysages. Un effort de formation doit être accompli par les autorités régionales. Formation des professionnels d'audits énergétiques qui doivent, tous, être capables de décrire concrètement les investissements à réaliser et d'estimer assez précisément leur coût et les économies d'énergie prévues. Formation des entrepreneurs qui doivent être agréés par la Région et dont les travaux ne seront payés qu'après une inspection (thermographique par exemple) certifiant que ces travaux ont été effectués conformément au cahier des charges et qu'ils permettent effectivement de réaliser l'économie d'énergie fossile projetée.

De plus, le PS plaide pour la constitution de coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs des projets d'économies d'énergies fossiles et de production renouvelable. Il va sans dire que ces projets peuvent être développés en partenariat avec des entreprises privées, qui possèdent l'expertise technique requise et qui s'engagent dans le processus d'inspection.

L'accès à ces coopératives doit être garanti à chaque citoyen. Cela suppose une information ciblée et des aides publiques à l'acquisition de parts (telles que des avances financières qui seront remboursées par les dividendes futurs et l'octroi gratuit de parts aux citoyens les moins aisés).

Dans la même logique de réappropriation collective, ces coopératives devront élargir leur champ d'action. En plus de la production d'énergie, elles auront progressivement pour mission la fourniture de cette énergie. Afin de permettre ce développement de manière optimale, il s'indique que les réseaux de transport et de distribution demeurent sous le contrôle des pouvoirs publics.

## **Proposition 23**

### **Une approche écosociale du territoire**

Une approche écosociale du territoire vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à favoriser leur émancipation, à réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, à créer des emplois locaux, à favoriser les liens sociaux, à se réapproprier l'espace public et à assurer un développement territorial basé sur l'échelle locale tout en assurant une cohérence régionale et interrégionale. L'approche écosociale du territoire tient également compte des impératifs liés aux changements climatiques et à l'évolution démographique.

Cette approche poursuit aussi les objectifs d'utilisation parcimonieuse des ressources, de protection des écosystèmes, de recherche de cohésion sociale et d'équité territoriale. Elle cherche également à tirer le meilleur parti des spécificités et potentialités de chaque territoire.

Il s'agit d'un modèle de développement du territoire qui conserve au monde politique - et donc à la démocratie - la primauté sur la technocratie ou les replis égoïstes, qui conserve au pouvoir public son rôle d'arbitre des intérêts divergents.

Le développement écosocial doit se fonder sur des projets largement partagés par et construits avec les habitants et les forces vives du territoire, et doit mobiliser l'ensemble des politiques publiques en vue de leur réalisation. L'approche écosociale du territoire doit enfin permettre de garantir des espaces de vie suffisants à la nature et au monde animal, nécessaires à une biodiversité bénéfique à tous.

A Bruxelles et en Wallonie, ces objectifs se traduiront par :

- La réduction drastique de l'étalement urbain en Wallonie : revoir les plans de secteur pour réduire le nombre de surfaces urbanisables hors des noyaux urbains et ruraux existants, tout en maintenant suffisamment d'espace pour la croissance démographique et la création d'emplois ;
- La concrétisation du Plan régional de développement durable (PRDD) à Bruxelles ;
- La densification du bâti existant et la mixité des fonctions, notamment en réaménageant prioritairement les friches et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis ;
- L'organisation de la supracommunalité afin d'assurer une politique territoriale cohérente et non concurrentielle : à cette fin, la possibilité de délégation de compétences en matière de développement territorial de la commune vers l'organe supracommunal, dont les décisions s'imposeraient alors à toutes les communes concernées, sera prévue ;

- La réalisation d'un projet de développement pour chaque communauté territoriale de Bruxelles et de Wallonie : cette stratégie doit intégrer l'ensemble des politiques publiques et être élaborée par toutes les forces vives ;
- La reconnaissance du rôle moteur des métropoles et des grands centres urbains dans le développement de Bruxelles et de la Wallonie, tout en veillant au développement harmonieux de l'ensemble des territoires ;
- La co-construction des projets urbanistiques en associant les pouvoirs publics, les maîtres d'œuvre et les futurs utilisateurs de l'espace en question ;
- Dans le contexte général du réchauffement climatique, l'intensification de la plantation d'arbres et de haies, le développement d'espaces verts et la gestion durable des cours d'eau et étangs, entre autres pour protéger les populations des inondations, pour maintenir la biodiversité et pour constituer des puits de carbone.

## Proposition 24

### La concrétisation du droit au logement

Le logement constitue une des principales priorités du PS et un enjeu majeur de la transition écosociale et de la lutte contre les inégalités. L'écosocialisme englobe tant l'accessibilité (accessibilité financière, prise en compte du boom démographique, logements adaptés à la demande) que la qualité du logement (salubrité, proximité des services et des commerces, réduction de la consommation d'énergie). Ce sont les deux pendants d'un droit inconditionnel au logement.

Afin de garantir une accessibilité financière de tous au logement, le PS préconise un renforcement de la régulation du marché du logement, ce qui implique de maîtriser la spéculation immobilière. Les pouvoirs publics peuvent agir de plusieurs manières :

#### 1. Renforcer l'initiative publique directe sur le marché du logement, notamment :

- en construisant et en rénovant davantage de logements sociaux selon les dernières normes environnementales, permettant de sortir les populations fragilisées de la précarité du logement. Les critères d'attribution seront revus de façon à mieux tenir compte des réalités sociales et familiales ;
- en augmentant la construction de logements d'urgence, permettant de répondre rapidement à l'urgence sociale en matière de logement (sans-abris, victimes de violences conjugales, etc.) ;
- en subsidiant la mise sur le marché à des prix accessibles d'un nombre suffisant de logements acquisitifs destinés à une population disposant de revenus modérés à moyens ;
- en stimulant la recherche architecturale en vue de réduire les coûts de production du logement public, tout en maintenant une qualité exemplaire ;
- en développant une offre publique de logements très concurrentiels financièrement, en dissociant la propriété du logement de la propriété du sol qui reste publique et en conservant la plus-value réalisée en cas de revente ;
- en remettant sur le marché les logements inoccupés, à travers d'un côté le mécanisme de réquisition et d'un autre côté, une taxation dissuasive incitant les propriétaires à mettre leur bien en vente ou en location.

Afin d'assurer la mixité sociale dans chaque commune, les autorités sanctionneront les communes qui ne mettent pas tout en œuvre pour atteindre 10% de logements publics sur leur territoire. A défaut de volonté dans le chef de la commune, l'autorité régionale pourra intervenir directement sur le territoire de celle-ci pour y construire des logements.

#### 2. Réguler et mettre à contribution le marché privé du logement, notamment :

- en adoptant un dispositif d'encadrement obligatoire des loyers : une grille de référence des prix par type de logement et par quartier sera établie, le loyer fixé ne pouvant dépasser de 10% les montants de la grille ;
- en conviant les promoteurs à mettre en vente ou en location à des prix conventionnés au minimum 10% des logements qu'ils construisent dans les grands projets, via les charges d'urbanisme ;
- en facilitant, par un accompagnement urbanistique spécifique, la reconversion de chancres urbains et la conversion de bureaux en logements ;

- en développant et en ouvrant plus largement le mécanisme des Agences immobilières sociales qui vise à socialiser le parc locatif.

### 3. Soutenir les citoyens à la recherche d'un logement accessible et adapté à ses besoins par divers mécanismes, tout en évitant les effets d'aubaine, notamment :

- l'aide à la constitution de la garantie locative, par la constitution d'un fonds régional universel public des garanties locatives ;
- l'aide à la rénovation des logements existants et à leur requalification environnementale ;
- la simplification de l'accès aux allocations de relogement régionales permettant une intervention dans le loyer des personnes quittant un logement insalubre ;
- l'augmentation des moyens pour l'octroi de crédits hypothécaires à taux très faible, permettant aux ménages à faibles et moyens revenus d'acquérir un premier bien immobilier ;
- les partenariats entre les pouvoirs publics et les associations actives dans l'aide au logement.

Les sociétés locales du logement doivent se transformer en maisons locales du logement et devenir ainsi un service public de proximité regroupant toutes les informations utiles en matière de logement, public et privé, acquisitif et locatif.

Outre une régulation du marché locatif, il est également nécessaire de faciliter l'accès à la propriété, y compris de logements publics existants, par des procédés juridiques novateurs. Des partenariats public-privé peuvent être conçus pour réduire le coût du logement pour les particuliers. Ainsi, le bail emphytéotique (de 99 ans) ou le droit de superficie permettent de scinder la propriété du sol et de la construction. Les pouvoirs publics restent ainsi propriétaires du terrain sur lequel une habitation privée est construite. Le prix de vente ou de location est alors moindre, puisque le prix du terrain est déduit. Les institutions publiques y gagnent également en conservant la maîtrise du foncier et de son prix sur le long terme.

L'écosocialisme suppose également d'agir sur la qualité des logements par l'adaptation des normes urbanistiques applicables aux constructions neuves et aux rénovations importantes. Ces normes visent la réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable ou la réutilisation de l'eau de pluie. La rénovation des logements existants et leur mise aux normes de salubrité et d'énergie et leur aménagement pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie étant prioritaires, le mécanisme du tiers investisseur public et celui des prêts sans intérêt doit être élargi afin de permettre aux ménages précaires de financer leurs travaux, en ciblant particulièrement les ménages à bas revenus qui accèdent actuellement peu à ces aides.

La question du logement, tant en ce qui concerne l'accessibilité que la qualité, conduit à envisager également de nouvelles formes de logements, correspondant aux besoins réels des ménages et à l'évolution de ceux-ci. Cela concerne l'évolution de la taille des ménages, la perte d'autonomie de ses membres, l'évolution du travail à domicile, etc. L'expérimentation et l'innovation en matière de logements seront encouragées, en collaboration avec les facultés d'architecture. Ainsi, les modules assemblables au gré des évolutions familiales et de la perte d'autonomie sont autant de pistes d'innovation technologique à développer.

De même, les socialistes entendent favoriser les formes collectives de logement : des citoyens, accompagnés ou non par des pouvoirs publics, se regroupent au sein d'une société coopérative de logements. L'absence de recherche de profit et le réinvestissement des plus-values pour le projet permettent de maîtriser les coûts. A côté des coopératives, d'autres formes de logements collectifs doivent être soutenues, y compris dans le cadre des projets Housing First qu'il faut continuer à promouvoir (les projets Housing First permettent de fournir un accès au logement ou un relogement rapide et définitif pour les personnes vivant dans la rue). Ainsi, l'habitat kangourou où jeunes et personnes âgées partagent un lieu de vie ou l'habitat groupé où résident plusieurs ménages qui gèrent de façon concertée et collective des espaces communs. L'individualisation des droits sociaux permettra de faciliter l'accès à ce type de logements partagés. Ces modes de logement ne peuvent être pénalisés par une fiscalité accrue.

Le logement étudiant représente jusqu'à 50% du coût des études, parfois 6.000 € de frais annuels, coût que beaucoup de familles ne peuvent supporter. Le PS propose de poursuivre les efforts entrepris en Wallonie et à Bruxelles en faveur du logement étudiant (label de kot étudiant, bail étudiant et bail de colocation, Agence immobilière sociale étudiante). Le PS entend mettre sur pied un contrôle public de la



qualité et des loyers des logements étudiants. Enfin, l'enjeu du logement étudiant ne pourra être atteint sans le développement de projets publics de construction de logement étudiant.

## Proposition 25

### Une mobilité accessible, sûre et respectueuse du cadre de vie

Parmi les axes prioritaires de l'écosocialisme figure la mobilité. Face à la hausse constante du nombre de déplacements, en particulier les trajets individuels en voiture, il est temps de développer une nouvelle philosophie de la mobilité, qui soit socialement accessible, sûre et respectueuse du cadre de vie.

La réduction de l'usage de la voiture et surtout le développement de son usage raisonné et la diminution des nuisances environnementales sont une nécessité et un objectif pour le PS. Il s'agit de développer des alternatives efficaces, financièrement attractives et adaptées à tous les besoins des citoyens, et pas seulement pour les déplacements domicile/travail ou école. Les efforts à réaliser doivent en outre être répartis équitablement.

Une politique bien conçue exige, dès le départ, une articulation réfléchie entre aménagement du territoire, planification urbaine, développement et mobilité. Cette articulation se concrétise par :

- Une proximité des divers lieux de vie (services, emplois, loisirs) afin que les citoyens ne soient pas obligés de passer des heures dans les transports ;
- Une intégration systématique des enjeux de mobilité dans l'espace public afin d'encourager les alternatives à la voiture et de partager l'espace ;
- La transformation en zones (semi-)piétonnières des zones très urbanisées et des lieux de rencontre (notamment des places).

Pour disposer d'une vue complète tant de l'offre existante que des attentes des citoyens, une centrale de mobilité dans chaque territoire (arrondissement ou bassin de vie) assurera la coordination entre acteurs de mobilité, analysera les besoins des citoyens et garantira une offre diversifiée de transport (en proposant elle-même des services de transport si nécessaire).

Le PS s'oppose par ailleurs à toute privatisation des services de transports publics.

Une vision globale d'une mobilité écosociale impose également une modification de notre rapport au travail. Il convient de réduire le temps passé dans les transports et de dégager du temps pour soi : réduction du temps de travail, télétravail, bureaux partagés près des transports en commun.

Dans cette approche globale, il convient de prêter attention à la diversité des utilisateurs et des usages de la mobilité. À ce titre, nous devons penser la mobilité également en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les femmes enceintes,... (accessibilité des wagons, ascenseurs, signalisations, hauteur des marches, sièges garantis).

Une fois ces principes généraux établis, les éléments constitutifs d'une politique novatrice de mobilité en tant que telle peuvent être posés. Les socialistes préconisent la généralisation du principe STOP, qui favorise les modes de déplacement dans l'ordre suivant : piétons (*stappers*), cyclistes (*trappers*), transports publics (*openbaar vervoer*), transports privés (*privé-vervoer*). Dans le modèle écosocial porté par le PS, ce principe se décline en onze actions :

- Le soutien à la marche et aux vélos par des mesures incitatives : aménagement des espaces pour offrir un plus grand confort, séparation nette entre pistes cyclables et bandes de roulage sur les grands axes, mise à disposition de vélos partagés (électriques), généralisation d'une éducation à la mobilité, tout au long de la scolarité (dont le « Brevet cycliste ») ;
- Une meilleure qualité de l'offre de transports publics, avec des objectifs de qualité fixés dans le contrat de gestion des opérateurs de transport public : financement à la hauteur des besoins, amélioration des horaires et des correspondances, des bus qui roulent tous les jours, en ce compris dans les villages, une offre nocturne renforcée pour un réseau 24h/24 sûr et utile, augmenter les sites propres, wifi gratuit dans tous les transports publics d'ici à cinq ans, informations en temps réel, titre de transport unique pour tous les réseaux et d'autres services de mobilité (vélos et voitures partagés, etc.) ;

- Des investissements complémentaires dans les transports publics :
  - o Dans la zone métropolitaine dans et autour de Bruxelles, création de lignes de bus et de tram express, avec des bandes réservées, meilleure utilisation des lignes de train classiques et du RER, qui doit être achevé, prolongement du métro vers le nord-est, le sud et les sorties d'autoroute ;
  - o Renforcement du métro dans l'agglomération de Charleroi, amplification de l'offre de tram en voie de réalisation dans l'agglomération liégeoise, mise en œuvre d'une offre de tram à Mons-Borinage et augmentation du nombre de bus et de lignes (express), surtout dans et autour des grandes villes wallonnes que sont Charleroi, Liège, Mons, Namur, Tournai, La Louvière, Verviers ;
  - o Extension des services de minibus et de taxis à la demande dans les lieux les moins habités, notamment en zone rurale, avec possibilité de tarifs très bas ou gratuits en fonction des revenus et des besoins sociaux des usagers ;
  - o Investissements dans les zones rurales pour le maintien ou la réouverture des lignes de transports publics ;
- Des transports publics abordables pour tous et tendre à long terme vers la gratuité, en commençant par les jeunes jusqu'à la fin de leurs études ;
- Un soutien fiscal aux citoyens pour qu'ils utilisent les modes doux et/ou les transports publics en contrepartie de l'abandon de l'utilisation de leur véhicule ;
- La généralisation de la mobilité partagée (voitures partagées, covoiturage) en adoptant une fiscalité adaptée et en s'assurant que chaque acteur qui effectue le même métier bénéficie des mêmes droits et devoirs ;
- L'interdiction de vendre des véhicules neufs, pour tous types de transport, roulant à l'essence ou au diesel d'ici à 2030, en Belgique ou en Europe, et révision de la fiscalité automobile (tant pour le transport de personnes que de marchandises), afin d'atteindre un parc de véhicules 100% renouvelables à l'horizon 2050. L'accès de chacun à la mobilité devra être garanti dans le cadre de cette transition ;
- La création de zones basses émissions (ZBE) dans les centres des grandes villes. Il s'agit de zones définies dans lesquelles les véhicules ne peuvent pénétrer qu'à certaines conditions, liées à leurs performances environnementales. La création de ZBE a pour objectif d'améliorer localement la qualité de l'air et de réduire les risques pour la santé ;
- La suppression du régime favorable des voitures de société et des cartes de carburant, tout en préservant le montant net que représente cet avantage pour le travailleur : les entreprises pourront maintenir le véhicule de société pour le travailleur, en payant une (para-)fiscalité équivalente à celle du salaire, ou transformer l'avantage que constituait le véhicule de société en salaire ; les moyens dégagés seront investis dans les transports publics et collectifs ;
- L'interconnexion forte entre les divers modes de transport en installant des parkings de dissuasion à l'entrée des villes, en particulier Bruxelles, et en prévoyant aux principaux arrêts de transport public, dont les gares de transit, un accès facile pour tous les piétons, la location de vélos ou de voitures partagés, et des parkings pour vélos et voitures ;
- Le développement d'une offre de livraison des marchandises adaptée aux villes, qui permette de réduire la congestion et les nuisances environnementales, via des plateformes de distribution urbaine et des véhicules non-polluants, peu bruyants et conçus pour se déplacer en centre-ville.

## Proposition 26

### Une alimentation de qualité, accessible à tous et préservant l'environnement

Ces dernières années ont montré combien le secteur alimentaire souffrait des errances du néolibéralisme : utilisation de produits dangereux pour la santé (par exemple les œufs contaminés au fipronil), tromperies du consommateur sur la qualité des aliments vendus, voire sur la nature des aliments eux-mêmes (pensons à l'affaire des lasagnes contenant de la viande de cheval), difficultés de produire pour les petits agriculteurs (illustrées par la récurrente crise du lait ou la chute du cours de certains fruits et légumes), pouvoir disproportionné des industries agroalimentaires et du secteur de la distribution par rapport aux agriculteurs et éleveurs, recherche de la productivité à tout prix, etc.

Pour les socialistes, un autre modèle alimentaire doit être développé, englobant les diverses étapes de la chaîne de production (agriculteurs, intermédiaires, consommateurs). L'entreprise agricole mérite un traitement particulier, en raison de sa valeur économique et de sa réponse à un besoin premier : l'alimentation de la population. L'équilibre entre le secteur agro-alimentaire et les travailleurs de la terre doit être rétabli afin de permettre à ces derniers de vivre dignement.

L'objectif est de garantir une alimentation de qualité à des prix accessibles à tous en préservant l'environnement, le bien-être animal et les conditions de travail, et de rémunération correctes des travailleurs de toute la filière alimentaire. Il s'agit aussi de privilégier les exploitations à visage humain, proches des consommateurs.

Pour rencontrer ces objectifs, les socialistes avanceront sur différents plans au cours des prochaines années :

- Interdiction des produits nocifs pour la santé, tout en aidant les agriculteurs à trouver des alternatives (pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.) et, de manière générale, à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Soutien renforcé au secteur agricole pour une transition vers une agriculture pleinement soucieuse de la qualité et de l'accessibilité des aliments, respectueuse des travailleurs, équitable vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la chaîne agro-alimentaire, économiquement viable, sobre en ressources naturelles et préservant l'environnement et les droits des animaux (permaculture, agroécologie et agriculture biologique par exemple). Il s'agit notamment de réorienter les aides vers ces formes d'agriculture raisonnées et d'atteindre au moins 50% de surfaces agricoles bio (ou équivalent) en 2030 et 15% de produits alimentaires bio (ou équivalent) ;
- Développement de l'agriculture urbaine : elle rend les villes plus autonomes sur le plan alimentaire et offre une alimentation de qualité à ses habitants ;
- Généralisation des circuits courts de production et de consommation, notamment par l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics pour l'approvisionnement des collectivités locales et des services publics (cantines scolaires, maisons de repos) ;
- Développement des coopératives sociales pour la production, la transformation ou la distribution des aliments : les travailleurs reçoivent une juste rémunération et les citoyens ont accès à des aliments de qualité à des prix abordables ;
- Un soutien spécifique sera apporté aux agriculteurs et aux travailleurs du secteur agro-alimentaire, notamment contre la concurrence internationale abusive ;
- Amélioration du fonctionnement de l'Afsca, qui doit aussi offrir un soutien aux acteurs agro-alimentaires, en plus de son rôle de contrôle, en particulier pour les petites structures ;
- Développement de synergies efficaces entre les associations d'aide alimentaire ou dites du secours alimentaire et les producteurs ou distributeurs s'inscrivant dans une dynamique écosociale ;
- Information et sensibilisation du grand public, en particulier les plus jeunes, à l'importance de l'alimentation en termes de santé ainsi que pour soutenir les filières agro-alimentaires durables ;
- Aide aux épiceries sociales pour développer les filières de produits locaux, de saison, bio ou équivalents.

## **Proposition 27**

### **La préservation du bien-être animal**

Nous constatons malheureusement beaucoup trop de violence dans notre société et les animaux ne sont malheureusement pas épargnés. 90% de la population est devenue consciente et effarée de la maltraitance journalière envers les animaux, êtres vivants et sensibles comme les humains. Il est donc urgent que les socialistes œuvrent à offrir une protection maximale à leur égard.

Pour améliorer le sort des animaux, les socialistes préconisent :

- Une vigilance accrue ainsi qu'un système de contrôle efficace des activités des abattoirs, afin de débusquer et sanctionner toute personne infligeant de la cruauté envers les animaux ;
- Le contrôle sérieux des conditions de transport d'animaux vivants ou autres volatiles ;
- Notons que des dérives ont pu être constatées lors du transport commercial d'animaux. Il conviendra d'accorder une attention particulière au respect des normes prévues pour le transport de « longue durée » des animaux. Parallèlement, le PS étudiera toutes les voies législatives qui permettraient d'améliorer le bien-être animal lors des périodes de transport ;
- Suppression des exploitations d'élevage intensif non respectueuses du caractère sensible des animaux ;
- La fin de tout élevage d'animaux pour leur fourrure ;
- Le PS pense qu'une réflexion doit être menée quant à l'usage d'animaux à des fins récréatives. Si de nombreuses activités prennent parfaitement en compte le bien-être animal, sont utiles à la recherche

zoologique ou bien encore sont vertueuses pour l'éducation des enfants, il s'agira d'évaluer chaque situation dans sa spécificité et d'œuvrer au confort maximal des animaux concernés.

## **Proposition 28**

### **Une économie réelle écosociale**

L'écosocialisme concerne également la production, la consommation et l'échange des biens et services. L'écosocialisme prône une économie responsable.

D'abord, par une politique industrielle promouvant des « entreprises écosociales ». Les entreprises écosociales sont des entreprises loyales et solidaires. Elles se basent sur un modèle économique rentable sans rechercher nécessairement la maximisation du profit, l'épanouissement et la santé des travailleurs, le respect de l'environnement lors de l'entièreté du cycle de vie des produits et des services, l'utilisation des ressources naturelles avec sobriété et la protection de la santé des consommateurs, ici et dans le reste du monde. Aux yeux des socialistes, le domaine de l'économie sociale ou certaines entreprises telles que les coopératives ou les sociétés à finalité sociale sont certainement des champs de prédilection pour le développement d'entreprises écosociales. A l'instar de ce que la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont pu mettre en œuvre comme incitants à la croissance de certains secteurs d'activités, les socialistes préconisent un soutien renforcé aux entreprises qui s'inscrivent pleinement dans une démarche écosociale. Plus globalement, les socialistes appellent à la promotion des alternatives au modèle de production dominant. On a cité l'économie sociale et les coopératives ; on peut également viser l'économie de partage, l'économie intégrée, l'économie circulaire, les circuits courts, les nouveaux modes d'agriculture ou encore l'économie des *makers*, modèle productif reposant sur l'innovation libre et collaborative (*open source*), en plein développement.

En complément des entreprises écosociales, la mise en œuvre de normes de produit écosociales permettra de faire rayonner plus largement encore les principes de l'écosocialisme. Par l'adoption de telles normes, les produits et services qui ne sont pas élaborés dans des conditions de travail dignes et soutenables ou qui dégradent la santé ou l'environnement seront interdits.

# CHAPITRE 3

## EDUCATION

Pour les socialistes, l'école est fondamentale. L'école doit élever chaque élève, chaque étudiant au maximum de ses capacités et garantir un socle de connaissances commun ; elle doit lui offrir le meilleur des apprentissages ; elle doit lui permettre de s'épanouir dans la société, de s'émanciper et de devenir un citoyen ou une citoyenne du monde.

Pourtant, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'école ne joue pas pleinement le rôle d'ascenseur social qui devrait être le sien. Souvent, l'origine socioéconomique influence fortement les résultats et le parcours scolaire des enfants. L'école reproduit les inégalités, voire les amplifie, plutôt que de les combattre.

Le pourcentage d'élèves qui n'atteignent pas les niveaux de compétences requis et ne possèdent pas les savoirs jugés indispensables pour s'insérer dans la société est trop important. Notre système d'enseignement doit être réformé en profondeur : il démontre actuellement qu'il est trop sélectif, qu'il participe à une hiérarchisation des filières d'enseignement dont certaines, notamment l'enseignement qualifiant, sont perçues comme des filières de relégation.

Cette situation s'explique notamment par l'existence d'un « marché scolaire » qui s'est peu à peu développé en FWB. Marché scolaire en raison de la multiplicité des acteurs (plusieurs réseaux et pouvoirs organisateurs). Marché scolaire aussi en raison des spécificités de notre enseignement, notamment un recours massif au redoublement et un parcours différencié précoce (l'élève est amené à choisir très tôt sa voie, au travers d'options ou d'orientations entre l'enseignement général, technique ou professionnel). Cette réalité traduit une certaine logique libérale de compétition et de hiérarchie entre élèves.

L'école reproduit également les inégalités à cause du coût de l'enseignement pour les parents.

Il convient en outre d'être attentif à ce que de nouvelles inégalités ne s'ajoutent pas aux précédentes. Aujourd'hui, comme tous les domaines de la société, la révolution numérique touche aussi le monde de l'école : tant dans les méthodes d'apprentissage (notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux) que dans les programmes de cours (on n'imagine plus un programme d'enseignement qui ne ferait pas référence aux conséquences de la numérisation). L'école se doit d'intégrer la révolution numérique et surtout d'en faire un instrument d'émancipation pour les élèves. Le PS veillera également à favoriser l'utilisation des logiciels Open Source.

Le PS entend proposer une nouvelle école pour demain. Cela suppose notamment une redéfinition des finalités de l'école, une modification du parcours d'apprentissage.

Le PS soutient un enseignement public fort, qui lutte contre les inégalités sociales et se veut inclusif vis-à-vis de chacun et de ses spécificités. Le PS soutient un enseignement qualifiant de qualité qui permette à chaque jeune de faire éclore son talent. Le PS soutient un enseignement tourné vers le monde extérieur, notamment vers les entreprises mais également les acteurs sociétaux, afin d'ouvrir l'esprit de l'élève en sa qualité de citoyen. L'école, par son ouverture sur la société, doit permettre à l'élève de découvrir le monde du travail, de s'y former, de découvrir la perspective d'investissement personnel dans tous les secteurs de la vie (associatif, syndical, non marchand, etc.).

L'école doit enfin retrouver un sens humaniste aux yeux des élèves, des parents et de tous les acteurs de l'école. Elle doit redevenir un espace de sens et de formation, d'expression et d'émancipation.

La redéfinition proposée est indispensable à notre époque où les entreprises et les détenteurs du capital ne pensent qu'à instrumentaliser l'enseignement, les uns pour maximiser leur profit, les autres pour augmenter leurs dividendes. L'enseignement fondamental et le tronc commun de l'enseignement obligatoire, doivent toujours servir directement ou indirectement la construction de l'individu social, actif, ouvert, libre et critique. Pour les socialistes, l'école ne peut pas être un reflet de la société mais sera un projet de société.

Cette volonté réaffirmée rejoint sous plusieurs aspects la stratégie développée dans le « Pacte pour un enseignement d'excellence ». Le Pacte est un processus qui durera au moins une quinzaine d'années. L'adhésion et la participation des acteurs du monde scolaire, en particulier des enseignants, des parents et des élèves conditionnent le succès et l'évolution du Pacte. La mise en place du Pacte fera l'objet d'évaluations régulières.

L'école ne peut plus être seulement « un lieu de transmission du savoir ». Elle doit également être un lieu d'acquisition des savoirs par des élèves co-acteurs de leurs apprentissages. Cet enseignement doit viser l'acquisition de l'autonomie, de la créativité, de l'esprit d'entreprise. Une école où l'enseignant est également un guide.

## **Proposition 29**

### **De nouvelles finalités pour l'école de demain : l'égalité des acquis, l'émancipation, une école ouverte et participative**

La première proposition, la première volonté du PS en matière d'enseignement est générique : compte tenu des inégalités que l'école reproduit, compte tenu des enjeux qu'impose la société, il importe de déterminer les nouvelles finalités imposées au système scolaire.

Elles sont au nombre de trois : passer d'une égalité des chances à une égalité des acquis, faire en sorte que l'émancipation personnelle de l'élève constitue le cœur du projet éducatif des établissements scolaires, ouvrir l'école sur le monde et, par-là, libérer la pensée des élèves.

En matière d'éducation, c'est l'égalité des acquis qu'il faut offrir. L'égalité des chances ne suffit pas. Notre enseignement ne doit pas se satisfaire de mettre tous les élèves sur une même ligne de départ ; il doit avoir pour objectif de faire franchir la ligne d'arrivée à chacun. Ce qui compte, c'est de garantir que chaque élève ait acquis, au terme de son année ou de son cursus, les savoirs et les compétences requis. Dès le plus jeune âge, il faut encadrer les enfants afin de faire émerger leurs talents, de leur permettre de réussir leur cursus et de les mettre sur la voie de l'émancipation. Inscire l'émancipation comme finalité de l'enseignement, c'est aussi refuser de réduire l'enseignement à de la formation. L'enseignement doit être au service des citoyens avant d'être au service d'un modèle socioéconomique.

L'égalité des acquis est indissociablement liée à l'émancipation des élèves. Une telle finalité doit être l'objectif tant pour l'enseignement ordinaire que pour les enseignements dits spécialisés. Ce qui est pertinent aux yeux des socialistes, c'est que l'élève acquière des connaissances, des méthodologies, des facultés de jugement et de discernement qui lui permettent d'évoluer dans la vie avec une autonomie intellectuelle et matérielle suffisante pour s'épanouir et prendre une place active dans la société de demain.

Enfin, troisième finalité essentielle de l'enseignement voulu par les socialistes : développer l'esprit critique des élèves. L'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Cette ouverture sur le monde doit notamment, par exemple, s'exprimer à travers la généralisation pour tous les élèves, quel que soit le réseau d'enseignement, d'un cours de philosophie et de citoyenneté de minimum de deux heures par semaine donné par des enseignants spécifiquement formés. Apprendre à penser par soi-même, comprendre l'histoire et le fonctionnement des religions et des grandes idéologies, étudier l'histoire et les principes fondamentaux de l'Etat de droit et des droits humains (genre, minorités, etc.), cerner le concept de laïcité de l'Etat, voilà des éléments de nature à construire une société plus pacifique et plus tolérante. A cette fin, les conseils de participation et les associations de parents doivent être dynamisés.

Ce cours pourrait être dispensé dans le fondamental par l'instituteur et non plus par un maître spécial qui en fait de nouveau un cours « spécial » et dans le cas actuel optionnel. La formation initiale comporterait alors la formation à la neutralité et la didactique en philosophie et citoyenneté.

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes dispose d'une importance qui doit être soulignée et matérialisée par plusieurs objectifs (introduire les modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dès l'école primaire ; favoriser l'éducation à l'égalité femmes-hommes ; lutter contre le sexisme et l'hyper-sexualisation ; organiser les cours d'éducation physique et sportive mixte dans l'enseignement obligatoire en particulier dans l'enseignement secondaire). A l'heure du numérique, il est également crucial de former les élèves à l'utilisation critique et non violente d'internet.

Tous les types d'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur et la promotion sociale, doivent être mobilisés en vue de répondre à ces trois finalités : l'égalité des acquis, l'émancipation, une école ouverte et participative.

L'école primaire doit être dédiée à la maîtrise des acquis fondamentaux en l'occurrence la maîtrise de l'écriture, de la lecture et l'apprentissage des principes mathématiques. Le Parti socialiste a pour objectif de permettre à tous les enfants d'accéder à une orthographe et à une lecture irréprochables.

### **Proposition 30**

#### **Une place et un établissement scolaire de qualité pour chaque enfant**

Chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire de qualité, avec des infrastructures de qualité, située à une distance raisonnable de son domicile. Des places supplémentaires doivent être créées prioritairement dans les zones dites « sous tension », c'est-à-dire les zones dans lesquelles l'offre scolaire est insuffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de leur population. Un nouveau projet pédagogique doit être proposé dans les établissements scolaires qui ne sont plus attractifs et qui voient leur population scolaire baisser malgré la pénurie de places.

### **Proposition 31**

#### **Une véritable gratuité scolaire dans les faits**

Le principe de gratuité scolaire est inscrit à l'article 24 de la Constitution. Les socialistes entendent concrétiser le prescrit constitutionnel. L'intervention financière des pouvoirs publics au bénéfice des élèves, pour garantir la gratuité, doit être régie par des principes clairs, singulièrement en termes éducatifs (par exemple lier les activités proposées dans le cadre scolaire à un intérêt pédagogique). Cette gratuité assumée engendrera l'interdiction pour les établissements scolaires de réclamer des frais aux parents (interdiction par exemple pour les établissements de réclamer des frais pour la garde durant le temps de midi). Cette gratuité sera assumée financièrement par les pouvoirs publics afin d'éviter un transfert de charge dans le budget interne des établissements.

Pour les socialistes, l'école doit en effet être totalement gratuite. C'est une condition sine qua non pour garantir l'égalité réelle entre les élèves. La gratuité contribue à instaurer une réelle égalité des enfants face aux apprentissages, à lutter contre les dérives du marché scolaire et à renforcer l'accessibilité des différents établissements.

Les socialistes défendent l'intégration des frais suivants à la gratuité : le matériel scolaire, les activités culturelles et sportives, les sorties scolaires, un repas chaud et équilibré gratuit le midi pour chaque enfant, un accueil extrascolaire gratuit, une étude dirigée gratuite encadrée par du personnel habilité.

Concernant le matériel scolaire, les établissements seront encouragés à mettre sur pied un réseau de seconde main pour éviter le gaspillage et recourir à des achats groupés pour diminuer le coût. Le matériel et les frais pédagogiques seront à charge des pouvoirs organisateurs. Concernant les repas, les pouvoirs publics seront encouragés à proposer une alimentation de qualité et diététique et à recourir à des circuits courts dans la mesure du possible.

Le PS souhaite également instaurer la gratuité d'accès aux musées, bibliothèques, lieux culturels à tous les jeunes ayant la qualité d'élèves ou d'étudiants. Le PS souhaite également que soient développés les interactions entre les lieux d'apprentissage (écoles primaires/secondaires) et les acteurs culturels ou points culture

Pour mettre en œuvre cette proposition, cette nouvelle politique publique de la gratuité scolaire, les socialistes entendent réunir à brève échéance les représentants des parents, des élèves, des enseignants, des acteurs scolaires (syndicats, pouvoirs organisateurs, associations de parents) et le secteur associatif (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Ligue des familles, etc.). La contribution des différents acteurs sera nécessaire pour phaser la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique de la gratuité. L'école ne pourra pas tout faire toute seule. Des moyens supplémentaires seront évidemment nécessaires et chaque pouvoir public devra prendre ses responsabilités. Si l'on veut améliorer leurs conditions de travail et améliorer l'utilisation des TIC, le matériel doit également être à disposition de l'enseignant.

### **Proposition 32**

#### **L'école pensée comme lieu de lutte contre la pauvreté, les inégalités et leur reproduction.**

L'école ne doit pas être uniquement un lieu de transmission des savoirs et d'acquisition de savoir-faire. L'école du futur doit s'envisager dans un sens large et prendre en charge tout ce qui touche à la vie de l'élève. L'établissement scolaire doit élargir son champ d'action à la santé (dépistage, suivi de la visite médicale, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), à une alimentation équilibrée (accès aux repas et éducation alimentaire), à la culture et au sport (activités culturelles et sportives gratuites sur le lieu scolaire), à la technologie (accès large et gratuit aux technologies de l'information). L'école doit également être un lieu de lutte et d'éducation contre les inégalités, qu'elles soient spécifiques à l'école (inégalités d'apprentissages) ou sociétales (inégalités physiques, de genre etc.). Cette approche englobante participe de la volonté socialiste d'émanciper tous les enfants grâce à l'école. Elle veillera à favoriser le travail en coordination des acteurs éducatifs locaux (écoles, PMS, PSE, ONE, etc.) en vue d'analyser les tendances locales en matière de carences (nutritionnelle, psychologique, culturelle, sportive,...) qui tendent à reproduire les schémas de précarité de générations en générations, et de mettre sur pied des activités en vue de résorber ces carences.

Trop souvent, les différentes structures qui accompagnent l'enfant en dehors de l'école sont dispersées en plusieurs lieux, en raison de la multiplicité des niveaux de pouvoir et des entités compétentes (l'école, l'accueil extrascolaire, la santé, les activités culturelles et sportives). Cet éparpillement des compétences et des structures a parfois tendance à rendre l'accès plus difficile. Pour remédier à cette situation, les socialistes proposent de mettre sur pied des guichets uniques de l'enfance rassemblant les différents services. Pour les enfants en âge d'obligation scolaire, ce service peut être centralisé au sein des écoles.

Par ailleurs, le dispositif d'accueil des élèves primo-arrivants (DASPA, ex classes passerelles) devra être renforcé pour permettre à ces élèves de s'intégrer dans l'école et notre société.

Enfin, quand un enfant quitte l'école pour rejoindre son domicile, l'égalité offerte par l'école peut être brisée. Tous les enfants ne disposent en effet pas du même soutien scolaire à la maison pour la réalisation des devoirs. De ce point de vue, il est important que le décret limitant les devoirs à la maison soit respecté. Les socialistes défendent une étude dirigée gratuite à l'école pour que les enfants puissent y faire leurs devoirs et y apprendre leurs leçons.

### **Proposition 33**

#### **L'obligation scolaire dès trois ans pour donner un maximum de chances à chacun**

De nombreuses études révèlent l'importance de fréquenter le plus tôt possible un milieu scolaire. Pourtant, certains enfants, en particulier ceux qui sont issus de milieux précarisés ou qui ne maîtrisent pas la langue française, intègrent l'école plus tard ou ne fréquentent pas le milieu scolaire de manière régulière avant six ans. Abaisser l'âge de l'obligation scolaire est un moyen de lutter contre les inégalités et de limiter les effets des déterminismes sociaux. Imposer une fréquentation régulière de l'école dès l'âge de trois ans est nécessaire pour que l'élève acquière les codes du système scolaire et une connaissance suffisante du français. Bien entendu, l'encadrement enseignant devra être adapté en conséquence. Le PS veut favoriser des pédagogies développant l'autonomie, l'imagination et la créativité.

Une attention accrue devra donc être portée aux besoins spécifiques des très jeunes enfants (temps de repos, fréquentation allégée dans certains cas, etc.). Les infrastructures et les moyens humains devront être adaptés en conséquence. En amont de l'obligation scolaire, des milieux d'accueil de la petite enfance de qualité et accessibles à tous les enfants sont également une priorité pour les socialistes.

Une relation particulière entre les milieux d'accueil d'enfants et l'enseignement maternel pourrait également être envisagée. Ainsi, pour l'enfant qui a deux ans accomplis et en vue de son entrée dans l'enseignement maternel, une demi-journée de prise de contact par semaine pourrait être organisée afin d'induire les premiers mécanismes d'apprentissage et de se familiariser à l'enseignement.



### **Proposition 34**

#### **Un renforcement du suivi de l'enseignement à domicile**

La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à assurer un cadre juridique et un suivi renforcé de l'enseignement à domicile afin d'éviter que celui-ci soit utilisé comme un moyen de se soustraire à l'obligation scolaire des élèves.

### **Proposition 35**

#### **Un enseignement fondamental renforcé**

La Fédération Wallonie-Bruxelles investit moins dans l'enseignement maternel que la moyenne des pays de l'OCDE et des pays voisins. Pour les socialistes, l'enseignement fondamental constitue une priorité étant donné le poids déterminant de cet enseignement dans le développement de l'enfant et dans la lutte contre les inégalités. Il est dès lors prioritaire de prévoir un investissement dans l'enseignement fondamental afin de renforcer l'encadrement et la qualité, dans la ligne de ce que prévoit le Pacte pour un enseignement d'excellence. L'augmentation de cet encadrement pourrait également se concrétiser par l'engagement de puéricultrices (prioritairement) et autres fonctions paramédicales ou d'encadrement social complémentaires statutaires en vue d'assurer l'encadrement des enfants.

### **Proposition 36**

#### **La mise en place d'un tronc commun pluridisciplinaire**

L'analyse des systèmes scolaires en vigueur dans d'autres pays européens montre que les modèles les plus générateurs d'inégalités sont ceux qui opèrent un tri précoce entre les bons et les moins bons élèves par l'exclusion, par le redoublement, par la multiplication du nombre d'options, par l'orientation rapide de l'élève vers l'enseignement technique ou professionnel lorsqu'il échoue dans l'enseignement général. Notre système éducatif, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est le champion de ces mécanismes de tri et d'orientation forcée.

Les socialistes préconisent la mise en place d'un nouveau tronc commun. Ce nouveau tronc commun est identifié comme un outil de lutte contre le déterminisme social et les mécanismes actuels de relégation, qui constituent les principaux barrages à un enseignement égalitaire et émancipateur.

Le nouveau tronc commun défendu par les socialistes répond donc aux lignes directrices suivantes.

Premièrement, la période du tronc commun à tous les élèves est étendue de la maternelle jusqu'à la troisième année de l'enseignement secondaire.

Deuxièmement, ce nouveau tronc commun est dit pluridisciplinaire. Il donne l'opportunité à l'élève d'avoir un accès à des connaissances diversifiées dans de nombreux domaines. Le tronc commun dispose de l'objectif de garantir à l'élève la maîtrise d'un socle commun de savoirs et compétences de base, éléments identifiés comme élémentaires à l'élève pour s'émanciper dans sa vie professionnelle, personnelle et sociale. Il comprend des enseignements généraux, techniques, professionnels, sportifs et artistiques. Il permet à l'élève de découvrir un ensemble de disciplines, ce qui lui permettra de déterminer son parcours scolaire ultérieur en connaissance de cause et de valoriser le choix vers l'enseignement qualifiant. Le nouveau tronc commun doit organiser pour tous les élèves des activités techniques, pratiques et artistiques régulières et suffisamment variées pour qu'ils aient une idée réaliste et positive de la culture technique. En cela, le tronc commun offre l'accès à l'ensemble des apprentissages.

Troisièmement, les orientations et les choix d'options avant la quatrième année de l'enseignement secondaire sont fortement limités, de manière à éviter que le choix d'options opère comme un mécanisme de tri. Cependant, il ne doit pas être un tronc identique pour tous mais doit permettre de garantir à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, la maîtrise d'un socle commun de compétences, tout en leur permettant pour une partie de leur formation des choix d'orientation dans un nombre resserré d'options. Cette fenêtre pour un choix limité d'option permettra à l'élève de s'épanouir dans ce qu'il aime déjà.

Quatrièmement, le tronc commun doit bénéficier d'un financement adéquat dans son application. L'hétérogénéité au sein des classes ne doit pas être un obstacle à la qualité de l'enseignement.

Cinquièmement, à l'issue du tronc commun, l'ensemble des filières de formation peut être choisie par l'élève. Tout au long du tronc commun, des épreuves s'assurent de la bonne maîtrise des acquis par l'ensemble des élèves.

### **Proposition 37**

#### **La maîtrise d'une seconde langue et d'une troisième langue en fin de tronc commun**

L'apprentissage des langues est optimal durant la petite enfance. Dans une démarche d'ouverture culturelle et au monde, l'apprentissage des langues doit être encouragé dans le cadre scolaire. C'est pourquoi les socialistes proposent l'apprentissage d'une deuxième langue le plus tôt possible. A minima, dès la troisième primaire.

### **Proposition 38**

#### **La défense de l'enseignement spécialisé comme encadrement nécessaire pour les élèves disposant de besoins particuliers.**

Le parti socialiste insiste sur l'importance d'un enseignement adapté aux spécificités de chaque enfant afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place dans une société qui se veut inclusive. Tout élève, indépendamment de ses besoins, doit donc pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté. Cet enseignement pourra soit être dispensé au sein d'une école spécialisée, soit suivi au sein d'une école de l'enseignement ordinaire dans le cadre d'un processus d'intégration.

Dans tous les cas, un manque de maîtrise de la langue de l'enseignement ou l'appartenance à un milieu social défavorisé ne peut constituer un motif suffisant d'orientation vers l'enseignement spécialisé.

### **Proposition 39**

#### **Le renforcement des dispositifs d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire**

Alors que l'enseignement est un droit fondamental pour tous, les élèves différents sont encore aujourd'hui trop vite et souvent exclus de l'enseignement ordinaire pour être orientés vers l'enseignement spécialisé. Dès qu'un élève semble ne pas parvenir à acquérir les compétences requises par les programmes au même rythme que les autres ou avec les mêmes méthodes, le système de l'orientation s'enclenche et aboutit parfois inadéquatement à une orientation vers l'enseignement spécialisé.

Le parti socialiste insiste sur l'importance d'un enseignement adapté aux spécificités de chaque enfant afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place dans une société qui se veut inclusive.

Chaque élève, indépendamment de ses besoins, doit donc pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté.

Tous les instruments légaux internationaux et nationaux ainsi que toutes les études sérieuses sur la question vont dans le même sens : il faut travailler au rapprochement de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé pour inclure plutôt qu'exclure les élèves à besoins spécifiques car l'inclusion est porteuse de richesses pour tous : l'enfant différent, sa famille mais aussi les autres élèves de sa classe et l'équipe pédagogique de l'école qui l'accueille.

Dès lors, il faut renforcer les dispositifs d'inclusion scolaire afin qu'elle soit une alternative chaque fois que l'élève y trouve son intérêt.

## **Proposition 40**

### **Un meilleur soutien aux jeunes de l'enseignement secondaire pour participer au programme ERASMUS**

Chaque année, des milliers d'étudiants universitaires francophones partent étudier à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. Le succès de ce programme est manifeste. Il devrait également être plus facilement accessible aux étudiants universitaires issus de milieux moins favorisés.

Ce programme existe aussi pour les jeunes du secondaire et de l'enseignement qualifiant mais il rencontre nettement moins de succès. Le PS estime qu'il est important d'encourager et de soutenir les étudiants du secondaire et du qualifiant qui souhaitent vivre une expérience scolaire à l'étranger. Il est dès lors nécessaire d'accorder un soutien administratif aux écoles et au personnel encadrant, sur qui repose l'essentiel des démarches, afin de permettre à plus d'élèves de prendre part au programme Erasmus. La barrière financière ne pouvant être un obstacle, des moyens financiers doivent être alloués aux enfants issus de famille précarisée.

## **Proposition 41**

### **Un accompagnement permanent de l'élève pour éviter le décrochage scolaire et le redoublement**

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un jeune sur deux a déjà redoublé à l'âge de 15 ans, ce qui engendre un coût très important pour la collectivité. Avec le modèle de l'accompagnement permanent de l'élève, le PS préconise de passer d'un système sanctionnateur à un système émancipateur.

La mise en place du tronc commun n'est pas la seule mesure utile pour lutter contre les inégalités dans l'organisation scolaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la pratique du redoublement est fréquente et engendre beaucoup d'inégalités. Pour autant, la fin du redoublement ne se décrète pas et nécessite la mise en place d'outils pédagogiques adéquats en vue d'assurer l'égalité dans la maîtrise des acquis.

Afin qu'une limitation du redoublement soit réellement porteuse de progrès social, il faut introduire davantage qu'aujourd'hui des dispositifs qui assurent un soutien permanent aux élèves en difficulté. Concrètement, la « remédiation immédiate », qui fait intervenir un professeur dès qu'une lacune est constatée chez un élève, doit devenir la règle. Il en va de même du recours à des pédagogies individualisées ou différenciées, permettant de prendre en compte les difficultés spécifiques présentées par les élèves qu'ils soient en situation de retard ou de dépassement des apprentissages. Il y a lieu de tenir compte de l'ensemble des besoins spécifiques des élèves. L'instauration d'une étude dirigée gratuite s'inscrit également dans cette perspective d'accompagnement de l'élève.

Les moyens budgétaires seront alloués en ce sens aux différents outils pédagogiques mentionnés. Par ailleurs, une réflexion sera menée sur les mécanismes d'évaluation. Actuellement, l'enseignant agit à la fois comme accompagnant dans l'apprentissage et comme sanctionnateur de l'acquisition des savoirs et compétences. L'organisation d'épreuves externes et d'évaluation formative devront être mises en place en vue de libérer l'enseignant des contraintes liées à la dualité de sa mission.

Considérant que les troubles dont peuvent souffrir différents enfants peuvent être sources de difficultés scolaires, les enseignants devront être formés à repérer les difficultés liées à la dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie, etc. Ils devront pouvoir adapter leur pédagogie et méthodologie en tenant compte des besoins spécifiques de tous les élèves. Le PS propose également d'inclure dans la structure de chaque école fondamentale un emploi de logopède. Sa mission sera d'accompagner les élèves et de détecter le plus rapidement possible les troubles de l'écriture et de la lecture, en soutien de l'équipe pédagogique.

## **Proposition 42**

### **Une limitation du nombre d'élève par classe**

Différentes études ont démontré que la réduction du nombre d'élèves par classe dans les écoles accueillant un public fragilisé diminue jusqu'à 46% l'écart des résultats dans le primaire et 22% dans le secondaire.

Dans certains cas (en fonction de la matière, de l'hétérogénéité du public, etc.) une diminution du nombre d'élève par classe favorise un meilleur apprentissage et la maîtrise des savoirs par chaque élève.

Pour assurer l'accompagnement efficace des élèves et en fonction des besoins, le nombre maximum pourra tendre vers 15 élèves.

La diminution doit par ailleurs être accompagnée d'une adaptation des méthodes pédagogiques et de l'application de pédagogies différenciées et actives. La disposition des classes sera pensée en adéquation avec la nécessité d'apprendre aux élèves à collaborer et pour favoriser le repérage efficace des difficultés des élèves.

### **Proposition 43**

#### **Un enseignement qualifiant de haut niveau et offrant des perspectives professionnelles**

A la suite du tronc commun multidisciplinaire prolongé, les élèves choisiront entre la filière qualifiante et la filière générale. Ils poseront leur choix en âme et conscience, en fonction de leurs souhaits, de leurs habiletés personnelles, de leurs capacités.

Pour améliorer la filière qualifiante, un ensemble d'options complémentaires est proposé. Le contenu des modules prépare à l'enseignement supérieur. L'élève qui a réussi le parcours de « l'enseignement qualifiant » et qui réussit cette formation complémentaire peut accéder directement à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, une septième année de préparation à l'enseignement supérieur est toujours organisée.

La distinction entre filière technique et filière professionnelle sera supprimée. Au sein de la filière qualifiante et, si cela s'avère pertinent, par rapport à la formation choisie, tous les élèves pourront suivre des cours en alternance c'est-à-dire à la fois des cours dans un établissement scolaire et une formation dans une entreprise, une association ou une institution. Formation théorique et formation sur le terrain se complètent.

L'enseignement dispensé dans la filière qualifiante doit poursuivre comme objectif premier d'assurer à ses élèves un accès à un emploi sans pour autant interdire l'accès à l'enseignement supérieur, notamment aux Brevets d'enseignement supérieur de l'Enseignement supérieur de promotion sociale et aux Bacheliers des différents opérateurs d'enseignement supérieur. Il est nécessaire de développer la transition entre l'enseignement secondaire qualifiant et l'enseignement supérieur.

L'Enseignement de promotion sociale proposera de manière systématique aux jeunes issus de la filière qualifiante une année complémentaire permettant à ces élèves de développer les capacités d'abstraction nécessaires à l'accès à l'enseignement supérieur. Cette année sera libre de droits d'inscription et valorisera automatiquement les compétences des élèves pour délivrer le CESS. Pour ne pas défavoriser les jeunes déjà au travail, cette année pourra être suivie en horaire décalé.

Pour maximiser les possibilités des jeunes d'obtenir un emploi, des séances d'informations quant aux métiers rencontrant une pénurie de main-d'œuvre doivent être régulièrement organisées par les écoles. Pour autant, les socialistes refusent la thèse adéquationniste qui voudrait que l'enseignement et ses formations puissent être au service du marché du travail. Les spécificités de l'enseignement qualifiant doivent être d'outiller les jeunes et non de répondre aux besoins du marché.

La filière qualifiante doit, à l'issue du tronc commun, constituer un premier choix et non être perçues, comme c'est trop souvent le cas actuellement, comme des filières de relégation. Les filières artistiques et sportives seront promues. Il est nécessaire de ce point de vue de procéder à une revalorisation des titres délivrés dans l'enseignement qualifiant, notamment eu égard à certains brevets issus de filières privées davantage valorisés sur le marché du travail.

Les moyens financiers doivent être libérés en vue de moderniser les outils mis à disposition des élèves. Il ne faut pas craindre de mobiliser des formes d'enseignement novatrices ou des pédagogies alternatives pour proposer un enseignement de grande qualité comme la dispense de partage d'expérience par des

gens du métier enseigné. Les moyens mis à la disposition des professeurs pour offrir un enseignement qualifiant de haut niveau doivent eux aussi être adaptés. A cet égard, la numérisation doit faire partie intégrante de l'apprentissage. Des pédagogies spécifiques et du matériel moderne s'avèrent nécessaires pour rencontrer cet objectif.

#### **Proposition 44**

### **L'enseignement de promotion sociale valorisé auprès des adultes et des employeurs**

L'enseignement de promotion sociale permet la réorientation professionnelle, la compensation des inégalités sociales et scolaires tout au long de la vie, la remédiation spécifique et l'accès aux études supérieures pour les adultes, à n'importe quel moment de leur parcours personnel et professionnel.

Dans cette optique les réformes pédagogiques mentionnées (interdisciplinarité, pédagogie par projet, renforcement de l'esprit d'équipe et de collaboration) seront toutes intégrées et adaptées à la pédagogie pour adultes. En outre, une attention particulière sera portée sur l'enseignement à distance et l'e-learning. En effet, cet enseignement étant destiné aux adultes, il doit nécessairement tenir compte des obligations personnelles et professionnelles liées à la vie active. L'enseignement de promotion sociale sera doté de moyens pour travailler via vidéo-conférences, leçons en ligne, autonomisation de l'apprenant, etc.

Les enseignants de promotion sociale seront spécialement formés à l'enseignement à distance. L'enseignement de promotion sociale devra être valorisé et faire l'objet d'une campagne d'information au sein même des entreprises. Des congés éducation seront accordés aux travailleurs voulant se former à l'école, soit dans le cadre de formation spécifique, soit dans le cadre de l'obtention d'un diplôme. De même, les entreprises auront le choix d'accueillir les enseignants en leur sein ou d'envoyer les travailleurs à l'école.

#### **Proposition 45**

### **Une réflexion sur les liens entre l'organisation de l'enseignement et les compétences régionales**

A l'occasion des congrès régionaux, une réflexion approfondie sera menée quant à l'organisation et à la régulation de l'enseignement obligatoire. Dans l'immédiat, l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit impérativement tenir compte des spécificités propres de chaque territoire et répondre à leurs besoins.

#### **Proposition 46**

### **Un renforcement de l'offre d'enseignement officiel**

A long terme, les socialistes estiment que la mise en place d'un réseau d'enseignement unique, organisé par les pouvoirs publics, serait de nature à assurer une égalité d'éducation (de qualité) à tous les élèves. Ce réseau unique doit mettre fin au marché scolaire générateur d'inégalités. Il doit également permettre d'assurer une éducation de qualité pour tous les enfants. Pour les socialistes, promoteurs de l'émancipation du plus grand nombre possible de citoyens, l'éducation doit devenir le premier des services publics. Cette perspective du réseau unique requiert un long et profond débat pour une mise en œuvre réussie. Il postule aussi un consensus le plus large possible dans la société.

Dans l'immédiat, les socialistes plaident pour des mesures de renforcement de l'offre d'enseignement officiel. Dans un objectif de proximité géographique, toutes les filières de formation doivent être garanties par l'offre d'enseignement officiel.

Dans la perspective de l'organisation d'un tronc commun pluridisciplinaire, il convient de favoriser et de privilégier les collaborations entre les établissements de l'enseignement officiel disposant de l'expérience, de l'infrastructure et des équipements nécessaires. Les collaborations entre établissements doivent s'envisager au niveau des bassins scolaires et, dans la perspective d'une optimalisation de l'offre d'enseignement officiel. Ces collaborations postulent la pratique des méthodes d'apprentissage dites de pédagogie active.

### **Proposition 47**

#### **Une réforme du pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Les socialistes demandent que l'on examine la possibilité de mettre en place un organisme d'intérêt public, chargé d'organiser l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en garantissant au minimum les mécanismes de financement actuels. Ce pouvoir organisateur organiserait une déconcentration en aires géographiques dont les territoires feront l'objet de discussion avec les régions, les syndicats et les associations de parents. Chaque entité déconcentrée inclurait des personnalités de grande qualité ayant tantôt une connaissance reconnue de la pédagogie, tantôt une expertise en ressources humaines, tantôt encore des compétences en matière de gestion.

### **Proposition 48**

#### **L'ouverture aux nouveaux modes d'apprentissage et l'éducation aux médias dès l'école primaire**

Le monde numérique et les nouvelles technologies ont une influence sur l'enseignement comme sur les autres domaines de la société. La numérisation favorise un travail en réseau et incite à la collaboration. Pensons par exemple à l'encyclopédie Wikipedia, rédigée par des milliers d'auteurs bénévoles à travers le monde, aux MOOC/CLOM (cours en ligne ouverts et massifs), ces cours universitaires mis en ligne et accessibles gratuitement à travers la planète, ou encore aux journées rassemblant en un même lieu des dizaines de jeunes développeurs informatiques chargés de résoudre des questions pointues. L'usage de ces technologies doit également être l'occasion d'enseigner les techniques de vérification de la fiabilité des différentes sources d'informations. Dans les établissements scolaires également, le numérique facilite une approche collaborative du travail en classe. Il en est ainsi, par exemple, des logiciels pédagogiques qui mettent en avant la construction collective des savoirs.

Pour les socialistes, les outils pédagogiques recourant aux nouvelles technologies et au numérique complètent utilement le panel d'instruments dont disposent les enseignants et permettent d'agir contre la fracture numérique. Il s'agit d'utiliser tous les moyens à disposition pour parfaire l'apprentissage des élèves et des étudiants en proposant de nouvelles méthodes d'apprentissage. Il ne s'agit pas de remplacer les méthodes habituelles d'apprentissage, mais d'utiliser tous les moyens à disposition pour parfaire l'apprentissage délivré aux élèves et étudiants, sur base de la connaissance scientifique des intelligences multiples et sur base des diverses pédagogies actives préconisées à ce jour. Les outils misant sur la collaboration, la participation et la solidarité entre élèves sont précieux en tant qu'instruments de lutte contre les inégalités.

Le PS souhaite que chaque établissement scolaire intègre les nouveaux modes d'apprentissage et les nouvelles technologies au sein de son projet pédagogique. Aussi, une formation participative sera proposée aux enseignants afin d'optimiser l'utilisation des nouvelles technologies. La mobilisation de ces outils et technologies doit cependant être cadrée afin que l'enseignement favorise le contact social et la construction de l'être social. Par ailleurs, dans la perspective d'une école inclusive, les socialistes souhaitent que les « nouvelles pédagogies » (pédagogie active, pédagogie adaptée, etc.) soient soutenues et encouragées (y compris dans la formation initiale des enseignants). Pour les socialistes, une éducation aux nouveaux médias et aux réseaux sociaux doit également se faire dès le plus jeune âge afin de concourir à l'éveil et à la construction d'un esprit critique.

### **Proposition 49**

#### **Des rythmes scolaires adaptés**

Les rythmes scolaires doivent être repensés pour correspondre davantage au rythme biologique de l'enfant. Une réforme des rythmes de la journée scolaires et de l'année scolaire est nécessaire.

Cette réforme permettra de renforcer l'équité en rapatriant au sein de la journée scolaire tout ou une partie du travail qui se fait aujourd'hui à domicile ainsi que certaines activités sportives ou culturelles.

Une meilleure répartition des congés scolaires au long de l'année doit également permettre d'aménager des moments de repos suffisants pour les élèves et les enseignants.

## Proposition 50

### La valorisation du métier d'enseignant et le renforcement de la formation initiale et continuée des enseignants

En vue de l'amélioration de notre système d'enseignement, la réforme de la formation initiale constitue un préalable à toutes les autres réformes, en ce compris le tronc commun. Les outils mis en avant pour éviter le redoublement doivent être enseignés et appropriés par les professionnels de l'éducation.

Le monde a changé, les élèves ont changé, la place de l'école dans la société a changé. Le contenu de la formation des enseignants doit être adapté en permanence aux réalités sociétales.

A cette fin, le PS estime que la formation initiale doit intégrer notamment les principes suivants : mieux armer les futurs enseignants à la lutte contre l'échec scolaire, leur inculquer des notions leur permettant une détection des troubles d'apprentissage chez les élèves, développer leurs capacités de mise en œuvre de pédagogies adaptées, les conscientiser sur leur fonction d'exemple, les former à la mise en place d'échanges et de pratiques collaboratives entre eux, développer leurs capacités de gestion de l'hétérogénéité des classes, les rendre attentifs à la réalité de la pauvreté, ou encore leur enseigner les conséquences des bouleversements dus à la révolution numérique.

Pour promouvoir une société inclusive, égalitaire et solidaire, la formation initiale doit également inclure une formation sur les comportements discriminants (origines, statut social, sexe, orientation sexuelle, etc.). Les enseignants doivent pouvoir adapter leurs méthodes pédagogiques en conséquence (module sur la destruction stéréotypes f/h, promotion de l'égalité, prévention des violences au sein d'une classe et dans les cours pédagogiques).

La formation initiale doit également comporter des modules relatifs à la formation à la neutralité et à la didactique en philosophie et citoyenneté.

Dans le cadre de la formation continue, des formations pour l'application des pratiques pédagogiques nouvelles doivent être proposées (gestion du travail de groupe d'élèves, emploi du tableau interactif et des tablettes, gestion des groupes de parole, conduite du conseil de classe, etc.).

La réforme de la formation initiale ne doit pas oublier les professionnels déjà actifs. L'accès à des formations continuées et au master en cours de carrière devra être organisé ; les formations suivies devront pouvoir être valorisées par les jurys. La mobilité des enseignants entre les différents niveaux, en lien avec le tronc commun et en interne des niveaux d'enseignements, fera également l'objet d'une organisation particulière.

Ces compléments d'adaptation aux changements sociétaux doivent être davantage intégrés dans la formation de base des futurs éducateurs.

Former les futurs enseignants à toutes ces compétences (en plus de la maîtrise de la langue française, des mathématiques de base et des disciplines à enseigner) ne peut s'envisager que via à un allongement des études. Le PS est en faveur d'un allongement des études des futurs enseignants pour arriver à un cursus de 5 ans. Le cursus alternerait cours théoriques et de nombreux stages en classe. Ce renforcement des stages permettra aux futurs diplômés d'être confrontés à la réalité de terrain et par ce biais cela contribuerait à diminuer les interruptions précoces de carrières dans l'enseignement.

Les enseignants jouent un rôle capital dans l'institution qu'est l'école et l'apprentissage des élèves. Il est capital de valoriser dès à présent le métier d'enseignant, par la reconnaissance sociale qu'il mérite mais aussi par une revalorisation salariale, à même de prendre en compte le renforcement de ces formations. Ceci pourrait potentiellement augmenter l'attractivité de la profession.

### **Proposition 51**

#### **L'indispensable investissement dans la qualité des bâtiments et leur intégration dans leur environnement**

Pour développer une filière qualifiante de qualité, il s'agit de trouver des solutions pratiques pour mettre en places de véritables ateliers qui nécessitent des outils et des espaces.

Le travail pédagogique est trop souvent limité par des contraintes matérielles. Classes surpeuplées, mal aérées, pas de locaux adaptés pour l'étude...

Les locaux doivent être également adaptés au nombre d'élève et aux diverses activités scolaires.

### **Proposition 52**

#### **Une modification de l'environnement de travail des enseignants**

Les socialistes plaident pour que les enseignants aient un espace dédié à leur travail au sein de l'école, par exemple dans des bureaux. Ils auront la possibilité de réaliser leur tâche à l'école dans un environnement structuré. Il ne s'agit pas de limiter la flexibilité typique du métier mais de donner la possibilité aux enseignants de séparer espace privé et espace professionnel.

De même, le travail d'un jeune enseignant étant particulièrement lourd, des dispositions seront prises pour qu'un système de tutorat ou de mentorship soit mis en œuvre au sein des écoles : la charge des enseignants plus expérimentés sera diminuée et le temps dégagé servira à guider et aider leurs jeunes collègues en vue de leur assurer un encadrement et un accompagnement professionnel leur permettant de disposer de conseils de professionnels.

Enfin, des équipes pédagogiques pluridisciplinaires seront mises en place pour travailler dans un esprit interdisciplinaire et collaboratif. Le métier d'enseignant s'en trouvera bien moins solitaire et répondra aux exigences de la société.



## CHAPITRE 4

# EDUCATION PERMANENTE, CULTURE ET MÉDIAS

L'émancipation individuelle tient une place centrale dans le projet socialiste. Elle se réalise avant tout à travers l'éducation (au sein de la famille, de la communauté, de l'entreprise, etc.) et l'exercice des libertés individuelles. Elle se réalise aussi par l'exercice des droits culturels. La culture permet d'éveiller et de développer le sens artistique, le goût, l'esprit critique et le jugement. Elle tisse indéniablement des liens sociaux entre chaque citoyen. Connaître le monde, savoir d'où l'on vient, s'ouvrir l'esprit, comprendre l'autre, accéder au beau et au sensible, être source d'émerveillement : les bénéfices de la culture dans la vie personnelle sont multiples.

Si, pour les socialistes, la culture a toujours joué un rôle important, les évolutions sociétales de ces dernières années incitent à lui conférer davantage encore d'attention. L'emprise grandissante de l'univers marchand sur les esprits, la tendance au repli sur soi, les tensions identitaires et religieuses, la croissance des inégalités, les développements numériques, la multiplication des fausses informations (les fake news) sont autant de signaux qui indiquent combien il est indispensable de mener une politique culturelle éclairante, percutante, incisive, ouverte. Une politique culturelle qui mise sur l'art, l'éducation et l'information. Une politique culturelle qui ait pour ambition de toucher tous les citoyens et d'embrasser toutes les disciplines artistiques. Une politique culturelle qui place la participation et le débat au cœur de ses préoccupations. Une politique culturelle qui permet à tout citoyen d'agir en tant que changeur de monde, notamment grâce aux outils de connaissance et d'action que lui offre l'éducation permanente, moyen essentiel pour développer la pensée critique à l'égard de la société actuelle et pour construire une espérance. Une politique culturelle qui offre un décryptage du monde et une information juste et pertinente.

Les socialistes plaident pour un refinancement approprié et juste des secteurs de la culture, de l'éducation permanente et des médias de service public. Ce financement devra permettre à ces secteurs d'assumer leurs missions de service public.

A l'occasion des congrès régionaux, une réflexion approfondie sera menée quant à la politique culturelle.

### **Proposition 53**

#### **Un maillage culturel qui garantit l'accès de tous à la culture**

Les arts ont longtemps été réservés à une élite : les cours royales et impériales étaient les principaux mécènes des artistes, qui leur réservaient la primeur de leurs créations ; le public ayant le temps et l'argent nécessaires pour assister à des représentations artistiques était peu nombreux. La mise en œuvre d'une réelle politique culturelle, à l'échelle du pays, date des années 1960. Elle s'est d'abord focalisée sur les beaux-arts, avant de s'ouvrir, dans les années 1970, aux formes de cultures émergentes. La démocratisation culturelle des années 1960, centrée sur les arts dits majeurs, s'est doublée d'une démocratie culturelle, construite sur l'éducation à l'art, la participation du citoyen, la découverte de nouvelles disciplines et esthétiques artistiques. Depuis 1994, notre Constitution prévoit, en son article 23, un droit à la culture ou, plus exactement, « le droit à l'épanouissement culturel et social ». Les socialistes veulent rendre effectif ce droit à la culture.

Ce demi-siècle de politique culturelle s'est traduit par la construction d'infrastructures, par le soutien au fonctionnement des institutions artistiques et socioculturelles, par des subventions aux projets et par des aides à l'emploi. En définitive, le paysage culturel en Wallonie et à Bruxelles s'est enrichi considérablement. Pourtant, malgré ces efforts, il subsiste encore des régions, des villes et communes, où l'offre culturelle est insuffisante. Cette situation peut résulter d'une absence d'ambition ou d'intérêt politique, d'un manque de moyens, d'infrastructures inadaptées ou inexistantes, ou encore d'un secteur associatif peu sensibilisé aux pratiques culturelles.

Les socialistes estiment que, là où les carences sont démontrées objectivement, les autorités publiques, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles, doivent intervenir en priorité, susciter et soutenir les initiatives comblant les lacunes. L'octroi de crédits budgétaires spécifiquement dévolus aux territoires moins culturellement desservis doit garantir le respect du droit à la culture pour tous. Le PS y est attentif ; c'est une question d'égalité.

Les budgets consacrés à la culture doivent être répartis en visant une accessibilité de tous les citoyens à la culture. A cet égard, il est important de veiller à une répartition équitable des crédits budgétaires culturels entre les différents bassins de vie, en prenant en compte le nombre d'habitants qui y vivent, les institutions culturelles qui y sont actives, etc.

Pour les socialistes, tous les pouvoirs locaux doivent consacrer une partie de leur budget au développement d'une politique culturelle sur leur territoire.

Les institutions culturelles ne sont pas toujours fréquentées par les habitants des quartiers où elles se situent. Le PS préconise d'investir dans des équipes de médiation culturelle établissant un lien entre les institutions, les artistes, les créateurs, les publics et les habitants du quartier ou de la région. Ces équipes peuvent être attachées à des institutions culturelles, des centres culturels, des associations d'éducation permanente ou des maisons de quartier. La culture étant un des vecteurs d'émancipation sociale, une attention particulière sera accordée aux zones connaissant de faibles taux d'emploi et un nombre important de personnes émergeant à l'action sociale.

Pour démocratiser l'accès à la culture, il est également nécessaire de procéder à la sensibilisation, à l'information et à la promotion de mécanismes tels que celui de l'Article 27 qui facilite la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale ou économique difficile.

Le PS souhaite également renforcer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités culturelles et propose dès lors que cette préoccupation soit intégrée au sein des contrats-programmes et conventions des acteurs culturels.

## **Proposition 54**

### **La participation active des citoyens au cœur des projets culturels**

Une politique culturelle ne se conçoit plus aujourd'hui comme hier. Le désir d'implication des citoyens est important. A l'instar de ce que prévoient les récents décrets relatifs aux centres culturels ou aux bibliothèques publiques, la participation active des citoyens doit être au cœur des projets des institutions culturelles. Les citoyens sont aussi les publics ; leurs attentes et leurs envies doivent être prises en considération.

En ce sens, le PS s'oppose à la distinction entre une culture dominante, savante et élitiste et une culture populaire, dominée et méprisée. Le PS entend promouvoir une culture de l'émancipation qui se décline au pluriel en fonction des sensibilités, des spécificités individuelles et collective ; une culture de l'émancipation qui promeut la diversité des chemins, qui favorise toutes les expressions dans la perspective de l'approfondissement de la démocratie culturelle et de la réhabilitation des cultures innovantes et émancipatrices.

Aussi, les socialistes plaident-ils en faveur d'une implication permanente des citoyens dans la conception et l'exécution des projets des organismes culturels. En outre, l'adoption de législations dans le champ culturel se prête adéquatement à l'association de citoyens. Par des panels citoyens ou au travers d'assemblées citoyennes réunies, par exemple, dans les centres culturels, la politique culturelle doit être à la pointe des processus de démocratie participative.

Pour que l'accès à la culture soit une réalité, il faut dépasser l'idée que le citoyen soit un simple client « consommateur de culture ». Faire participer le citoyen, c'est aussi lui donner les codes et références, autrement dit les moyens d'être actif culturellement. Un effort important en matière de médiation doit être fourni. En effet, une connaissance préliminaire des outils favorise toute participation culturelle active.

La culture doit être inscrite dans les programmes scolaires et notamment l'explication des grands courants artistiques et des cours suscitant la créativité (musique, dessin, arts de la scène, vidéo, etc.).

Au niveau le plus proche du citoyen, dans les communes, il sera créé une commission consultative de la culture qui se réunira au moins deux fois par an.

### **Proposition 55**

#### **Un décloisonnement des disciplines artistiques**

La politique culturelle, on l'a dit, s'est construite au départ d'une vision extrêmement classique des disciplines artistiques. De nos jours encore, l'organisation administrative et budgétaire distingue nettement les disciplines suivant des critères qui paraissent dépassés. En outre, la création contemporaine et l'évolution technologique amènent de plus en plus d'artistes à concevoir des œuvres multidisciplinaires.

Des efforts ont déjà été fournis pour favoriser les œuvres multidisciplinaires mais elles continuent de se heurter à une conception étriquée qu'ont beaucoup de la culture, notamment au sein des instances d'avis. Aussi convient-il à l'avenir de revoir l'organisation et l'attribution des subventions pour mieux tenir compte de la pluridisciplinarité des œuvres, de plus en plus fréquente.

Le PS entend poursuivre une politique de transversalité en créant des ponts et synergies entre les différentes disciplines. Cela passe notamment par la réorientation d'une partie de nos aides culturelles pour susciter la créativité pluridisciplinaire. Le PS entend soutenir des projets transdisciplinaires et la culture digitale.

Convaincus de l'importance du travail des associations pour le vivre ensemble et notre modèle de cohésion sociale, les socialistes souhaitent une simplification des modalités de subventionnement, notamment régionales et européennes, et l'intégration de nouveaux usages, par exemple, la possibilité de valoriser la mutualisation du travail, des infrastructures et du mobilier dans le cadre des projets émergeant au Fonds social européen.

### **Proposition 56**

#### **Un statut pour les artistes**

Pour les socialistes, le système de protection sociale doit offrir à chaque citoyen une protection qui lui permette de ne pas tomber dans la pauvreté. Concrètement, chaque résident en Belgique, quel que soit son statut (indépendant, salarié, fonctionnaire) et son activité, devra pouvoir disposer de revenus au moins équivalents au seuil de pauvreté. Par ailleurs, tous les travailleurs doivent bénéficier, comme les travailleurs salariés, d'une protection lorsqu'ils perdent leur emploi, de revenus décents lorsqu'ils tombent malades et être couverts en matière de maladies professionnelles. Ces propositions (exposées dans le chapitre relatif à la protection sociale) forment véritablement un socle commun de protection sociale indépendamment du statut et seront évidemment aussi valables pour les artistes et les créateurs.

Pour le PS, il faut en outre développer un statut social pour les artistes permettant une protection forte et prenant en compte les périodes d'intermittence. L'accès à ce statut social doit être facilité et le maintien conditionné à la poursuite d'activités dans le secteur en question. Au-delà du statut social, il faut encourager dans le secteur artistique l'emploi sous forme de contrat de travail et non au cachet ou à la prestation ou au défraiement. A cette fin, les subventions publiques doivent prendre en compte les charges liées aux contrats de travail.

### **Proposition 57**

#### **Une éducation permanente au plus proche des populations**

L'éducation permanente doit être pensée de manière à éviter le repli sur soi, notamment pour les aînés et les publics les plus précarisés. L'isolement social dégrade rapidement les conditions de vie. Les socialistes promeuvent les contacts intergénérationnels pour réduire toute forme d'inégalité comme la fracture numérique, l'accès à la démocratie, etc. Le vivre-ensemble, dans toutes ses composantes, doit être favorisé.

## **Proposition 58**

### **Moins de paperasserie et un meilleur financement du secteur peut plus de présence sur le terrain des acteurs socioculturels**

Notre époque connaît une tendance au repli sur soi. Des crispations identitaires apparaissent dans les quartiers. Les actes d'intolérance – xénophobie, homophobie, etc. – se multiplient.

En Wallonie et à Bruxelles, nous disposons d'un tissu d'acteurs de terrain capables de prévenir ces phénomènes et de lutter contre eux. Les associations d'éducation permanente, de jeunesse et, plus largement, du secteur socioculturel dans son ensemble disposent de la compétence nécessaire pour y faire face. Par la pédagogie et la sensibilisation, par le débat et la participation, elles jouent un rôle central de cohésion sociale et d'apaisement des potentiels conflits.

Les socialistes considèrent que le travail de terrain mené par les associations est prioritaire pour les associations. Les législations en vigueur, singulièrement celle en matière d'éducation permanente, doivent alléger le formalisme et la bureaucratie inutiles pour permettre aux travailleurs de concevoir des actions et d'être présents au maximum sur le terrain.

Des moyens suffisants et pérennes doivent être alloués au secteur socioculturel pour lui permettre de fonctionner correctement.

## **Proposition 59**

### **Des industries culturelles qui affrontent le défi numérique**

La culture est également un secteur économique à part entière. Les industries culturelles – c'est-à-dire les industries qui produisent des biens ou fournissent des services dont la valeur résulte pour l'essentiel de leur contenu symbolique (la musique, le livre, le cinéma, le design, les médias d'information) – constituent un pan économique important. Selon de récentes estimations, elles représentent 3,3% de l'emploi au sein des pays de l'Union européenne.

Comme d'autres, les industries culturelles doivent tenir compte de la numérisation. Si elle cause des difficultés, notamment en ce qui concerne le respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle, la numérisation est aussi une formidable occasion de découverte et de diversification de l'offre culturelle. Par exemple, les plateformes audiovisuelles – telles que YouTube ou Vimeo – ou sonores – comme SoundCloud – permettent à des jeunes talents de la musique ou du cinéma de se faire connaître aisément et sans frais par un large public. De même, les plateformes de diffusion musicale (Spotify, Deezer, iTunes) ou cinématographique (UniversCiné) élargissent le champ des découvertes. Il en va de même dans d'autres secteurs, tels que celui du livre. La numérisation offre aussi la possibilité d'une infinie personnalisation des œuvres. Pensons aux perspectives que présente l'impression 3D dans le design.

Les socialistes plaident pour la défense et la structuration des soutiens publics aux industries culturelles. Le fonds d'investissement St'art couvrant l'ensemble des industries culturelles et les opérateurs de soutien sectoriels, par exemple dans le cinéma (Centre du cinéma et de l'audiovisuel, Wallimage, Screen.Brussels) ou le design (Wallonie Design, Mode And Design), doivent poursuivre leur développement. En lien avec Wallonie-Bruxelles International et ses agences, ils doivent accompagner les industries culturelles dans la transition numérique et les faire rayonner chez nous et à l'étranger.

En outre, il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux talents. Il est primordial que ces investissements servent à promouvoir et favoriser l'émergence et la formation d'une nouvelle scène culturelle dont le potentiel est aujourd'hui peu soutenu.

Une attention particulière doit également être portée aux droits d'auteur et à la réglementation relative à la diffusion des œuvres numériques.

## **Proposition 60**

### **La défense de la diversité et de l'exception culturelle**

Le citoyen ne doit pas être considéré comme un simple client « consommateur de culture ». Le PS entend lutter contre la marchandisation du domaine culturel. En ce sens, les pouvoirs publics doivent veiller à soutenir l'exception culturelle.

En ce sens, les socialistes appellent à un renforcement du quota majoritaire de diffusion de productions européennes pour les médias de service public.

## **Proposition 61**

### **Une politique de sauvegarde des archives**

Qu'elles soient publiques ou privées, les archives sont en effet utilisées par une grande variété de gestionnaires d'informations : moteurs de recherches sur le web (Google, etc.), services de communication, journalistes, juges, avocats, notaires, personnel administratif, citoyens à la recherche de leurs droits, chercheurs, étudiants, amateurs d'histoire locale, généalogistes.

Comme le rappelle la Déclaration universelle des archives approuvée par l'Unesco en 2011, celles-ci constituent un patrimoine unique et irremplaçable dont le rôle est essentiel pour la construction de l'État, le bon fonctionnement de la démocratie et l'élaboration d'une mémoire collective.

Le PS entend promouvoir une politique globale de protection et de valorisation des archives tant publiques que privées.

A cet effet, il s'agira de développer la réglementation à tous les niveaux de pouvoir et de prévoir les investissements nécessaires à son exécution.

## **Proposition 62**

### **La signature de la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires**

Le Conseil de l'Europe a adopté en 1992 la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires. Ce texte a pour but, d'une part, de protéger et de promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen et, d'autre part, de favoriser l'emploi de ces langues dans la vie privée et publique

Cette convention européenne ne vise pas à faire des langues régionales des langues concurrentes des langues nationales ou internationales dans l'enseignement. Il s'agit de la défense d'une culture et d'un patrimoine, celui des langues régionales. Elles sont une richesse culturelle en soi et une ouverture vers un état d'esprit ouvert au multilinguisme. La Belgique est un des rares pays européens à ne pas encore avoir adopté cette convention européenne, ce qui la met de façon injustifiable en marge de l'Europe en devenir.

Aussi, le PS plaide pour que la Belgique signe dans un délai rapproché la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires.

## **Proposition 63**

### **Le décryptage de l'information et l'accessibilité de tous les publics comme mission principale des médias de service public**

Pour les socialistes, le cœur de la mission du service public en radio et en télévision réside dans le décryptage de l'information et dans la pédagogie explicative de tous les sujets d'actualité ou de société. Cette mission doit être au cœur de l'action des médias de service public. Leur contrat de gestion doit être rédigé en ce sens.

Le service public doit être le garant d'une information de qualité, impartiale et vérifiée. Les socialistes plaident pour que la RTBF, en tant que principal opérateur audiovisuel de service public, adapte son

offre de services aux évolutions de la technologie et des usages pour continuer à garantir une information impartiale et de haute qualité. C'est par une information de qualité qu'elle se différenciera et qu'elle continuera à capter l'attention des publics. Face aux entreprises privées d'information et aux nouveaux acteurs (Netflix, YouTube, Twitter, etc.), la priorité du service public doit donc porter sur l'éclairage et l'analyse des questions politiques, sociales, économiques, environnementales et culturelles. Plutôt que de privilégier le caractère sensationnel de l'information ou les « petites phrases », son rôle est d'amener le citoyen – auditeur, téléspectateur, internaute – à comprendre, à décoder et à s'émanciper. L'indépendance journalistique des rédactions doit être garantie.

A cette fin, la formation des journalistes, au sein du service public, doit également retenir l'attention. Davantage encore que dans les autres médias, le service de l'information des médias de service public se doit d'adopter une éthique irréprochable. Le service public de l'information doit continuer à garantir cette éthique, encadrée par des règles déontologiques transparentes. Il lui appartient également de veiller à offrir une information complète et pertinente. Ainsi, le paysage institutionnel de notre pays doit-il conduire les médias de service public à informer le citoyen aussi bien de la politique internationale, européenne et nationale que de la politique régionale tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Il importe dès lors que les journalistes du service public soient sensibilisés au rôle qui est le leur et aux missions qu'ils doivent poursuivre.

De nouveaux outils seront également développés pour combattre la désinformation et lutter contre la diffusion des *fake news*.

Les médias de service public doivent se doter d'un cadre éthique strict afin d'éviter les programmes qui ne respectent pas les valeurs fondamentales d'une société démocratique.

La RTBF doit également accorder une attention singulière à l'accessibilité de ses programmes à tous les citoyens, notamment les déficients sensoriels, en développant le sous-titrage, la traduction gestuelle et l'audiodescription pour ses programmes.

Enfin, il est primordial que les services médias audiovisuels publics assurent une représentativité de la diversité à l'écran en prenant en considération des variables telles que le genre, l'âge, l'origine perçue, la catégorie socioprofessionnelle ou encore le handicap.

## **Proposition 64**

### **Une limitation stricte de la publicité à la RTBF**

La RTBF joue un rôle central dans le paysage médiatique francophone belge. Pour exercer sa mission de service public, la RTBF perçoit une dotation publique. Elle atteignait 249,2 millions d'euros en 2016 (dont 9,1 millions à destination de TV5). En outre, la RTBF est autorisée à percevoir des revenus provenant de la publicité commerciale. Les recettes publicitaires de la RTBF s'élevaient à 74,2 millions d'euros en 2016. S'ajoutent encore environ 25 millions d'euros de revenus résultant notamment des contrats conclus avec les câblo-opérateurs, des prestations de services fournies par la RTBF et des aides à la production. Les socialistes plaident pour l'augmentation des budgets publics alloués à la RTBF.

L'importance des recettes commerciales de la RTBF est une question débattue depuis plusieurs années. Idéalement, un service public de l'audiovisuel devrait fournir aux citoyens une programmation exempte de toute forme de publicité commerciale. Dans les faits, l'impécuniosité de la Fédération Wallonie-Bruxelles a conduit le législateur à autoriser la RTBF à recourir à la publicité en 1989 pour la télévision, en 1991 pour la radio.

Aujourd'hui déjà, la publicité commerciale fait l'objet de certaines limitations sur la RTBF (La Trois en télévision par exemple). Idéalement et à long terme, le PS vise une interdiction claire de la publicité privée sur la télévision publique.

A court terme, les socialistes défendent une extension de l'interdiction et de l'encadrement de la publicité sur les chaînes radio et télévisuelles publiques. Comme première étape pour atteindre cet objectif, le PS propose de renforcer les mesures d'encadrement des publicités diffusées.

Cette extension de l'encadrement et de la limitation de la publicité peut s'envisager de la manière suivante :

- Interdiction totale de la publicité à destination des enfants de moins de 12 ans sur toutes les chaînes publiques ;
- Interdiction de la publicité portant sur les produits nuisibles pour la santé ;
- Obligation de respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits de l'homme dans les publicités ;
- Extension des espaces sans publicité : ainsi, par exemple, la Première, chaîne de radio centrée sur l'information, pourrait être exempte de toute publicité commerciale.

## **Proposition 65**

### **La société de média à but non lucratif**

Aujourd'hui, le modèle économique de certains acteurs médiatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles semble épuisé. La presse écrite connaît des difficultés financières particulièrement importantes en raison de la perte constante de lectorat et de la concurrence d'internet. Même si elle est aussi présente sur le web, les revenus qu'elle tire de son activité en ligne ne compensent pas les pertes de son tirage papier.

De nouveaux acteurs audiovisuels, souvent américains, tels que Google, Facebook, Netflix, Liberty Global ou Discovery, sont aujourd'hui sur tous les terrains. La concurrence est d'autant plus rude que ces acteurs sont plus puissants financièrement ou technologiquement que les acteurs médiatiques locaux. Ils sont souvent plus agiles aussi dans leur capacité d'adaptation aux évolutions des modes de consommation.

Le risque est réel pour la démocratie : la disparition de médias locaux (à l'échelle de la Belgique francophone) porterait atteinte au pluralisme des sources d'information et à la diversité médiatique.

Aussi, les socialistes en appellent à mettre en place un nouveau modèle pour les sociétés de médias. Le modèle préconisé est proche de celui des institutions d'enseignement supérieur. Une forme juridique nouvelle serait ainsi créée spécifiquement pour les médias. Elle présenterait la caractéristique d'être à but non lucratif : les parts ou actions détenues ne poursuivraient pas un objectif d'enrichissement. Elle viserait l'intérêt général et pourrait bénéficier d'un soutien renforcé de la part des pouvoirs publics et d'incitants fiscaux pour les investisseurs privés (à l'instar du régime fiscal de réduction d'impôt applicable aux fondations d'utilité publique). La société de média disposerait ainsi d'un statut garantissant sa pérennité et offrant aux journalistes qu'elle emploie la sérénité nécessaire à l'accomplissement de leur mission d'information.

## **Proposition 66**

### **Des algorithmes transparents imposés aux moteurs de recherche, aux réseaux sociaux et aux gestionnaires de données personnelles**

Aujourd'hui, sur internet, les moteurs de recherche et les réseaux sociaux proposent des contenus aux usagers. Ces propositions sont le fruit d'algorithmes qui se basent sur les données disponibles des individus.

Ces algorithmes ne sont pas neutres. Ils pondèrent, produisent et recourent des données selon une certaine méthodologie. Cette méthode comporte donc un risque d'orientation des usagers vers un certain type de contenus. C'est une menace pour la diversité et la liberté d'expression qu'il convient de prendre en compte. Les usagers doivent être sensibilisés à l'utilisation de leurs données personnelles et celles de leurs enfants.

Les recherches sur Google, Facebook ou Twitter donnent des résultats biaisés. C'est ce que l'on nomme les « bulles de filtrage ». En fonction des recherches antérieures, des appréciations personnelles (« j'aime » sur Facebook), des partages, les moteurs de recherche et réseaux sociaux cernent les centres d'intérêt de chaque individu. Lorsqu'il procède à une nouvelle recherche, le moteur de recherche ne lui délivre que des informations correspondant à ses attentes. La bulle de filtrage enferme l'internaute dans une image du monde qu'elle a façonné pour lui au départ de ses recommandations et de l'utilisation d'algorithmes.

Le PS en appelle au développement du contrôle et de la régulation par les autorités publiques. Des standards internationaux doivent être établis, avec pour objectif d'imposer aux moteurs de recherche des processus informatiques garantissant une information large et diversifiée à l'internaute. En complément, informer et éduquer tous les usagers sur le contenu et le fonctionnement des algorithmes (et leurs dangers) permettrait une prise de conscience de leur importance et de leur rôle.



# CHAPITRE 5

## EMPLOI POUR TOUS

Aujourd'hui, le travail est réparti de façon très inégalitaire en Belgique. Près de 500.000 personnes sont à la recherche d'un emploi, plus d'un million de travailleurs (et très majoritairement des travailleuses) prestent à temps partiel, plus de 41% des Belges exercent un travail atypique (travail le dimanche, le samedi, la nuit). Les contrats à durée très limitée (contrats à durée déterminée, intérim, flexijobs) sont de plus en plus fréquents. Les heures supplémentaires se multiplient, souvent au détriment de nouvelles embauches. Ainsi, les travailleurs à temps plein prestaient en moyenne 41,4 heures par semaine en 2016 alors que le temps de travail hebdomadaire moyen est fixé à 38 heures depuis 2003. Le travail est mal réparti sur l'ensemble de la carrière puisque les jeunes peinent à trouver un emploi et que travailleurs entre 55 à 64 ans ne sont que 45,4% à être à l'emploi.

Parallèlement à cette répartition inégalitaire du travail disponible, nous devons faire face à des bouleversements importants dans le monde du travail. Très peu de travailleurs font encore toute leur carrière dans une même entreprise. Les allers-retours entre le secteur privé et le secteur public sont fréquents. Les salariés sont de plus en plus nombreux à tenter leur chance comme indépendants. De plus en plus d'indépendants exercent leurs activités dans des conditions précaires et appartiennent à la catégorie des travailleurs pauvres. La flexibilisation de l'emploi est au cœur des politiques menées par le gouvernement fédéral actuel, au détriment de la qualité de l'emploi et de la qualité de vie des travailleurs. De la destruction de certains emplois à la modification profonde des relations de travail (individualisation des relations entre travailleurs et employeurs, structure en réseau et non plus pyramidale, etc.), la révolution numérique va avoir des conséquences non négligeables sur l'emploi. A cet effet, il est important de mettre à contribution les outils publics tels que le Forem, Actiris et Bruxelles Formation afin qu'ils accompagnent le mieux possible les travailleurs dans cette transition. Dans le même temps, l'économie 4.0 créera de nouvelles formes d'emplois desquels découleront des nouveaux statuts. Il sera impératif de veiller à ce que ces nouveaux statuts ne contribuent pas à faire reculer les droits des travailleurs. Enfin, il est à noter que le marché de l'emploi belge reste l'un des plus discriminants d'Europe.

Tous ces éléments exigent de développer un nouveau modèle social. Nous devons créer un cadre propice à la création d'emplois durables et de qualité. Ce modèle social a pour objectif de mettre fin aux inégalités qui se sont creusées depuis les années 80 et l'avènement du néolibéralisme. Il doit aussi contribuer à une meilleure répartition des richesses. Notre nouveau modèle social doit poursuivre l'objectif du plein emploi, conformément à l'article 23 de la Constitution, qui consacre le droit au travail. Par ailleurs, un changement de paradigme doit être opéré. Le chômage ne peut plus être considéré comme une responsabilité individuelle. Il est une responsabilité collective. Il incombe donc à la collectivité de garantir une solution à chaque chercheur d'emploi : un emploi, une expérience professionnelle formatrice, une formation et dans tous les cas, un revenu de remplacement digne.

En outre, l'évolution des relations de travail, les atteintes à la concertation sociale font oublier que le droit du travail a toujours connu deux dimensions, l'une individuelle (le contrat), l'autre collective. Les évolutions du droit du travail et de la sécurité sociale nous conduisent à considérer que le volet « relation collective » du droit du travail se doit d'être défendu, préservé et garanti.

### **Proposition 67**

#### **La réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire : vers la semaine de quatre jours**

Afin de mieux répartir le travail disponible, de créer de nouveaux emplois, d'augmenter la qualité des emplois, d'octroyer plus de temps aux travailleurs pour améliorer leur bien-être, de diminuer leur stress et de leur donner du temps pour d'autres activités que le travail (loisirs, culture, associations, etc.), mais aussi pour faire face aux impacts de la révolution numérique sur l'emploi, le PS plaide pour une réduction collective du temps de travail (RCTT). Dans cette perspective, le rôle des organisations syndicales, en leur qualité d'interlocuteur habituel des organisations patronales, sera évidemment important.

La réduction du temps de travail est « collective », ce qui signifie qu'elle n'est pas « individuelle ». Actuellement, de nombreuses entreprises imposent à certains de leurs travailleurs des réductions de leur temps de travail. Ils sont contraints d'accepter des temps partiels. Dans une réduction collective du temps de travail, c'est le temps de travail de l'ensemble du personnel d'une entreprise, d'une association ou d'une institution publique qui est réduit.

Une réduction « collective » du temps de travail ne signifie pas pour autant une uniformisation. Réduction collective ne signifie pas réduction généralisée. En fonction des secteurs et de l'activité des entreprises, la réduction du temps de travail prendra la forme la plus adéquate. L'intention est d'épouser les réalités propres à chaque entreprise en laissant un maximum de marge de manœuvre aux négociations d'adaptation.

Le temps de travail serait réduit de 20%, soit un passage de 38 à 30h/semaine. Cette réduction se concrétisera en réduisant le nombre de jours de travail de 5 à 4 par semaine. D'autres formules sont bien entendu possibles, impliquant par exemple une semaine de congé par mois, 50 jours de congés supplémentaires par an ou le passage de 5 à 4 semaines de 38h. Les modalités devront être définies par la concertation sociale.

La RCTT suppose le maintien du salaire du travailleur et s'accompagne d'une embauche compensatoire. Dans ce cadre, il faudra veiller à ce que les travailleurs, qui ont un contrat à temps partiel involontaire bénéficient également de cette mesure. L'Etat doit aider les entreprises qui franchissent le pas de la RCTT et qui en respectent toutes les conditions (réduction de 20%, sous la forme d'une réduction du nombre de jours de travail, maintien du salaire et embauche compensatoire sans augmentation des cadences, limitation des heures supplémentaires) via une forme d'activation des allocations de chômage des nouveaux travailleurs engagés : l'entreprise perçoit le montant de l'allocation de chômage des demandeurs d'emploi qu'elle engage pour compenser la RCTT, la verse à ces travailleurs nouvellement engagés et assume la part de salaire supplémentaire. Les entreprises s'engageant dans une RCTT bénéficient en outre d'une réduction des cotisations sociales pour tous leurs travailleurs. Les aides accordées aux entreprises et institutions qui réduisent leur temps de travail seront intégralement compensées par un financement alternatif versé à la sécurité sociale. Les modalités précises de cette RCTT sont négociées avec les partenaires sociaux.

Parallèlement à cette mesure, un quota maximum d'heures supplémentaires par travailleur est instauré afin d'éviter que la RCTT soit contournée via ce biais.

La RCTT, nonobstant son adaptation à chaque situation particulière, s'accompagne d'une modification générale de la norme du temps plein. La référence légale d'un temps plein sera à l'avenir la semaine de 30h24m et de quatre jours de travail hebdomadaire. Les heures supplémentaires éventuelles, la détermination du mi-temps ou d'un crédit-temps, etc. seront calculées sur cette base. Il en ira de même des droits sociaux : un travailleur qui aura presté toute sa vie 30 heures par semaine sera considéré comme un travailleur à temps plein pour ses droits en matière de chômage, de pensions, etc.

Une formule de RCTT spécifique, dénommée « RCTT+ », permettant de réduire leur temps de travail davantage encore que par une RCTT, sera instaurée pour les travailleurs plus âgés ou ceux exerçant un métier pénible afin de leur permettre de rester actifs dans l'entreprise et de bénéficier d'un passage en douceur vers la retraite et d'ouvrir de nouveaux emplois pour les jeunes.

### **Proposition 68**

#### **La limitation de la tension salariale : le rapport entre la plus petite et la plus haute rémunération ne peut dépasser quinze**

La tension salariale, c'est-à-dire l'écart entre le plus petit et le plus haut salaire dans une même entreprise, était de 30 à la fin des années 1970 en Belgique. Elle atteignait 200 en 2011 dans de nombreuses multinationales. Selon une étude syndicale, les administrateurs délégués des 20 principales entreprises cotées à la Bourse de Bruxelles (indice Bel 20) ont déjà gagné, dès le 10 janvier 2017, autant qu'un travailleur moyen sur l'ensemble de l'année.

Afin de limiter ces inégalités salariales entre les travailleurs, la tension salariale doit être réduite à un écart maximal de 1 à 15. Cette tension maximale devra être vérifiée au sein des entreprises par un organisme paritaire représentant employeur et travailleur. Cette tension devra être calculée en incluant les avantages de toutes natures, primes et autres rémunérations dérivées. La tension maximale devra être inscrite dans la loi et il faudra prévoir les mécanismes pour éviter qu'elle soit contournée, notamment par le recours de sociétés de financement ou par la sous-traitance. Les partenaires sociaux pourront aller plus loin et définir une norme plus basse dans une entreprise. De même, un ratio sera instauré entre les dividendes accordés aux actionnaires et le salaire le plus bas dans l'entreprise.

Les marges ainsi dégagées pourront servir à revaloriser les salaires les plus faibles, améliorer les conditions de travail, réduire le temps de travail ou investir dans la recherche et le développement.

Pour stimuler la mise en œuvre de cette mesure, elle sera immédiatement d'application dans le secteur public, en ce compris au sein des sociétés à participation publique.

### **Proposition 69**

#### **Le relèvement du salaire minimum et la fin de la modération salariale**

Du fait de la mondialisation, de la robotisation et de l'hégémonie du néolibéralisme, les travailleurs ont vu leur part de la richesse diminuer tandis qu'augmentait celle des actionnaires et des grands patrons. En Belgique, le récent saut d'index et la révision du cadre légal de fixation des salaires (loi de 1996 sur la sauvegarde de la compétitivité) ont amplifié cette dynamique.

Il faut mettre un coup d'arrêt à cette dégradation et s'investir pleinement dans un combat pour des salaires plus justes c'est-à-dire des salaires plus élevés. Il ne s'agit pas simplement d'éviter aux travailleurs la pauvreté mais aussi de leur donner les moyens de construire un vrai projet de vie et de le concrétiser au fur et à mesure de leur carrière. Dans ce cadre il convient d'augmenter le salaire minimum à 14 euros bruts/heure (montant à indexer). Il faut également mettre fin à la politique de modération salariale et revoir la loi de 1996 en conséquence.

### **Proposition 70**

#### **La garantie emploi pour tous**

Le PS souhaite offrir une garantie de solution d'emploi pour tous. Toute personne en recherche d'emploi doit se voir proposer une solution (un emploi, une expérience professionnelle formatrice ou une formation professionnelle) dans un délai de six mois après son inscription à un service public d'emploi, conformément à l'esprit de l'article 23 de la Constitution qui garantit le droit au travail. La lutte pour le plein emploi doit désormais être une responsabilité collective. Le PS plaide donc pour un changement radical de paradigme sous la forme d'une « Garantie emploi pour tous ».

### **Proposition 71**

#### **La lutte contre les discriminations à l'embauche**

Le modèle social que le PS souhaite ne peut se penser sans dispositifs de lutte contre les discriminations à l'embauche.

Or, un premier monitoring socio-économique élaboré par le SPF Emploi et «Unia» (le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme) a permis de souligner la réalité d'une discrimination à l'emploi en Belgique. Il confirme la difficulté de participation au marché du travail belge pour une personne issue de l'immigration, une femme ou un senior en comparaison aux autres Etats membres de l'UE. Le marché belge reste donc l'un des plus discriminants d'Europe.

Les socialistes appellent donc, entre autres, à l'organisation de tests de situation afin de dissuader les actes de discrimination quels qu'ils soient.

## Proposition 72

### La lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale en Europe et en Belgique

La Belgique se doit de montrer l'exemple au niveau international en ratifiant la convention 143 de l'OIT. En matière de lutte contre le dumping social, notre pays a, par le passé, toujours adopté les dispositions les plus progressistes. Ratifier cette convention interdit toute différence de traitement, de condition de travail, de droits différés, d'avantages sociaux et de conditions d'emploi entre travailleurs migrants et travailleurs nationaux.

Les mécanismes européens sur les « travailleurs détachés » créent une concurrence déloyale entre les travailleurs nationaux et les travailleurs venus de pays avec une moindre protection sociale. Ceux-ci ne sont pas soumis à toutes les législations sociales – et donc entre autres aux cotisations sociales – du pays d'accueil. Cette situation met à mal l'économie de notre pays, la qualité de nos emplois et les conditions de travail et de rémunération des travailleurs établis sur le territoire belge. Des mesures doivent être prises à tous les niveaux de pouvoir.

Au niveau européen, le PS plaide pour l'instauration d'un revenu minimum européen qui doit tendre vers 14 euros par heure (montant à indexer en fonction du coût de la vie), qui s'appliquerait dans les pays qui n'ont pas de revenu minimum ou dont le revenu minimum est inférieur au revenu minimum européen. Le paiement des cotisations de sécurité sociale doit se faire dans le pays de travail, au taux de cotisations qui y est applicable. De meilleurs contrôles doivent aussi être instaurés pour lutter contre les faux indépendants, contre le détachement frauduleux, via la mise en place d'une agence européenne d'inspection sociale, un « Europol social ». Cette agence aura aussi un rôle de contrôle du respect des normes sociales, environnementales et de sécurité au travail. Il est aussi essentiel de prévoir des mécanismes d'échange de données entre états membres qui permettent les contrôles et évitent les fraudes.

Le PS estime qu'il est urgent de réviser la directive sur les détachements des travailleurs et le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, ainsi que leurs textes d'application. Il faut en effet que le régime des travailleurs détachés ne puisse s'appliquer qu'à un travailleur dont les prestations sont effectivement temporaires dans le pays de détachement (inférieures à 6 mois). Par ailleurs, un meilleur encadrement des entreprises pour lesquelles s'applique la directive détachement des travailleurs doit être prévu afin de lutter plus efficacement contre les sociétés boîtes aux lettres. Cela passera par une définition claire de la notion d'établissement des entreprises et d'activité substantielle des entreprises de détachement. Enfin, afin de garantir la protection de tous les travailleurs, y compris dans le cadre du détachement, il faut respecter le principe « à travail égal, salaire égal et protection sociale égale » pour tous les travailleurs sur un même lieu de travail.

Dans un contexte international source d'inquiétudes pour les travailleurs et leurs familles, l'Europe se doit de montrer qu'elle est capable de les rassurer, de les protéger. Dans la gamme de toutes les mesures possibles, il convient de relancer l'idée de promouvoir au sein de l'Union, pour toutes et tous, la convergence collective des protections sociales des membres, sans démantèlement ou reculs, fût-ce partiel, des systèmes nationaux ou de certains d'entre eux, en préservant plus globalement ce qu'on peut appeler le modèle social et culturel européen.

Au niveau belge, des dispositifs doivent également permettre de limiter la sous-traitance, de définir plus clairement le concept d'indépendant, d'approfondir la responsabilité solidaire du donneur d'ordre vis-à-vis de ses sous-traitants. Les services d'inspection et les sanctions doivent être renforcés. Enfin, les clauses éthiques, sociales et environnementales doivent être systématiquement ajoutées dans le cahier des charges de tous les marchés publics. De plus, le critère du prix ne doit constituer à lui seul le critère décisif lors de l'attribution d'un marché (à l'exception, éventuellement, des marchés de fournitures).

### **Proposition 73**

#### **L'investissement massif dans le secteur non marchand pour rencontrer les besoins sociétaux de demain**

De nombreux besoins sociétaux se font jour, en rapport avec les enjeux sociaux tels que le vieillissement de la population, les enjeux environnementaux, la petite enfance ou encore l'accueil des réfugiés politiques, climatiques et économiques. Ces besoins supposent d'agir en matière de santé, d'éducation, de mobilité, ou de prise en charge des personnes âgées.

L'Etat, par le biais des prélèvements qu'il effectue sur tous les types de revenus (travail, capital, gains de production), investira dans le soutien aux emplois permettant de rencontrer ces besoins. Compte tenu de leur caractère d'intérêt général, il convient qu'ils soient assurés par le secteur non-marchand. Sans cela, une marchandisation de ces champs d'activité aura pour conséquence que certaines personnes ne pourront plus accéder à des services fondamentaux. Le modèle social porté par les socialistes est donc fondé sur un renforcement de l'activité non marchande, publique ou privée.

Il importe que les organisations sans but lucratif (publiques ou non marchandes) ou avec un but de lucre limité (sociétés à finalité sociale) soient soutenues afin de garantir que ces services soient accessibles à tous. La qualité des services sera également garantie par un contrôle de l'Etat.

### **Proposition 74**

#### **Le renforcement de la qualité de l'emploi**

Les socialistes tiennent à protéger et à renforcer la qualité de l'emploi pour les travailleurs. L'évolution des technologies et celle des pratiques développées dans certains secteurs d'activités imposent d'adopter des dispositions supplémentaires pour le bien-être des travailleurs :

- Plus aucun emploi ne pourra représenter moins d'un tiers d'un temps plein. Les exceptions accordées à certains secteurs, comme le nettoyage, qui précarisent l'emploi, seront supprimées.
- Plus le contrat octroyé sera de courte durée, plus les cotisations sociales patronales seront proportionnellement élevées.
- Le travail intérimaire doit en revenir à sa finalité initiale et non plus être considéré comme un mode normal de travail sur le long terme.
- Le salaire minimum interprofessionnel doit être augmenté à 14 euros bruts de l'heure, à indexer (voir proposition 69 ci-dessus).
- Une réflexion globale devra également être menée sur la liaison des salaires à l'utilité sociale des emplois. Il n'est en effet pas acceptable que les puéricultrices, les aides-soignants, les enseignants ou les infirmiers, qui exercent un emploi avec une très forte valeur sociale et qui revêt une importance capitale dans notre société, reçoivent un salaire aussi bas qu'à l'heure actuelle.
- Le développement de l'économie de plateforme a conduit à l'apparition de mini-jobs qui précarisent les travailleurs et crée du dumping social vis-à-vis des travailleurs « classiques ». Les travailleurs de cette nouvelle forme d'économie doivent bénéficier des mêmes droits et obligations que les autres travailleurs. Le développement de l'économie de plateforme montre aussi l'importance de mieux réguler le marché du travail (voir proposition 8.1.1 dans le chapitre Economie, partie projet de société du rapport complet).
- La lutte contre le phénomène des faux indépendants, qui précarise également les travailleurs et crée là aussi du dumping social intra-belge doit être renforcée, afin d'augmenter la qualité des emplois et les droits sociaux des travailleurs.
- Le développement des nouvelles technologies (e-mails, téléphones et ordinateurs portables, tablettes, cloud, internet, etc.) et le développement de nouvelles formes de travail (télétravail par exemple) favorisent l'estompement de la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée. L'emploi s'invite très régulièrement dans le temps privé. Cette interférence doit être limitée pour permettre à chacun de bénéficier d'un temps de qualité en dehors du travail. Un droit à la déconnexion devra être établi dans les entreprises afin que les travailleurs puissent réellement profiter de leur période « hors emploi ».

## **Proposition 75**

### **Des allocations de chômage adaptées aux nouvelles réalités**

Les évolutions que nous connaissons dans le monde du travail doivent s'accompagner d'une vaste réforme du chômage. Cette réforme passe par l'octroi de nouveaux droits et par la prise en compte des nouvelles formes de travail (travail à temps partiel, emplois atypiques, emplois de l'économie de plateforme ou de l'économie collaborative, contrats à durée déterminée, intérim, etc.) :

- Les indépendants qui perdent leur emploi pour des raisons étrangères à leur volonté (par exemple un garagiste qui perd son activité suite à un incendie ou encore un indépendant qui fait faillite) doivent bénéficier du chômage au même titre que les salariés.
- Les conditions d'accès au chômage doivent être assouplies pour tenir compte des nouvelles formes d'emploi : les travailleurs à temps partiel involontaire d'au moins 1/3 temps auront droit à des allocations de chômage complètes s'ils perdent leur emploi. Les travailleurs qui effectuent des boulots précaires, à durée déterminée, en intérim, doivent également, beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui, accéder aux allocations de chômage. Pour cela, la période de référence doit être étendue.
- Les allocations de chômage doivent, à l'instar des autres allocations de sécurité sociale, être portées à 110% du seuil de pauvreté. Cette augmentation sera accompagnée des financements adéquats de la sécurité sociale.
- Afin de respecter le principe fondamental qui régit la sécurité sociale, à savoir le caractère assurantiel de celle-ci, la dégressivité des allocations de chômage, qui n'a pas démontré la moindre utilité dans la lutte contre le chômage et qui a uniquement pour conséquence de précipiter les chômeurs de longue durée dans la pauvreté, doit être supprimée.
- De même, les conditions mises à l'obtention des allocations de chômage, autres que le fait d'avoir cotisé, doivent être supprimées.
- La limitation des allocations d'insertion dans le temps, qui pénalise des milliers de jeunes et de femmes, doit elle aussi être supprimée.
- Les modalités d'évaluation des chercheurs d'emploi doivent être revues afin que ceux-ci soient orientés vers des solutions offertes par des services publics leur permettant de réintégrer le marché de l'emploi.
- Le droit aux allocations d'insertion, après un an de recherche infructueuse d'emploi, pour les jeunes jusqu'à 30 ans et les jeunes de moins de 21 ans sans diplôme doit être réactivé. En effet, le système mis en place par le gouvernement fédéral actuel exclut beaucoup de jeunes (par exemple en comptant les 5 années d'études et un an de recherche d'emploi, beaucoup de jeunes dépassent les 25 ans avant de pouvoir prétendre à ces allocations).

## **Proposition 76**

### **Le droit individuel à la formation**

La formation est un élément essentiel pour faire face aux bouleversements que le monde du travail connaît et connaîtra encore. Un droit individuel à cinq jours minimum par an de formation doit être octroyé à tous les travailleurs, sans exception, et être pris en charge par l'employeur. La formation dont il est question doit permettre au travailleur de développer ses compétences, que ce soit pour son emploi actuel ou pour sa carrière future. La formation doit donc être choisie par le travailleur en fonction de ses ambitions et non par l'employeur. Ce droit doit être renforcé pour certaines catégories de travailleurs qui ont, depuis des années, souffert d'un déficit de formation. Il s'agit par exemple des travailleurs âgés, des travailleurs avec un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur, mais aussi des chômeurs et des personnes en situation de handicap.

## **Proposition 77**

### **Le soutien à l'emploi des personnes porteuses de handicap**

Pour favoriser l'emploi des personnes porteuses de handicap, plusieurs mesures doivent être prises, dont :

- Aménager l'octroi des allocations pour personnes handicapées pour éviter un piège à l'emploi (voir propositions 151 et 152 du chapitre Protections sociales) ;
- Instaurer, dans un premier temps dans chaque entreprise de plus de 50 travailleurs, l'obligation d'avoir un « responsable handicap » qui aura pour tâche de favoriser l'embauche de personnes porteuses de handicap et de les accompagner ; il sera aussi à l'écoute des travailleurs handicapés rencontrant des problèmes dans l'entreprise ;

- En concertation avec le monde des entreprises, élaborer des formes d'incitation à l'embauche de personnes handicapées à l'instar de ce qui existe actuellement dans les services publics (un certain pourcentage) via un bonus à l'embauche ou, à l'inverse, une sanction en cas de non-respect ;
- Développer des formations à l'accueil des personnes porteuses de handicap dans tous les services publics.

# CHAPITRE 6

## ENGAGEMENT CITOYEN ET DÉMOCRATIE

Aujourd'hui, notre système démocratique, basé sur le gouvernement représentatif, est malmené. A l'instar de nombreux autres institutions et corps intermédiaires de la société (les syndicats, les églises, la presse), les parlements, les gouvernements et les pouvoirs locaux subissent une forme de méfiance d'une partie des citoyens. La démocratie fait face à de nombreux défis. Il est indispensable d'apporter des réponses novatrices.

La démocratie, conçue à l'époque des Lumières, a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle, qui fasse davantage participer les citoyens, renforce le rôle des élus, promeuve l'égalité, fasse de la transparence et de la probité des réalités vérifiables ; un nouveau modèle qui soit plus efficace et *in fine* suscite davantage d'adhésion au sein de la population.

Le sentiment de rejet qu'expriment certains citoyens vis-à-vis de la politique est également influencé par les comportements qu'ont pu avoir quelques mandataires publics. Ces derniers temps, les scandales liés à la gestion publique ont trop souvent défrayé la chronique. A chaque nouvelle « affaire », la confiance s'effrite et le cliché du « tous pourris » se renforce.

Les socialistes en ont tiré les conclusions en organisant un rassemblement participatif, le 3 juin 2017, puis un congrès, le 2 juillet 2017, afin d'adopter une batterie de mesures relatives à la gouvernance publique. Ainsi, lors du congrès, les militants socialistes ont adopté une série de modifications des statuts du PS portant sur le décumul et les limitations de rémunérations. Ils ont également confirmé des propositions, à traduire en textes légaux et réglementaires, relatives à l'introduction de dispositifs de démocratie participative et à l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de démocratie représentative. Le congrès a aussi validé la mise en place d'un système progressif des contributions au parti par les mandataires.

Par-delà ces acquis, les socialistes entendent poursuivre leur travail d'approfondissement de la démocratie.

### **Proposition 78**

#### **La réappropriation de la puissance publique au niveau mondial et européen**

La mondialisation s'est traduite par une globalisation économique, c'est-à-dire par l'extension du champ d'activité des agents économiques et la mise en place d'un marché mondial. Par contre, la mondialisation s'est peu concrétisée sur le plan politique. Il en résulte des difficultés, notamment en termes de régulation publique, de fiscalité (et de lutte contre la fraude) ou encore de protection de l'environnement. Ce déséquilibre joue en faveur des multinationales qui piochent, dans les législations en vigueur, celles qui servent au mieux leurs intérêts.

Les intérêts économiques privés étant mondialisés, la défense de l'intérêt général par les pouvoirs publics doit l'être également. Afin de renforcer sa crédibilité et sa légitimité, la démocratie doit démontrer sa capacité à affronter les grands problèmes mondiaux. Pour le PS, cela passe par une réappropriation de la puissance publique et de ses outils, qui doivent se déployer à l'échelle européenne et mondiale, dans l'intérêt des citoyens afin de restaurer leur confiance. A l'échelle européenne, le PS défend l'élection directe du Président de la Commission européenne qui dispose d'un pouvoir très étendu. Il est également important que le mécanisme de pétition citoyenne soit davantage connu et reconnu. A l'échelle mondiale, le PS propose notamment de supprimer le droit de veto par les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, dont la composition serait élargie, et de renforcer la transparence et le contrôle démocratique au sein de l'Union européenne (voir à ce sujet le chapitre consacré à l'Europe). Le PS propose également de renforcer le contrôle démocratique et la transparence de l'OTAN, dans les limites de ce que nécessite la défense des intérêts stratégiques des membres.



Des mécanismes démocratiques de contrôle et de régulation, en particulier de l'économie, doivent être mis en place. Il est temps que le politique fasse valoir sa primauté sur l'économie et la finance et qu'il puisse effectivement exercer son pouvoir au profit de l'intérêt général. De plus, pour corriger le déséquilibre inhérent à la forme actuelle de la mondialisation, il conviendra d'inciter la Belgique et l'UE à soutenir l'élaboration d'un traité contraignant de l'ONU sur la responsabilité des multinationales envers les violations des droits humains et à s'assurer que ce traité prévoira des mécanismes de sanctions véritablement accessibles aux victimes.

De manière concrète, une attention particulière devra être apportée à tout futur traité transnational. Afin de préserver les droits sociaux, environnementaux et sanitaires, les accords internationaux doivent imposer en préalable le respect des principaux instruments de défense des Droits de l'homme, des conventions de l'OIT, des recommandations issues du projet BEPS (*base erosion and profit shifting* ou érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) et des accords de Paris sur le climat.

## **Proposition 79**

### **Davantage de démocratie participative**

Etre un citoyen actif signifie non seulement choisir ses représentants tous les cinq ou six ans, mais aussi participer de manière régulière à la réflexion, au débat, à la décision et au contrôle démocratiques. Pour le PS, outre la démocratie représentative, d'autres modes de démocratie doivent être développés. Il ne s'agit pas d'affaiblir l'une au profit des autres. Il s'agit de renforcer le poids des citoyens dans les décisions politiques.

Le congrès socialiste du 2 juillet a déjà approuvé des propositions en ce sens :

- Création d'une Constituante populaire composée de citoyens tirés au sort (dans le respect d'une méthodologie universitaire garantissant une représentativité des citoyens) et chargée de réfléchir aux dispositions à inscrire dans un préambule de la Constitution, entre autres le socle de valeurs fondant la société belge ;
- Chambres citoyennes dans les parlements et les conseils communaux : l'intervention directe des citoyens pourrait passer par la mise en place, dans tous les parlements et les conseils communaux, d'une chambre citoyenne, composée de citoyens volontaires, tirés au sort et représentatifs de la population. Ils débattront périodiquement (deux sessions par an) de thématiques en rapport avec les compétences de l'assemblée concernée ;
- Budget participatif : dans les communes, des expériences de budget participatif seront mises en œuvre ; des budgets de travaux ne seront octroyés qu'après avoir été discutés par des panels de citoyens

Les socialistes proposent en outre l'adoption des mesures suivantes :

- Initiative citoyenne : dans le cadre d'une démocratie contributive, les citoyens doivent pouvoir adresser aux parlements et conseils communaux et provinciaux des propositions de mesures législatives ou réglementaires en les motivant, ainsi que des amendements aux projets en cours d'examen ;
- Mise en place d'assemblées citoyennes communales sur base d'un tirage au sort. Elles seront consultées sur les investissements importants et auront un budget à disposition pour la mise en œuvre de projets de proximité dans les quartiers ;
- Conseils consultatifs thématiques dans les parlements et les communes : les conseils consultatifs permettent aux citoyens d'exprimer leurs demandes et aux élus de développer une plus grande connaissance des besoins de la population ; Droit de pétition : le droit de pétition auprès des assemblées législatives doit être davantage utilisé avec un examen obligatoire et circonstancié par le parlement compétent de toute proposition obtenant un nombre déterminé de signatures ;
- Sondages délibératifs donnant lieu à un avis formalisé : les pouvoirs publics doivent être en mesure de réaliser des sondages délibératifs destinés à prendre le pouls de la population quant aux orientations à donner à une réforme à venir. En invitant un échantillon représentatif de la population, avec l'aide d'experts, à venir exprimer et échanger des avis sur des thématiques particulières, les sondages délibératifs présentent l'avantage de combiner la qualité des processus délibératifs avec la représentativité des sondages traditionnels.

Une réflexion doit être menée afin d'utiliser les nouvelles technologies comme outil de démocratie participative, tout en évitant les écueils de la fracture numérique.

## **Proposition 80**

### **Un meilleur exercice de la démocratie représentative**

Lors de son congrès du 2 juillet 2017, le PS s'est doté de règles internes favorisant l'exercice des mandats par ses élus :

- Décumul de revenus, entre les mandats de parlementaire et de bourgmestre, échevin ou président de CPAS : un parlementaire PS, également mandataire dans un exécutif local, exercera ce dernier mandat à titre gratuit ;
- Décumul de fonctions : dans les communes comptant plus de 50.000 habitants, la fonction de parlementaire PS est totalement incompatible avec les fonctions de bourgmestre, échevin ou président de CPAS ; les fédérations du PS qui le souhaitent pourront abaisser ce seuil dans le cadre de leur règles internes ;
- Exercice à titre gratuit des mandats dérivés : les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal ou provincial sont exercés à titre gratuit ;
- Limitation des revenus : le montant des revenus issus de tout mandat détenu par un mandataire dans une asbl ou toute autre personne morale, privée ou publique, soumise à la législation sur les marchés publics en raison de leur financement public, ne peut excéder l'indemnité parlementaire ;
- Composition des exécutifs : le PS s'est engagé à déposer des propositions de loi, de décret et d'ordonnance afin que les gouvernements et collèges provinciaux ou communaux comptent à l'avenir autant de femmes que d'hommes.

Lors de ce congrès, les militants socialistes ont également rappelé l'importance du vote obligatoire. L'obligation de vote assure une égalité réelle entre les citoyens : chacun, quel que soit son statut social, s'exprime lors du scrutin. Chaque voix a le même poids.

Les socialistes insistent pour parfaire à présent l'exercice du droit de vote : des mesures doivent être prises pour rendre effectif ce droit fondamental. Concrètement, l'installation de bureaux de vote dans les maisons de repos, les hôpitaux et les prisons garantira de pouvoir émettre un vote à des citoyens qui, par la force des choses, ne peuvent se déplacer. De même, il est important que les communes organisent le trajet des personnes en perte d'autonomie vers les bureaux de vote.

L'égalité conduit également à octroyer le droit de vote aux étrangers vivant légalement en Belgique depuis au moins cinq ans, à toutes les élections, comme c'est déjà le cas aux élections communales : la nationalité ne peut être un frein à la citoyenneté, et le vote est un facteur puissant d'intégration dans la société. L'exercice du droit de vote par les étrangers suppose bien entendu de les informer sur les enjeux européens, nationaux, régionaux ou locaux, notamment au travers du cours de citoyenneté inclus dans le parcours d'intégration obligatoire.

Par ailleurs, en Belgique, la démocratie ne se limite pas au droit de vote. Un grand nombre de corps intermédiaires (syndicats, mutuelles, etc.) se sont vus conférer un rôle important dans la définition des politiques et de leur application. C'est ainsi qu'au quotidien ces organisations permettent aux citoyens de faire porter leur voix et leurs revendications auprès des gouvernements de tous les niveaux de pouvoir. Dans ce cadre, il apparaît opportun de protéger et de renforcer leur rôle et de mettre en œuvre des politiques afin de les renforcer et d'augmenter leur champ d'action, permettant ainsi aux citoyens de s'investir quotidiennement dans les décisions politiques.

## **Proposition 81**

### **Un meilleur contrôle de la démocratie représentative**

Le congrès du 2 juillet 2017 a décidé de mesures permettant un meilleur fonctionnement de la démocratie représentative :

- Transparence dans la détention des mandats : déclaration à la Cour des comptes des mandats publics détenus par un élu ou un non élu et, si le mandat est public, déclaration par l'élu ou le non élu de ses mandats privés ;

- Transparence dans l'exercice des mandats : publication des listes de présence aux réunions lorsque le mandat public est rémunéré ;
- Adoption de nouvelles dispositions veillant à éviter les conflits d'intérêt entre l'exercice d'un mandat public et une activité privée ;
- Interdiction pour un mandataire public d'utiliser des informations obtenues de l'institution dans laquelle il siège à des fins professionnelles privées ;
- Interdiction pour un mandataire public d'agir contre l'institution dans laquelle il siège par une activité professionnelle privée ;
- Etablissement d'un registre des lobbyistes professionnels qui entrent en contact avec les ministres, les parlementaires ou leurs collaborateurs.

Les socialistes proposent d'aller plus loin. Ils avancent deux idées complémentaires :

- Transparence du fonctionnement des institutions, des administrations et des entreprises publiques : les citoyens doivent pouvoir accéder plus aisément à l'information et aux décisions prises par les organismes publics. L'organigramme des institutions publiques, de leurs filiales, de leurs participations et de leurs mandataires doit davantage faire l'objet de transparence et de publicité ; les rapports d'audit et d'évaluation des politiques menées doivent également être portés à la connaissance des parlements concernés ;
- Renforcement du rôle du parlement : le contrôle et le travail parlementaires doivent être affermis, notamment dans certains domaines comme les conflits d'intérêt, le contrôle des organismes d'intérêt public, la prise en compte de rapports introductifs d'initiatives parlementaires, le suivi des résolutions parlementaires.
- Formation des élus : afin de renforcer l'exercice de la démocratie représentative, les élus devront suivre des formations sur leurs droits et devoirs et sur le cadre légal dans lequel s'exerce leur mandat.

## **Proposition 82**

### **L'éducation à la démocratie et aux institutions démocratiques**

Il s'indique de développer l'éducation à la démocratie et aux structures de l'Etat. Cette éducation doit être inscrite dans les programmes scolaires et mise en œuvre en particulier à travers le cours de citoyenneté, qui doit être généralisé à tous les réseaux, mais aussi les cours d'histoire et de géographie. L'école est encouragée à mener, dans le cadre de son propre projet pédagogique, des expérimentations démocratiques, incluant des processus de démocratie représentative, participative et directe.

## **Proposition 83**

### **Un service citoyen pour les jeunes qui le désirent**

Les socialistes défendent la mise en place d'un service citoyen sur base volontaire. Aujourd'hui, de nombreux jeunes désirent s'engager dans des activités contribuant à la société, à la sauvegarde de l'environnement ou encore au vivre-ensemble. Actuellement, certains jeunes qui concrétisent cet engagement ne disposent pas d'un statut clair et sont souvent pénalisés (notamment en matière de disponibilité sur le marché du travail). D'autres jeunes ne s'engagent pas dans cette voie vu l'absence de cadre règlementaire.

Pour les socialistes, il est important de favoriser et d'encadrer ce type d'engagement, au bénéfice des jeunes. C'est pourquoi les socialistes sont favorables à la création d'un statut propre pour la personne qui s'engage, à l'octroi de droits sociaux et à la possibilité de valoriser les compétences acquises durant ce service. Cette possibilité d'un service citoyen permettra également à de nombreux jeunes, quelle que soit leur origine sociale, de se rencontrer et d'échanger. Contribuant de cette manière au développement d'une citoyenneté active et responsable.

Il est également important pour les socialistes d'encadrer ces engagements afin que les activités offertes aux volontaires du service citoyen ne substituent pas à de l'emploi classique.

## Proposition 84

### Un parti ouvert aux nouvelles pratiques démocratiques

Les processus de démocratie participative et délibérative doivent trouver leur place dans la vie du Parti. Au cours des deux dernières années, le PS a d'ailleurs, à plusieurs reprises, organisé des rassemblements participatifs avec l'ensemble de ses militants : le 22 mars 2015, à Liège, pour le lancement du Chantier des idées, les quinze colloques organisés dans le cadre du Chantier des idées en 2016 et 2017 ou encore le rassemblement participatif du 3 juin 2017, à Bruxelles, sur l'éthique et la gouvernance. Tous ces rassemblements ont mobilisé de nombreux militants et se sont avérés riches d'enseignements, démontrant la nécessité de donner à la démocratie participative davantage de place dans le fonctionnement interne du Parti.

A tous les étages – sections locales, unions socialistes communales (USC), fédérations régionales, Bureau du Parti –, le Parti doit s'ouvrir aux nouvelles pratiques démocratiques et placer les militants au cœur du processus décisionnel. Il doit aussi utiliser les possibilités offertes par les nouvelles technologies (comme le vote par boîtier électronique ou à distance), de manière à permettre à l'avenir aux militants de s'exprimer davantage sur les différents enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Pour être un succès, cette adaptation doit se faire dans le respect de ce qui a toujours été la force du PS, à savoir son organisation en sections locales qui, par leur proximité, sont autant de lieux privilégiés pour la démocratie participative.

Au-delà, il s'agit également d'instaurer au sein du Parti des mécanismes ouverts à tous les citoyens au niveau local et au niveau national (y compris via internet et les réseaux sociaux) : assemblées délibératives pour débattre d'un projet, pétition, sondages délibératifs, interpellation citoyenne, etc.

Dans une démocratie moderne et dans un monde complexe, un élu se doit d'être proche de ses électeurs et sans cesse sur le terrain pour appréhender les problèmes réels des citoyens au quotidien, pour tisser le lien entre ceux-ci et les institutions, pour jouer le rôle de courroie de transmission, pour expliquer les positionnements idéologiques et les décisions. Se priver de ce lien essentiel entre les élus et les citoyens, c'est creuser le fossé et alimenter la méfiance. L'élu doit être disponible, accessible et au service des citoyens. Il est une personnalité de référence pour la population. En ce sens, pour les socialistes, les points de contact citoyens et les permanences sociales demeurent de précieux instruments : ils permettent d'orienter les citoyens vers l'administration ou l'institution adéquate, de faire œuvre de pédagogie vis-à-vis de décisions politiques complexes, d'entendre les besoins et demandes de la population, d'être des lieux de transmission de l'information et d'éducation permanente. Ce sont des endroits de rencontre et d'information nécessaires dans une saine démocratie.

# CHAPITRE 7

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Loin de représenter la seule voie nécessaire d'émancipation pour les jeunes, l'enseignement supérieur est un vecteur de formation et d'émancipation. Il ouvre des perspectives sur le monde extérieur et vers la pratique professionnelle spécialisée dans un domaine de pointe.

Il est avant tout à disposition de nos jeunes qui cherchent une filière de formation de qualité, d'épanouissement et de perspective de développement personnel. Il doit répondre aux attentes de ces jeunes et s'offrir au plus grand nombre.

L'enseignement supérieur est aussi amené à s'ouvrir lui-même vers le monde extérieur et interagit avec les milieux qui l'entourent.

Enfin, l'enseignement supérieur constitue également un outil essentiel de développement de nos Régions dès lors qu'il dote nos jeunes de qualifications nécessaires pour intégrer le marché de l'emploi et met à leur disposition les savoirs nécessaires pour participer à la société de l'innovation.

La démocratisation et l'accessibilité de toutes nos filières d'enseignement supérieur doivent être renforcées. Chaque jeune, indépendamment de sa condition sociale, doit pouvoir entreprendre une formation supérieure qui lui permettra d'apprendre, de développer sa curiosité et ses connaissances, de s'ouvrir au monde et de s'émanciper, de se former dans la perspective d'un diplôme. Chacun d'entre eux doit pouvoir bénéficier dans les meilleures conditions de l'enseignement prodigué et des fruits de la recherche et des nouvelles technologies.

### **Proposition 85**

#### **L'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur à tous les publics**

Nous pouvons nous réjouir de certaines mesures fortes prises ces dernières années en termes d'accessibilité financière aux études. C'est le cas des étudiants boursiers qui ont vu le montant moyen de leur aide augmenter, leurs droits d'inscription supprimés et l'octroi gratuit de supports de cours. Il n'en reste pas moins que pour un nombre conséquent de familles, les frais liés à l'enseignement supérieur restent un frein important.

Les conditions sociales des étudiants doivent être prises en compte et au-delà des frais d'inscriptions, un ensemble de frais complémentaires importants viennent s'ajouter au coût global des études. Le logement étudiant est au centre de cette problématique.

Enfin, si l'enseignement supérieur veut pleinement jouer son rôle d'émancipateur social, un troisième défi est plus que jamais d'actualité. Il doit s'ouvrir à des populations qui se pensent exclues de cet enseignement. Or, il est aujourd'hui démontré que la part d'étudiants issus de familles non-universitaires n'augmente pas.

Pour répondre à ces défis, les socialistes proposent les actions suivantes :

- Maintenir notre opposition à conditionner l'accès aux filières d'études et s'opposer ainsi à l'introduction d'examens d'entrée ;
- Elargir les conditions d'accès au statut d'étudiant boursier ;
- Faciliter, simplifier et uniformiser l'accès aux aides financières pour les étudiants émergeant au CPAS ;
- Poursuivre les efforts entrepris à Bruxelles en Wallonie sur les questions du logement (label, bail type, développement de plateformes logement étudiant et des agences immobilières sociales), les renforcer et élargir leur champ et leur territoire d'application ainsi que créer un organisme public de gestion des logements étudiants ;

- Démonter les « barrières culturelles » de l'enseignement supérieur en développant des campagnes de sensibilisation et des activités concrètes qui permettent à chacun, indépendamment de ses origines économiques et sociales, de se projeter dans une formation d'enseignement supérieur. Les collaborations dès le plus jeune âge avec l'enseignement supérieur devront être développées.

### **Proposition 86**

#### **Un financement public de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins**

Grâce au refinancement de l'enseignement supérieur réalisé en 2016 (107 millions d'euros sous cette législature), les établissements de l'enseignement supérieur recevront 107 millions d'euros de plus que ce qu'ils percevaient précédemment. Cette enveloppe ne permet néanmoins pas à l'enseignement supérieur de faire face à l'ensemble des défis.

Avec le système de l'enveloppe fermée, on note, en effet, une diminution du financement par étudiant. Par ailleurs, l'allocation de la Communauté Française de Belgique dédiée aux institutions d'enseignement supérieur est aujourd'hui totalement découplée de l'évolution du PIB et du nombre d'étudiants inscrits.

Dans ce cadre, les socialistes proposent les mesures suivantes :

- Supprimer le financement par enveloppe fermée qui ne fait qu'entretenir une concurrence contre-productive entre institutions ;
- Organiser les formations par pôle académique dans la philosophie du décret paysage et poursuivre le développement de l'offre d'enseignement supérieur dans les pôles défavorisés ;
- Poursuivre le refinancement direct de l'enseignement supérieur avec une attention particulière pour les pôles défavorisés ;
- Etudier des solutions de refinancement indirecte (ex : exemption des précomptes professionnels pour les catégories de chercheur qui y sont encore soumises).

### **Proposition 87**

#### **Une meilleure transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur**

Parmi les facteurs à l'origine de l'échec ou de la réussite d'études supérieures, la question de l'orientation joue un rôle essentiel. Elle doit s'exercer tôt dans le parcours scolaire et viser une plus grande responsabilisation des étudiants.

Le PS propose d'améliorer et de renforcer l'orientation de l'étudiant. Une information claire quant au réel niveau de maîtrise des connaissances et des compétences doit ainsi être organisée. Dans ce cadre, une communication structurée et objective sur les filières d'enseignement, sur les éventuelles implications en matière de choix futurs, sur le marché de l'emploi et sur les métiers qui s'ouvriront au jeune en formation doit être organisée. Cette orientation devra être organisée autour d'un dialogue permanent entre le secondaire supérieur et les différentes filières des études supérieures.

### **Proposition 88**

#### **Un rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur pour améliorer l'offre d'enseignement et les collaborations entre les institutions**

Les coorganisations et les codiplômations entre institutions d'enseignement supérieur se développent. Chaque partenaire apporte ses spécificités et ses compétences particulières, pour le plus grand bénéfice des étudiants et de leur formation.

L'un des objectifs de l'ARES est de permettre aux différentes formes d'enseignement (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et enseignement supérieur de promotion sociale) de se rapprocher, de se parler, de se découvrir et d'apprendre à construire ensemble l'avenir de l'enseignement supérieur. Les collaborations doivent être renforcées et le rôle centralisateur de l'ARES doit être réaffirmé. Le pilotage de l'enseignement supérieur doit pouvoir être construit avec la participation de l'ensemble des acteurs qui le font vivre au quotidien.

## **Proposition 89**

### **Une valorisation de l'investissement social des étudiants**

En France, un étudiant peut faire valoir son engagement social (bénévole au sein d'une association, moniteur sportif, travail étudiant, etc.) dans le cadre de ses études supérieures si les compétences et connaissances ainsi acquises « relèvent de celles attendues dans son cursus d'études ».

Dans ce cadre, le PS propose la création d'un cours (unité d'enseignement) optionnel (dont l'importance doit être décidée), commun à toutes les filières d'enseignement qui promeut l'engagement social des étudiants. Il s'agirait ainsi de permettre aux étudiants de proposer un projet d'engagement social qui devrait être reconnu comme contenu dudit cours.

## **Proposition 90**

### **Le renforcement des mécanismes de formation tout au long de la vie et de la valorisation des acquis de l'expérience**

On n'a jamais fini d'apprendre ! Les institutions d'enseignement supérieur accueillent depuis plusieurs années un nouveau public : les adultes en reprise d'études dans le cadre de formations tout au long de la vie. Ces formations continues, diplômantes ou non, de courte ou de longue durée, leur permettent d'actualiser leurs savoirs, d'élargir leurs connaissances, d'approfondir leurs acquis voire de se réorienter.

Ces dispositifs peuvent aussi constituer une deuxième chance pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'entamer ou de terminer des études dans l'enseignement supérieur.

Les moyens mis en œuvre pour faciliter l'apprentissage tout au long de la vie et permettre aux adultes de reprendre des études supérieures, même s'ils ont déjà un travail, doivent être renforcés.

Différentes possibilités s'offrent à eux, même s'il faut reconnaître qu'il est difficile de combiner une vie professionnelle, avec une reprise d'études supérieures, une vie familiale et sociale.

Dans ce cadre, le PS propose de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur en alternance aux travailleurs qui souhaitent augmenter leurs compétences et ainsi pouvoir progresser au sein de leur institution.

Par ailleurs, les dispositifs mis en place par les universités et par les hautes écoles pour valoriser les acquis de l'expérience personnelle et professionnelle (VAE) portent leurs fruits. Les candidats sont toutefois trop peu nombreux et ceux qui vont jusqu'au bout sont obligés de limiter leur temps de travail, voire le suspendre pendant le temps des études. Les jurys sont encore très réticents à valoriser des compétences acquises en dehors de l'enseignement, des efforts sont à poursuivre en vue de cette valorisation.

De plus, les Structures collectives d'Enseignement Supérieur visent à offrir à chacun des formations de proximité qui répondent à ses besoins tout en encourageant les différents opérateurs de formation à s'associer pour créer une offre de formation adaptée aux besoins socio-économiques locaux. Ces activités, dont les institutions d'enseignement supérieur sont les garantes, devraient être renforcées. Un étudiant pourra par exemple demander une dispense de crédits moyennant la preuve de la maîtrise des acquis d'apprentissage liés aux crédits visés (attestation de réussite ou expérience professionnelle probante). Cela facilitera la mobilité d'un étudiant d'un niveau de diplôme vers un autre. De cette manière, l'accès aux études supérieures pourra se faire par étape, sans restriction liée à l'origine sociale, économique ou même scolaire de l'étudiant.

## **Proposition 91**

### **Le renforcement de la mobilité européenne**

Le Programme Erasmus d'échange et de mobilité internationale a permis à des millions de jeunes européens de parcourir le continent à la rencontre d'autres cultures, d'autres méthodes d'enseignement, d'autres contextes d'apprentissage. L'ouverture sur le monde est un enjeu de l'enseignement supérieur ; il est également un enjeu pour chaque jeune.

Pour que chacun puisse se projeter dans une expérience de mobilité étudiante, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un Fonds d'aide à la mobilité étudiante, qui offre également des bourses d'études. Il permet de répondre à la demande croissante de mobilité étudiante. Les montants des bourses offertes ont été augmentés en vue de répondre aux besoins financiers des étudiants attirés par ces projets. Les montants octroyés sont progressifs et fonction de la situation socio-économiques de l'étudiant. Ces mécanismes sociaux et les fonds alloués par les pouvoirs publics à la mobilité étudiante sont un outil de démocratisation de l'ouverture au monde que nous souhaitons pour chaque étudiant. Pour les socialistes, ils doivent être renforcés pour répondre aux demandes.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur devraient pouvoir proposer un échange international virtuel, utilisant les nouvelles technologies pour permettre à chaque étudiant de disposer d'accès à des cours internationaux online ou les échanges culturels avec d'autres étudiants à l'étranger.

## **Proposition 92**

### **Un soutien actif à la recherche fondamentale et appliquée**

La recherche fondamentale est source de prospérité pour la société. Elle assure également la qualité d'un enseignement universitaire, qui irrigue ensuite tous les domaines d'activité. Sans une recherche fondamentale de pointe, on ne peut espérer alimenter la recherche appliquée, qui est un facteur essentiel d'essor économique.

C'est pourquoi les socialistes veulent se montrer ambitieux en la matière. L'Union européenne s'est fixé un objectif d'investissement de 3% du PIB dans la recherche et le développement d'ici à 2020. Ce ratio est aujourd'hui de 2,5% du PIB pour la Belgique et a progressé de 0,5 point de pourcentage en 5 ans. Nous souhaitons augmenter ce ratio à 4% du PIB d'ici 2035 et à 5% du PIB d'ici 2050, dont un tiers en provenance du secteur public.

Le financement de la recherche fondamentale doit être davantage affecté au développement d'infrastructures de recherche interuniversitaire, en investissant dans les ressources humaines et dans l'équipement de qualité.

Le PS souhaite également multiplier les partenariats correctement financés de sorte que les équipes de recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent établir avec les meilleurs laboratoires étrangers des collaborations fructueuses, débouchant sur des publications scientifiques de haut niveau.

Enfin, aucun domaine de recherche ne doit être négligé, comme par exemple la recherche en art qui mérite d'être davantage soutenue par les pouvoirs publics. A l'instar d'autres recherches, il importe que cette recherche en art ne reste pas confinée dans les établissements qui la produise, mais deviennent accessibles non seulement aux autres artistes-chercheurs mais aussi à un public plus large.

## **Proposition 93**

### **Le développement de la recherche stratégique**

La recherche stratégique doit être plus largement développée. Il s'agit de programmes de recherche fondamentale ayant un objectif de valorisation sous forme industrielle par exemple. La Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi créé avec succès le programme « Welbio » dans le secteur de la santé. Le PS propose d'étendre ce type de programme à d'autres secteurs : sciences des matériaux, nanotechnologies, etc.



## CHAPITRE 8

# ETAT ET SERVICES PUBLICS

Les services publics sont essentiels pour garantir une société plus juste et contribuer à une vie de qualité pour l'ensemble des citoyens. Les services publics sont un puissant levier pour garantir à l'ensemble de la population le respect de ses droits fondamentaux et pour réduire les inégalités. Promouvoir des services publics, accessibles à tous et de qualité, répondant efficacement aux besoins sociaux et s'adaptant rapidement aux nouveaux besoins sociaux, c'est aujourd'hui le meilleur moyen de contrer ceux qui, par idéologie, prônent l'affaiblissement de l'Etat par des réductions de moyens financiers et d'effectifs et par des privatisations.

Les socialistes veulent fonder une vision du service public efficient et efficace dont l'objectif est de favoriser le bien-être des usagers et de garantir le respect de l'intérêt général. Ils ont pour ambition de « ré-enchanter » l'Etat et de renforcer la confiance des citoyens envers leurs services publics.

Dans le cadre de cette vision, les socialistes veilleront à imposer une règle de parité dans les fonctions à responsabilité. Ils exigeront le gendermainstreaming généralisé au sein de toutes les administrations, à tous les niveaux de pouvoir.

### Proposition 94

#### L'Etat social comme modèle

Notre société est confrontée à des défis redoutables : la montée des inégalités, la mondialisation, la révolution numérique, la financiarisation de l'économie, le délitement du vivre-ensemble, le vieillissement de la population et l'isolement des aînés qui en découle, ou encore la question de la transition énergétique.

Une action publique régulatrice forte et axée sur l'intérêt général à long terme est indispensable pour garantir la justice sociale, l'égalité des citoyens et l'avenir des générations futures. Les dépenses publiques, notamment celles qui sont relatives à l'enseignement et au soutien à l'innovation pour ne citer qu'elles, sont des investissements productifs indispensables qui doivent être financés.

L'Etat tel que nous le connaissons aujourd'hui est un modèle construit au fil de l'Histoire. Ce n'est donc pas une forme politique définitive. L'Etat a évolué et se doit de continuer d'évoluer en permanence pour tenir compte des besoins à rencontrer.

L'enjeu est donc de dessiner les contours d'un nouveau modèle d'Etat et de services publics tout en défendant notre modèle de démocratie. Pour nous socialistes, il s'agit avant tout de renforcer le modèle de l'Etat social. Ce modèle s'inscrit dans une logique de solidarité organisée entre l'ensemble de la population, de juste répartition de la richesse et des revenus, par opposition à un univers privé mû par la maximisation du profit. Il devra juguler le détricotage de la protection sociale par les politiques néo-libérales et leur glissement progressif vers l'assistance sociale.

Dans cette perspective, la régulation de l'économie est plus nécessaire que jamais. Il faut restaurer les moyens d'action des services publics et réaffirmer les principes fondamentaux de l'Etat social, dont le statut des agents des services publics. Ce dernier peut évoluer – notamment pour tendre vers une résorption des différences de statuts (intérimaire, contractuel, statutaire) – mais la qualité de l'emploi dans la fonction publique devra être défendue.

Le principe de la pension mixte doit être combattu.

Il est aussi nécessaire de supprimer les injustices sur le plan social et de procéder à une redistribution des richesses.

L'Etat est le seul acteur légitime et crédible qui dispose de la capacité à rétablir les équilibres macroéconomiques. Ainsi, sans l'intervention déterminée des pouvoirs publics, l'économie serait ébranlée fortement à chaque crise économique.

La légitimité de l'Etat et la confiance renouvelée des citoyens passeront par une réforme de l'impôt pour favoriser la justice entre les contribuables et doter l'Etat d'une marge de manœuvre renforcée dans les politiques publiques. A cet égard, il sera crucial de faire contribuer davantage le capital (voir le chapitre relatif à la fiscalité).

Il est aussi nécessaire de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence de l'administration afin d'amplifier encore la confiance légitime que les citoyens ont envers leurs services publics.

L'Etat doit garantir à chaque citoyen l'accès aux besoins primaires (eau, énergie, enseignement, sécurité, etc.) à des conditions de proximités et financières identiques pour tous.

## **Proposition 95**

### **L'inscription des services publics dans la Constitution**

Les attaques récurrentes et de plus en plus virulentes de la droite contre les services publics mettent en évidence leur vulnérabilité. Pour les socialistes, les services publics sont d'une importance capitale et doivent être revalorisés. C'est pourquoi le PS souhaite inscrire la notion de service public dans la Constitution.

La notion de service public ne peut pas faire l'objet d'une définition limitative réduite aux fonctions régaliennes ou se limiter à la notion d'« intérêt général » telle qu'envisagée actuellement au niveau de l'Union Européenne.

Un service public a notamment pour objectif de garantir la cohésion sociale. Il doit être présent dans tous les domaines qui ne doivent pas être mis en concurrence et doit viser à garantir l'égalité de traitement du citoyen. Il doit assurer à la population la délivrance d'un service répondant à des besoins essentiels ou indispensables à la vie en société.

Cette inscription dans la Constitution belge doit, au minimum, intégrer les éléments suivants :

- une définition extensive de ce qu'est un service public ;
- la reconnaissance aux citoyens d'un droit au service public ;
- la statutarisation, gage d'une plus grande autonomie des agents dans l'exercice de leur mission, doit également être un objectif ;
- l'inscription des principes essentiels de fonctionnement des services publics : l'égalité des usagers, la neutralité, l'équité, la continuité et la transparence.

## **Proposition 96**

### **La confiance des citoyens envers les services publics**

L'efficacité des services publics est un élément nécessaire pour accroître la confiance des usagers envers ces services. Celle-ci s'évalue entre autres par la manière dont les citoyens ont un accès facile et cohérent aux services publics.

Cette efficacité doit s'envisager sur deux aspects :

- Une plus grande lisibilité de l'offre des services publics qui passerait par une réorganisation de l'offre de service orientée vers le citoyen-usager.
- Une cohérence encore plus grande dans la mise en œuvre des procédures internes et externes des administrations.

Il est également important de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence de l'administration afin d'accroître encore la confiance légitime que les usagers ont envers leurs services publics. Cette indépendance et impartialité peut être garantie par le statut des agents de la fonction publique.

Les compétences étant de plus en plus éclatées entre différents niveaux de pouvoirs, il est important que la communication et la coordination entre les services publics soient intensifiées afin de rencontrer les besoins et attentes des usagers. Les moyens informatiques développés aujourd'hui permettent une centralisation des informations et démarches administratives qui leur sont imposées. La confiance sera d'autant plus forte si les règles et les procédures administratives nécessaires à leur mise en œuvre, sont systématiquement soumises à des organes consultatifs créés auprès des services compétents.

## Proposition 97

### La relance des investissements publics

Tout un ensemble de politiques libérales imposées par les institutions européennes ont eu d'importantes répercussions sur les services publics : la libéralisation des services, les modifications des règles sur les aides d'Etat, la politique de concurrence et les politiques d'austérité depuis la crise de 2008. L'austérité budgétaire européenne a eu notamment comme priorité de réduire drastiquement la dépense publique dans la plupart des Etats membres et les a poussés à compresser les investissements publics.

En priorité, l'investissement public se fera en vue de garantir des services publics performants et de qualité à l'ensemble de la population.

L'Union européenne n'a pas de politique relative aux services publics. Ceux-ci sont donc quasi exclusivement appréhendés au travers de la politique de concurrence. A l'échelon européen, l'accent est mis sur l'application de la logique de marché et de concurrence à l'ensemble des activités de services dans le cadre du marché commun, les services considérés comme d'intérêt général ayant un statut dérogatoire. C'est pourquoi les socialistes veulent revoir les règles de concurrence et les règles relatives aux aides d'Etat car les services publics sont lésés et mis en péril par les règles actuelles.

Le projet socialiste impose de mettre un terme à l'austérité budgétaire et aux réglementations financières et budgétaires obsolètes. La politique économique européenne étouffe nos pays pour des objectifs purement idéologiques. Dans ce cadre, les socialistes plaident pour une mesure forte : les investissements dans les services publics doivent jouir d'une immunité totale dans le calcul des déficits.

Le bon fonctionnement des services publics dans chaque Etat membre devrait être considéré comme une des priorités de l'Union européenne lors des négociations du budget européen (de son cadre financier pluriannuel). Il est en outre nécessaire de sortir de la logique européenne qui considère la concurrence comme la règle et qui n'octroie un statut dérogatoire aux services publics qu'au compte-goutte et sous des conditions strictes. Cette logique ne met pas les citoyens et la qualité des services publics au centre de ses orientations.

La situation des services publics au regard des règles sur les aides d'Etat doit être évaluée et une méthode concrète de calcul du coût, et donc du montant, de la compensation liée aux missions de service public par l'Etat, doit être définie.

Cela nécessite une révision en profondeur du TSCG afin de sortir du carcan « austéritaire » et de pouvoir relancer les investissements publics.

Enfin, il serait plus qu'opportun de lancer un vaste plan visant à stimuler les investissements publics. En Belgique, il peut se baser sur une mobilisation de l'épargne des citoyens en lien avec les initiatives et les fonds européens visant à relancer les investissements stratégiques. Cette mobilisation de l'épargne devra toucher toutes les catégories de revenus de la société. A ce sujet, il est également important de créer une épargne populaire (voir la proposition formulée dans le chapitre sur l'économie).

Les investissements doivent servir à maintenir des services publics de qualité et permettre, à l'avenir, de créer de nouveaux services en fonction de nouveaux besoins sociaux. Ces derniers pourraient être définis de manière participative, c'est-à-dire en associant toutes les parties prenantes (responsables politiques, représentants des travailleurs, du patronat et surtout des utilisateurs).

De l'avis des socialistes, les services publics d'avenir pourraient par exemple toucher au renforcement de l'accessibilité à internet avec le développement d'un fournisseur d'accès public à côté des fournisseurs privés. Avec le vieillissement de la population, les besoins des personnes âgées nécessiteront de développer des nouvelles approches publiques du service à la personne. Le développement de la voiture électrique pourra demander de nouveaux investissements en infrastructure mais également une approche globale des nouveaux besoins en approvisionnement énergétique. Les besoins grandissants en matière de cyber sécurité impliqueront de nouveaux investissements publics et services publics. Tous ces secteurs constituent autant de pistes pour déployer à l'avenir de nouveaux services publics au bénéfice de l'intérêt général.

## Proposition 98

### Stop à la libéralisation et à la privatisation des services publics

Dans le marché unique européen, les frontières significatives protégeant l'identité et les modes de fonctionnement des services publics ont disparu. L'environnement européen est marqué par les théories néolibérales. Le processus de libéralisation des services publics imposé par l'Union européenne depuis l'Acte unique de 1986 fondé sur la concurrence, la désintégration des services publics et leur privatisation, a remis en question leur apport en matière de cohésion économique, sociale, territoriale et la solidarité. C'est un processus de grignotage des services publics qui s'est lentement mis en place depuis lors.

Pour le PS, il convient de lutter contre la libéralisation des services publics et de renationaliser les services qui ont été privatisés et qui font preuve d'inefficacité.

En effet, le bilan des libéralisations et des privatisations des services publics est négatif en termes de gains pour l'utilisateur. Toutefois, peu d'évaluations impartiales et indépendantes ont été menées sur les effets des libéralisations des services publics, sur les conséquences sociales, économiques et environnementales. Rares sont les analyses qui évaluent la qualité et l'accessibilité du service pour le citoyen, l'évolution tarifaire ou encore les conditions de travail des agents.

Pour le PS, une évaluation permanente de l'impact des libéralisations doit être confiée à un Office européen indépendant. Il analysera, pays par pays et à l'échelle de l'Union, les conséquences des législations adaptées au regard de l'intérêt général des citoyens. Là où l'intérêt général des citoyens n'est pas démontré, il conviendra de reprendre le contrôle public du service afin de rencontrer l'intérêt de tous.

Par ailleurs, l'Etat étudiera la création de nouveaux services publics en adéquation avec les enjeux sociétaux de demain et le principe d'égalité de traitement.

## Proposition 99

### Un droit universel à la connectivité

Les nouvelles technologies et l'expansion des réseaux numériques ont provoqué un certain nombre de bouleversements dans nos sociétés. L'Etat et les services publics n'y échappent pas.

L'Etat peut tirer parti des nouvelles technologies pour fournir de nouveaux services publics dans toutes les politiques publiques (santé, éducation, formation professionnelle). Ces technologies peuvent aussi rendre les services publics plus accessibles aux citoyens pour qu'ils puissent se les approprier, les comprendre et même participer à leur organisation via des conseils d'utilisateurs.

Le numérique peut aider à renforcer la démocratie car il offre aux citoyens de nouveaux moyens d'exercer leur pouvoir. C'est pourquoi il est indispensable de permettre à tous les citoyens de disposer d'un accès garanti à internet au travers de l'instauration d'un « droit universel à la connectivité ».

En plus de ce service universel à la connectivité, les nouvelles technologies appellent d'autres réflexions. Ainsi, le rôle de l'Etat dans la protection des données à l'ère du numérique est central. Il est nécessaire de reconquérir une souveraineté sur les réseaux numériques. C'est en ce sens que le PS plaide pour la création d'une agence internationale (ou à tout le moins européenne) des données personnelles (voir à cet égard la proposition inscrite dans le chapitre consacré au vivre-ensemble et aux libertés individuelles).

La lutte contre la fracture numérique impose également de créer des formations aux nouvelles technologies gratuites pour tous.

Enfin, un service public de qualité se doit de développer son offre numérique, mais dans le même temps, il doit veiller à rester accessible à tous. Des guichets où tous les services offerts en ligne doivent continuer à exister.



# CHAPITRE 9

## EUROPE

Durant plusieurs décennies, l'Europe qui visait à créer des espaces de paix et de stabilité, a été considérée comme un outil de progrès, d'innovation et de prospérité économique. Pour beaucoup d'Européens, l'Europe était synonyme d'ouverture des frontières, de grands projets industriels dans l'aéronautique et l'aérospatial, de politiques de développement régional ou encore de politique agricole commune. Mais à cause de la dérive néolibérale, installée par les résultats électoraux des dernières années tant dans les Etats membres qu'au Parlement européen, l'immense espoir d'un progrès social risque petit à petit de céder la place à la déception et aux frustrations, aux nationalismes et au repli sur soi.

L'Europe de l'austérité détruit patiemment, méthodiquement, le rêve d'une Europe qui protège les citoyens et qui améliore la vie de chacun.

Exploitant cette déception, les anti-européens tentent de détruire l'Union ou de la réduire à une vague association d'Etats-nations. Pour les socialistes, emprunter une telle voie serait une erreur tragique.

Le PS est un parti qui soutient le projet européen. Il ne peut donc rester indifférent à une Europe considérée comme trop libérale. Comme les pères fondateurs ont pu convaincre que la paix était possible après des décennies de guerres cruelles entre les peuples européens, nous devons nous battre à tous les niveaux pour changer l'Union européenne, la reformer, la rendre plus ambitieuse, plus juste, plus solidaire, porteuse d'un nouveau modèle de développement pour le continent et pour le monde.

L'Europe doit construire une alternative au capitalisme débridé afin qu'un avenir meilleur pour tous soit possible. Les problèmes du XXI<sup>ème</sup> siècle ne pourront trouver de solutions que dans un cadre multinational. Il faut mettre à l'avant une mondialisation maîtrisée et prendre position pour une Union européenne où développement économique, progrès social et protection de l'environnement se soutiennent mutuellement dans la perspective du développement durable. Une réforme de cette envergure doit s'accompagner d'une forte légitimité démocratique.

L'Europe doit se refonder pour mieux répondre à l'aspiration des citoyens. Cela passe par la transparence dans la prise de décisions, une meilleure communication de ce qu'est l'Europe des citoyens. Le parti socialiste européen (PSE) doit permettre de construire un projet européen rassembleur autour des valeurs socialistes, être un vrai relai avec la société civile.

L'avenir de l'Europe doit passer par l'éclosion d'une véritable démocratie européenne. Et le rôle des Etats membres est tel, qu'il est également crucial pour les socialistes de gagner dans un maximum de pays. C'est indispensable pour faire dramatiquement changer l'Europe.

### **Proposition 100**

#### **La fin du carcan budgétaire européen**

Pour les socialistes, les modalités de la comptabilité européenne doivent être fondamentalement revues afin de permettre aux diverses autorités publiques d'entreprendre et d'encourager les investissements utiles à la société. Par ailleurs, les socialistes demandent que les investissements européens soient plus importants.

Les socialistes demandent également qu'une conférence des pays de la zone euro puisse se pencher sur la dette des 19 pays. Dans un premier temps, ils préconisent, sur la base des propositions de l'économiste Thomas Piketty, d'appréhender la question de la soutenabilité de la dette en zone euro pour l'ensemble de la zone (et non plus Etat membre par Etat membre). Ainsi, on pourrait par exemple placer toutes les dettes supérieures à 60% du PIB national dans un fonds commun à la zone euro et instaurer un moratoire temporaire sur les remboursements de ces dettes et le paiement des intérêts. En effet, s'il est impératif de réduire la dette, il est tout aussi important de déterminer la méthode pour y parvenir. Les socialistes avancent l'idée de permettre aux Etats membres de retrouver d'abord une trajectoire de croissance ro-

buste et un niveau de richesse d'avant crise, contrairement à la logique imposée par les règles budgétaires européennes, qui a fait exploser la dette grecque.

Le dispositif dit du « semestre européen » est en grande partie responsable du blocage de la relance dans l'Union européenne. Il doit être fondamentalement réformé en fusionnant les approches macroéconomiques et budgétaires. Les socialistes souhaitent inclure les critères sociaux et renforcer le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux dans ce dispositif.

Les politiques d'austérité ont montré leur limite, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) doit être abrogé et remplacé par un traité encourageant la convergence économique et sociale des pays européens, plus particulièrement les pays de la zone euro.

Les mécanismes décisionnels de l'Union Economique et Monétaire doivent être rendus plus transparents et soumis au contrôle du Parlement Européen.

Enfin, en matière de politique monétaire, et en lien avec la problématique des dettes souveraines, une réforme de la gouvernance, des missions et des priorités de la Banque centrale européenne (BCE) ainsi que du Mécanisme européen de stabilité (MES) doit être mise en œuvre. Cela afin de promouvoir davantage le développement économique, l'emploi, le soutien aux Etats en difficulté et le contrôle démocratique. La BCE doit également pouvoir refinancer directement les Etats.

### **Proposition 101**

#### **Une Europe qui investit pour ses citoyens**

Pour les socialistes, l'Europe doit investir pour ses citoyens et mettre en place un grand plan d'investissement européen fédérateur et visible. Investir dans les infrastructures, l'innovation, la recherche scientifique et le développement, la transition énergétique, l'économie numérique et la cohésion sociale tels sont les secteurs d'avenir pour lesquels une véritable puissance publique européenne trouve sa pertinence. C'est également autour de ces secteurs qu'une véritable politique industrielle pourra être construite (à ce sujet, voir proposition n°8 « Une véritable politique industrielle européenne au profit des Etats membres »).

Avec son budget actuel, l'Europe ne peut pas mener de politique volontariste d'investissement prioritaire comme dans les grands projets de mobilité ou encore de transition énergétique. L'Europe a besoin d'un budget à la hauteur de ses ambitions. Il faut doter l'Union européenne d'une capacité budgétaire importante (par exemple via les recettes de la Taxe sur les transactions financières) — et en faire ainsi l'investisseur en dernier ressort du continent.

### **Proposition 102**

#### **La concrétisation d'une Europe sociale**

La construction européenne a fait l'impasse sur son volet social. Autant elle a conduit à d'importants progrès dans des secteurs comme l'environnement ou la mobilité étudiante, autant les avancées sociales sont peu nombreuses.

Pour les socialistes, il est urgent que l'Union européenne fasse des droits sociaux sa priorité. Ils doivent atteindre au minimum un niveau équivalent à celui accordé aux droits économiques. Ils doivent se construire sur la base des standards les plus élevés actuellement appliqués dans certains Etats membres.

Les acquis positifs des directives européennes doivent être consolidés (par exemple celles relatives à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le monde du travail ou encore la directive information et consultation des travailleurs) et non faire l'objet de régressions et de dérégulations sociales. De même, le dialogue social européen est un acquis fondamental à préserver et à renforcer.

L'Europe n'est pas qu'un grand marché au bénéfice des grands intérêts économiques.

C'est pourquoi, dans un premier temps, le PS préconise l'adoption du protocole de progrès social, tel que demandé par la Confédération européenne des syndicats (CES). Ce protocole, au même titre qu'un

traité, devra obliger les Etats membres à établir des plans de convergence sociale, et pourra envisager l'introduction d'une « règle d'or » pour les investissements sociaux. Pour le PS, ce sont les droits sociaux fondamentaux qui doivent prévaloir sur les libertés économiques et non l'inverse.

Le PS revendique également l'instauration d'un salaire minimum dans chaque pays européen, équivalent à 60% du salaire médian de chaque pays. Pour le PS, ce serait une première étape. A terme, une convergence des salaires vers le haut dans toute l'Europe est nécessaire pour permettre l'instauration d'un salaire minimum européen unique de 14 euros indexé. Il prendrait alors en compte les salaires médians de tous les Etats membres. 60% du salaire médian européen serait imposé comme minimum dans chaque pays laissant la possibilité d'un salaire minimum supérieur dans les pays les plus avancés. Cependant, ce salaire minimum européen unique ne pourra être institué qu'avec une meilleure prospérité dans l'ensemble des Etats membres et des niveaux de richesses convergents. La poursuite d'une politique de cohésion régionale ambitieuse est donc d'autant plus cruciale pour les socialistes.

Le PS demande également le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec la volonté d'adopter des réglementations coercitives dans les Etats où l'écart salarial est supérieur à 20 % (par exemple). Enfin, il s'engage à lutter résolument contre les discriminations en revendiquant la mise en place d'un observatoire européen susceptible de recevoir les plaintes et de les prendre en considération.

En parallèle, le PS estime qu'il est urgent de réviser la directive sur les détachements des travailleurs et le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Les socialistes veulent réformer les mécanismes de cotisations sociales et patronales. D'une part, le paiement des cotisations sociales doit à l'avenir être effectué dans le pays où les personnes travaillent effectivement et au taux du pays d'accueil. D'autre part, les employeurs employant des travailleurs détachés doivent payer leurs cotisations patronales dans le pays d'accueil. Les cotisations patronales seront ensuite reversées au pays d'origine via un mécanisme européen. Ce faisant, les cotisations patronales alimentent le système de protection sociale du pays d'origine. Un contrôle accru doit s'exercer pour vérifier le respect des normes sociales, environnementales et de sécurité au travail. Ce rôle peut être confié à une agence européenne d'inspection sociale (à ce sujet, voir la proposition n°72 « La lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale en Europe et en Belgique »).

Enfin, le PS souhaite développer une stratégie proactive avec la Confédération européenne des syndicats dans le respect et l'autonomie de chacun. Nous voulons que le PS participe à une force structurée qui rassemble tous les acteurs sociaux, ONG, think tanks progressistes pour faire contrepoids au capitalisme financier européen qui inocule le néolibéralisme dans les sphères européennes.

## **Proposition 103**

### **Un commerce international qui respecte les droits sociaux et environnementaux**

En termes de commerce international, les expériences récentes relatives aux traités (CETA, TTIP) illustrent de manière percutante la volonté des instances européennes, singulièrement la Commission, d'ouvrir les frontières en reléguant au second rang le respect des normes environnementales, sanitaires et sociales.

L'approche européenne des accords commerciaux doit être fondamentalement repensée : nous devons agir différemment et dans le respect de notre modèle social et environnemental. La « Déclaration de Namur », rédigée par Paul Magnette, est un instrument utile en ce sens.

Ainsi, pour le PS, il est indispensable que les méthodes européennes de négociation des traités commerciaux respectent les demandes légitimes de transparence exprimées par la société civile et les procédures démocratiques de contrôle parlementaire. Les mandats de négociation doivent faire l'objet d'un débat parlementaire préalable, dans les assemblées nationales et européenne (et les assemblées régionales dotées de pouvoirs équivalents). Enfin, les instances qui négocient doivent à intervalles réguliers faire rapport sur l'état d'avancement des négociations en temps utile et de manière accessible afin, le cas échéant, que des réorientations leur soient imposées.



Afin de préserver les droits sociaux, environnementaux et sanitaires, les accords internationaux doivent imposer en préalable le respect des instruments de défense des Droits humains, des conventions de l'OIT, des recommandations issues du projet BEPS (*base erosion and profit shifting* ou érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfiques) et des accords de Paris sur le climat.

Tous les parlements du pays doivent être consultés et doivent pouvoir poser leur veto lorsque la capacité de ces entités à légiférer pourrait être réduite. Par exemple en matière sociale, environnementale, sanitaire ou de service public.

De plus, aucun accord commercial conclu par l'Union européenne ne devrait encourager des pratiques déloyales telles que le dumping social, fiscal, environnemental ou liés à l'importation de produits à bas coût et de basse qualité de nature à mettre en danger les standards européens et, par la même, les citoyens. Concrètement, l'agenda traditionnel de libéralisation commerciale tournée vers l'exportation a atteint ses limites en cela qu'il demeure largement déconnecté de ces challenges internationaux. Une nouvelle approche est nécessaire pour mettre le commerce au service d'un développement durable et équitable.

La politique commerciale devrait également être perçue comme un outil au service de la lutte contre les pratiques d'évasion et d'évitement fiscaux. À cet égard, les principaux standards de transparence fiscale devraient être contraignants et guider la négociation et la renégociation des accords commerciaux de l'Union.

La politique commerciale de l'UE devrait accompagner la mutation de notre modèle agricole, d'une structure industrielle à une structure plus durable. Il conviendrait également de se munir d'un Règlement « Acheter Européen » pour les marchés et commandes publics, susceptible d'être utilisé comme un levier dans les négociations commerciales avec des partenaires dont les marchés publics sont traditionnellement plus fermés.

## **Proposition 104**

### **Une démocratie européenne renforcée**

L'Europe doit pouvoir identifier les domaines où son action est optimale et se recentrer sur ces seuls domaines. Les socialistes plaident pour une redéfinition de ses compétences. Il est en effet indispensable d'éviter les interventions tous azimuts, quand ces interventions n'ont d'autres visées qu'économiques et monétaires, avec une orientation néolibérale comme c'est le cas, depuis des décennies, à l'initiative de la Commission européenne. Toutes les politiques européennes ne peuvent pas être subordonnées au marché unique.

La visibilité de l'Union et sa perception seraient déjà renforcées si nous pouvions mettre en œuvre l'élection directe du président de la Commission. A cette fin, le PS soutient le principe de listes transnationales, en parallèle aux listes nationales, dont la tête de liste serait le Candidat commun de chaque famille politique. Les militants socialistes seront consultés sur ce choix. Le président de la Commission sera alors choisi parmi les têtes de liste des partis, qui décideront de faire une coalition au sein du Parlement européen. Les partis politiques européens devront recevoir les ressources adéquates pour pouvoir conduire de véritables campagnes à l'échelle de l'Union. Les partis nationaux devraient également rendre visible le choix de leur famille politique européenne et le candidat que celle-ci soutient pour la Présidence de la Commission, dans le sigle ou l'intitulé de leur liste aux élections européennes.

Le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne nécessite une transformation profonde. Il faudrait en faire un vrai régime parlementaire où l'initiative législative pleine est également donnée au Parlement européen et où celui-ci contrôle l'exécutif, qui serait alors la Commission.

Le PS propose également une réforme profonde des outils de participation citoyenne dans la perspective du renforcement de la transparence. Il faut en effet garantir un soutien à la société civile qui agit au plan européen pour plus de justice sociale et mettre en place plus de démocratie participative en impliquant les citoyens européens et le Parlement européen.

Enfin, il faudrait un encadrement plus strict encore des lobbyistes dans toutes les institutions européennes, afin de rendre les processus de lobbying plus transparents.

### **Proposition 105**

#### **La convergence de la fiscalité en Europe**

Ces dernières années, les scandales fiscaux ont été au cœur de l'actualité européenne. Il est essentiel d'instaurer un système commun d'imposition des sociétés équitable, efficace et propice au développement durable, fondé sur le principe selon lequel les bénéficiaires devraient être imposés dans le pays où ils sont générés.

L'évasion et la fraude fiscales organisées des multinationales touchent à ce principe et instaurent une concurrence déloyale entre les entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et les citoyens. En effet, les multinationales sont quasiment les seules à profiter de ces systèmes et cela désavantage les PME.

Il est inacceptable que les pays européens se fassent concurrence entre eux et que les multinationales puissent faire leur shopping fiscal.

Cette concurrence favorise les délocalisations intra-européennes et encourage essentiellement les multinationales à rechercher les lieux de moindres coûts fiscaux. La finalité de l'Europe, qui concerne essentiellement le bien-être et la prospérité des citoyens, est totalement oubliée. Les dégâts, notamment dans les pays les plus avancés sur le plan de la protection sociale, comme la Belgique, sont considérables.

Aussi, dans les années à venir, l'Union européenne devra-t-elle placer en haut de son ordre du jour la convergence de la fiscalité entre les Etats membres. La convergence fiscale est indispensable, il faut une assiette harmonisée mais aussi une convergence des taux pour lutter efficacement contre le dumping fiscal qui tire l'Europe sociale vers le bas. Le PS demande qu'un programme européen prévoie la convergence fiscale entre les 27 Etats-membres et que, sur une période d'une dizaine d'années, les différences fiscales nationales soient à ce point minimales et négligeables qu'elles rendent inintéressante toute délocalisation.

Le PS appelle à appliquer un cadre européen commun pour lutter contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent (à ce sujet, voir la proposition n°115 « La lutte accrue contre la fraude et l'optimisation fiscale »).

Cette convergence de la fiscalité doit, bien entendu, aller de pair avec le développement de services publics forts, au niveau européen, national, régional et local, et avec l'adoption de hauts standards de protection sociale, communs aux Etats membres.

### **Proposition 106**

#### **Une régulation efficace du monde de la finance**

En ce qui concerne le monde financier et bancaire, l'Union européenne a pris une série de mesures importantes. Mais de nouveaux drames ne sont pas à exclure.

Si des mesures existent, elles ne sont pas achevées. Les socialistes sont clairs : il s'indique au minimum de renforcer et d'achever l'union bancaire (notamment avec un système européen de garantie des dépôts), de renforcer le rôle de la Banque centrale européenne, de décourager la spéculation financière et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

Pour le PS, la taxe sur les transactions financières (TTF), mieux connue sous le nom de « taxe Tobin », doit également être encouragée. Onze pays de l'Union européenne s'étaient déclarés prêts à tenter l'expérience dès 2011 mais certains rechignent désormais, suite à la pression du lobby des banques et du monde de la finance. Et rien ne bouge. Or, une véritable taxe de ce type qui, même ambitieuse, resterait très modeste au regard des milliards d'euros brassés chaque jour par le secteur financier, pourrait produire d'importantes recettes tant pour l'Union que pour les Etats concernés. Les socialistes appellent la Commission européenne à mettre en œuvre le processus.

## **Proposition 107**

### **Le renforcement de la lutte contre le changement climatique**

La lutte contre le réchauffement climatique doit rester l'une des priorités européennes. C'est en effet à l'échelle du monde et des continents que la politique environnementale est la plus efficace.

Beaucoup d'efforts sont accomplis. Par rapport aux grands ensembles comme les Etats-Unis, la Chine ou l'Inde, il est indéniable que l'Europe montre l'exemple. Toutefois, les Européens pourraient être plus efficaces encore. C'est l'exigence socialiste.

En application des principes de l'écosocialisme que prône le PS (voir le chapitre consacré à l'écosocialisme), un véritable plan « énergie propre » inciterait aux économies d'énergie, à la mobilité électrique et au développement de coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelables. Ce sont donc 450 millions d'Européens qui s'inscriraient dans une démarche environnementale forte, ayant un impact significatif en termes de résultats sur la protection de la nature.

## **Proposition 108**

### **Pour une Europe concentrique**

Les socialistes proposent également une réflexion à plus long terme sur l'avenir de l'Union européenne et de ses institutions. L'Europe à vingt-huit ou à vingt-sept, une fois que le Brexit sera définitivement entériné, est ingouvernable en application des règles actuellement en vigueur.

Les socialistes avancent l'idée d'une Europe concentrique : les 19 pays de la zone euro doivent pouvoir décider de construire un espace européen avancé. Ils pourront alors accomplir de grands efforts de convergence de politiques industrielles, économiques et fiscales, indépendamment des 9 pays hors zone euro.

La solution n'appelle pas de grands bouleversements dans les structures. Au sein de la Commission européenne, seuls les Commissaires de dix-neuf pays membres de la zone euro pourront formuler des propositions de directives ou de règlements concernant la zone euro. Les chefs d'Etat et de gouvernement des 19 pays de la zone euro se réuniront entre eux pour aborder les questions spécifiques qui les concernent. De même, des conseils ministériels thématiques des 19 membres de la zone euro devront également être organisés (et pas uniquement le réseau ECOFIN). Un contrôle démocratique s'effectuera par les eurodéputés des 19 pays au sein du Parlement européen et par des députés nationaux. Quant à la Banque centrale européenne, elle aura donc pour la zone euro, qui compte 340 millions d'habitants, les mêmes pouvoirs que ceux de la Federal Reserve Bank américaine, qui se préoccupe des 320 millions de citoyens américains.

Avant d'envisager tout nouvel élargissement, la zone euro doit reprendre son avenir en main sur la base d'un projet économique et social renouvelé, c'est-à-dire en rupture avec l'austérité. La zone euro doit avoir la maîtrise de sa destinée pour mettre en œuvre un projet juste.

## **Proposition 109**

### **L'effectivité d'un socle de valeurs communes**

Ces dernières années, des politiques menées dans certains Etats membres ont bafoué les valeurs définies dans les traités européens, telles que le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'Etat de droit et des Droits de l'homme. Pensons par exemple aux dispositifs de reflux des demandeurs d'asile mis en place par certains Etats membres, inhumains et contraires à nos valeurs.

Les socialistes estiment que le mécanisme de suivi du respect des valeurs communes, inscrites dans les traités, doit être modifié notamment pour permettre qu'une décision de sanction ne soit pas bloquée par un Etat membre. Il doit s'accompagner de véritables sanctions en cas de non-respect. Les traités doivent être modifiés à cet effet.

En complément, ces valeurs européennes pourraient également être insérées dans les constitutions nationales. Elles deviendraient un préalable à tout processus d'adhésion.

# CHAPITRE 10

## FISCALITÉ

Face aux défis sociaux actuels (croissance des inégalités, numérisation et robotisation, transition écologique), la fiscalité telle qu'elle est perçue aujourd'hui doit faire l'objet d'une réflexion profonde.

De récentes études ont été menées sur la répartition des richesses et du paiement de l'impôt entre les citoyens. Elles démontrent un déséquilibre dans la participation et la cotisation à l'impôt. Aujourd'hui l'impôt que les revenus du travail et la consommation supportent 70 % des recettes fiscales, alors que la part des salaires dans la richesse totale produite ne cesse de diminuer.

Pour les socialistes, la fiscalité des personnes doit donc être revue pour assurer davantage de justice entre les contribuables. Quelle que soit la source de revenus (y compris ceux qui sont issus du capital), ils doivent être imposés de manière équitable et suivre une progressivité. De même, les plus grands patrimoines doivent être mis davantage à contribution qu'ils ne le sont actuellement.

L'impôt des sociétés sous la forme que l'on connaît aujourd'hui dans le code d'impôts sur les revenus est issu d'une réforme de 1962. Cet impôt des sociétés a donc été établi dans une économie beaucoup moins ouverte qu'elle ne l'est de nos jours.

Par ailleurs, la forte mobilité des capitaux et la lutte contre les comportements d'optimisation et de fraude des multinationales ont conduit à une harmonisation européenne. Celle-ci n'a pas pour autant empêché les Etats membres d'agir : chaque Etat membre s'adonne à des politiques fiscales avantageuses afin d'attirer les investissements mais aussi pour préserver des activités sur son territoire et donc des prélèvements de recettes.

Dans notre pays, ces dernières années, la législation fiscale a multiplié les déductions et réductions fiscales en faveur des entreprises, sans qu'elles ne soient liées à des conditions en termes d'effets positifs pour l'emploi et l'investissement. La fiscalité des sociétés doit, elle aussi, être revue afin d'établir une meilleure équité, tout en tenant compte des particularités des entreprises.

La fiscalité doit également remplir un rôle incitatif afin que les entreprises et les citoyens adoptent des comportements relatifs au respect de l'environnement, et de leur bien-être. A titre exemplatif, le parti socialiste propose de réfléchir à l'adoption d'une taxe carbone afin de conscientiser la société sur les conséquences environnementales de leurs choix économiques. De même, une approche similaire pourrait être envisagée en ce qui concerne certains produits néfastes pour la santé.

Enfin, la lutte contre la fraude fiscale reste un enjeu majeur de la politique fiscale nationale. Elle mérite une attention accrue. Dans ce cadre, nous pouvons notamment souligner que l'échange de données internationales s'est intensifié au cours de ces dernières années en matière fiscale et qu'il convient de faire un usage efficient de ces montagnes de données disponibles. Il faut également renforcer l'autonomie des agents du fisc dans l'accomplissement de leurs tâches.

Dernier point, il conviendra d'introduire une procédure d'analyse « genderbudgeting » ( une analyse d'impact des mesures sur les genres) pour chaque nouvelle mesure/règle fiscale et imposer la mise en place de mesures alternatives neutres sur le plan du genre.

### Proposition 110

#### L'impôt juste qui porte sur la totalité des revenus

En 1962, un gouvernement à participation socialiste a remplacé le système des « impôts cédulaires » (impôts par catégories de revenus) par le principe d'une globalisation de l'ensemble des revenus, soumis ensuite à un barème progressif par tranches. La réforme fiscale de 1962, d'inspiration socialiste, a mis fin à un système qui ne tenait pas compte de la capacité contributive des contribuables. Elle a consacré la progressivité de l'impôt des personnes physiques (IPP). A partir de 1962, tous les revenus d'une personne

physique (qu'ils soient professionnels, immobiliers ou mobiliers) sont globalisés pour être soumis à un barème progressif par tranche.

En 1982, le Gouvernement Martens-Gol (sans les socialistes) a « déglobalisé » les revenus mobiliers, financiers pour l'essentiel : ces revenus mobiliers sont soumis à un précompte mobilier libérateur (c'est-à-dire libérateur de déclaration) à taux fixes. En d'autres termes, les revenus financiers échappent à la progressivité de l'impôt et sont soumis à des taux fixes (variables selon la nature des revenus et aujourd'hui de maximum 30 %, contre un taux marginal de l'IPP pouvant aller jusqu'à 50 %). La réforme Martens-Gol a aussi eu comme effet une absence de transparence sur la nature et l'étendue de ces revenus.

La situation est devenue injuste en ce que les revenus mobiliers ne sont pas imposés selon les mêmes règles que les revenus du travail. Les socialistes veulent dès lors une réforme de la fiscalité des personnes physiques. Tous les revenus, y compris les revenus financiers, doivent être mentionnés dans la déclaration fiscale et soumis à un même barème progressif.

C'est un enjeu essentiel pour le PS. Le régime fiscal favorable appliqué depuis 1982 aux revenus financiers a contribué largement à creuser les inégalités dans la distribution des revenus. Leur globalisation amènera un très important surcroît d'équité fiscale.

La globalisation des revenus procède du principe « à revenu égal, impôt égal » : un euro issu du capital doit être taxé comme un euro issu du travail. Elle a aussi l'avantage de simplifier le système fiscal puisque tous les revenus sont additionnés et se voient imposer de manière progressive et transparente. La mise en place de cette globalisation sera optimale si d'autres mesures sont mises en place concomitamment, entre autres la suppression de l'exonération des plus-values sur actions et la révision du système des stock-options. La globalisation des revenus financiers suppose également l'instauration d'une base de données officielle pour l'administration fiscale afin de connaître l'étendue du patrimoine du contribuable.

La globalisation des revenus telle qu'elle est ainsi portée par les socialistes peut rapporter jusqu'à 3,3 milliards d'euros.

Cette globalisation doit ménager un équilibre afin de ne pas préjudicier les petits épargnants, les petits investisseurs et les petits indépendants. Ainsi, la fiscalité de l'épargne et de l'immobilier doit continuer à bénéficier dans une certaine mesure d'un régime favorable.

La globalisation des revenus doit permettre d'établir une imposition juste qui porte sur la totalité des revenus. L'établissement d'un impôt juste et solidaire passe également par une meilleure progressivité. Dans ce cadre, il convient de revoir les tranches d'imposition à l'IPP afin de diminuer la pression fiscale sur les ménages les plus faibles et de réintroduire des tranches supplémentaires pour les hauts revenus.

La justice fiscale passe également par une diminution de la TVA. Les baisses de taxes sur la consommation permettent d'établir une certaine équité pour tous les ménages. Ainsi, nous proposons de revoir la TVA sur les biens essentiels à la consommation d'un ménage. Nos propositions doivent pouvoir se faire tant au niveau belge, qu'au niveau européen. La législation fiscale européenne doit être emprunte d'objectifs sociaux.

## **Proposition III**

### **Un impôt sur les grands patrimoines**

En parallèle à la globalisation des revenus, les socialistes proposent un impôt sur les grands patrimoines. Un tel impôt constituera une mesure efficace participant elle aussi à l'établissement d'une meilleure équité fiscale. Il s'appliquera aux résidents belges sur l'ensemble de leur patrimoine (y compris celui qui est détenu ailleurs qu'en Belgique) lorsque celui-ci est supérieur ou égal à 1,25 million d'euros par personne. Ni le patrimoine exclusivement affecté à l'activité professionnelle, ni l'immeuble d'habitation propre n'entreront en compte pour le calcul de la cotisation.

Cet impôt reposera sur un barème progressif pour les patrimoines supérieurs ou égaux à 1,25 million d'euros. En dessous de ce montant, aucune cotisation sur le patrimoine ne sera exigée. Lorsque le seuil de 1,25 million est atteint, l'ensemble du patrimoine est soumis au prélèvement.

Tranches du patrimoine > ou = à 1,25 million	Taux
De 0 à 1.250.000 d'euros	0,4%
De 1.250.000 à 2.500.000 d'euros	0,8%
De 2.500.000 à 5.000.000 d'euros	1,2%
Au-dessus de 5.000.000 d'euros	1,5%

L'impôt sur les grands patrimoines, tel qu'il est conçu par le PS, concerne le pour cent des ménages les plus fortunés.

La proposition du PS a fait l'objet d'une estimation par la Cour des comptes. Elle a évalué que les rendements de l'impôt sur les grands patrimoines oscilleraient entre 727,72 millions d'euros et 2.294,67 millions d'euros selon les hypothèses retenues.

Les recettes qui ressortiront de ces différentes mesures serviront à diminuer la pression fiscale sur les ménages. Les tranches d'imposition de l'IPP pourront être revues afin de diminuer l'impôt sur les plus faibles revenus ; les taux de la TVA sur les produits essentiels à la consommation des ménages pourront être diminués ; les recettes pourront également être affectées au financement alternatif de la sécurité sociale.

Idéalement, une dynamique d'impôt similaire doit pouvoir aussi exister au niveau européen.

L'imposition du patrimoine des individus passe également par une réflexion pour l'application des droits de succession. Une meilleure progressivité des taux, ainsi qu'une réflexion autour des liens familiaux pour l'application de ces derniers doit avoir lieu.

## Proposition 112

### Un impôt des sociétés qui favorise l'emploi et l'investissement

Aujourd'hui, les grandes entreprises sont de plus en plus gérées en tenant compte uniquement de l'intérêt de leurs actionnaires, au détriment d'une stratégie industrielle à moyen et long termes, et en ne prenant pas en considération les travailleurs. Ainsi, certains groupes multinationaux qui ont engrangé des baisses d'impôt parfois très importantes n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'accroître de manière substantielle les dividendes de leurs actionnaires.

Les socialistes proposent un système d'impôt sur les sociétés dont le principe repose sur un soutien ciblé aux entreprises qui offrent une contrepartie en emplois, en formation du personnel, en investissements productifs et en innovation, avec une attention particulière pour les PME. Ce mécanisme s'appuie sur une évaluation du régime actuel par la Banque Nationale (dans son volet économique) et par le SPF Finances (dans son volet budgétaire).

Les fermetures brutales d'usines et les licenciements collectifs décidés par des états-majors d'entreprises, dont certains se situent à l'étranger, renforcent le bien-fondé d'une telle approche.

Le contrat doit être clair : du soutien en échange d'un apport durable et qualitatif au tissu économique belge.

Le PS fixe sept objectifs fondamentaux pour un nouvel impôt des sociétés :

- Promouvoir l'emploi de qualité ;
- Encourager l'investissement productif ;
- Soutenir l'innovation, la recherche et le développement ;
- Lutter contre les licenciements boursiers ;
- Renforcer l'équité fiscale entre les entreprises ;
- Protéger les finances publiques belges contre la planification fiscale agressive ;
- Œuvrer à l'harmonisation fiscale européenne.

Les principes de l'impôt des sociétés voulu par les socialistes sont complétés par une série de balises importantes :

- Un impôt minimum relevé : sous la précédente législature, un impôt minimum (la « fairness tax ») a été introduit, lorsqu'il apparaît que tous les avantages fiscaux dont a profité une société lui ont en définitive permis de ne payer aucun impôt tout en distribuant davantage de dividendes. Le gouvernement Di Rupo avait mis en place une contribution de 5 % sur une partie des bénéfices distribués. Le PS propose de doubler ce taux pour le porter à 10 %.
- La suppression des intérêts notionnels : cette mesure censée rétablir une équité entre le financement par fonds propres et le financement par voie d'emprunts a été détournée de son objectif initial ; il doit y être mis fin totalement. Cependant, il convient d'encourager par une mesure appropriée les investissements productifs dans les PME et TPE qui seraient financés par un apport en capital. Une révision de l'exonération des plus-values sur actions.
- Une sur-déduction du précompte professionnel pour les contrats à durée indéterminée et pour les frais professionnels.
- Une déduction pour investissement doublée pour les PME si l'investissement génère ou maintient un emploi stable.

L'imposition des sociétés doit également tenir compte du nombre d'emplois existants dans l'entreprise.

En parallèle à des réformes nationales, il est incontestable que la fiscalité des sociétés appelle aujourd'hui à une approche européenne. L'absence d'harmonisation génère des effets d'aubaines pour les multinationales. Les GAFA en sont l'exemple flagrant, aujourd'hui le système de taxation sur base de la localisation du siège du groupe empêche d'appréhender le chiffre d'affaire réel réalisé par les filiales et succursales. Ce système doit complètement être revu. Par ailleurs, l'absence d'harmonisation implique également l'existence d'une concurrence fiscale entre les Etats-membres. Cette concurrence est inacceptable.

Dans ce cadre, l'adoption du projet européen d'assiette commune consolidée (ACCIS) constitue la première étape pour avancer dans ce sens. Ainsi, les bénéfices réalisés par des groupes de sociétés actifs dans plusieurs Etats-membres doivent pouvoir être calculés à l'échelle européenne, et une clé de répartition doit se faire vers les Etats dont sont issus les bénéficiaires. Chaque Etat-membre appliquera sa législation fiscale propre sur les bénéficiaires qui lui reviennent.

## Proposition 113

### Une cotisation sociale sur la technologie

La robotisation révèle aujourd'hui un paradoxe dans nos économies occidentales. D'une part, elle constitue un instrument d'innovation et de croissance ; d'autre part, son développement est souvent synonyme de disparition d'emplois.

Plusieurs études ont souligné les pertes d'emplois dues à l'évolution technologique. Il n'y a pas d'unanimité pour évaluer l'impact de cette évolution sur l'emploi. Ces divergences s'expliquent notamment par le fait que les méthodes utilisées diffèrent. Ainsi, si certaines études évaluent cet impact en se basant sur les types de métiers qui seront les plus touchés par l'évolution technologique, d'autres analyses prennent pour point de départ l'influence que la robotisation aura sur les tâches à accomplir au travail, sans tenir compte de la profession.

L'étude basée sur les emplois évalue que 39% des emplois disparaîtront en Belgique, alors que l'étude basée sur les tâches estime l'impact à 7%. L'étude publiée par l'économiste du MIT, Daron Acemoglu, considère qu'un robot remplacerait entre 3 à 6 travailleurs.

Déjà en 1819, J-C Sismondi expliquait que « *ce n'est point le perfectionnement des machines qui est la vraie calamité. C'est le partage injuste que nous faisons de leur produit.* » Cette affirmation prend aujourd'hui encore plus de sens. Bill Gates a pour sa part déclaré : « *Si un travailleur humain produit, disons, une richesse de 50.000 dollars dans une usine, ce revenu est taxé. On pourrait donc penser que, si une machine vient et fait la même chose, ce robot doit être imposé à un niveau semblable.* » Pour Bill Gates, cela permettrait d'investir cet argent dans d'autres projets sans entraver la production. Selon le fondateur de Microsoft, l'objectif n'est pas de pénaliser les « robots travailleurs » mais bien de se concentrer sur

la meilleure façon d'utiliser cet argent. Quant à Robert Shiller, prix Nobel d'économie en 2013, il défend l'instauration d'une taxe sur les robots « *pour combattre la hausse des inégalités* ».

La numérisation de l'économie amène les socialistes à repenser le modèle du travail (voir le chapitre consacré à l'emploi) et le financement du système social. A cet égard, les socialistes entendent faire en sorte que la technologie, qui entraîne des pertes d'emploi ou induit un remplacement des tâches précédemment réalisées par un travailleur par des emplois précaires, aide à garantir les droits sociaux et à permettre les transitions professionnelles pour les travailleurs menacés.

Afin de répondre aux défis sociaux à long terme que posent la robotisation et la numérisation, le PS propose d'établir le principe d'une « cotisation sociale sur la technologie ». Il s'agit de créer une cotisation par un prélèvement spécifique sur la valeur ajoutée liée à la robotisation. Ce prélèvement aura le caractère d'une cotisation sociale.

Le prélèvement sera versé au budget de la sécurité sociale. Au sein de la sécurité sociale, la cotisation sociale sur la technologie doit servir à assurer la transition économique. Autrement dit, elle doit avoir pour vocation d'établir un filet de sécurité pour les personnes qui perdent leur emploi en raison de l'automatisation, et servir à assurer une transition professionnelle pour ces dernières.

Afin d'éviter une perte d'emploi à cause d'une compétitivité réduite des entreprises locales, le PS s'engage également à porter le débat au niveau européen.

### **Proposition 114**

#### **Une fiscalité européenne plus harmonisée et qui régule les marchés**

La vision d'une fiscalité plus juste telle que les socialistes la défendent doit s'appréhender à tous les niveaux de pouvoir. Avec la mobilité des entreprises et des capitaux, une approche européenne s'impose. Dans ce cadre, le PS revendique l'instauration d'un impôt des sociétés européen pour les multinationales. Cet impôt des sociétés européen permettra d'éviter la concurrence fiscale déloyale entre Etats membres. Elle permettra également de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La fiscalité européenne passe également par l'instauration rapide d'une taxe sur les transactions financières. En effet, actuellement, le shadow banking notamment entraîne une perte de rentrées fiscales pour les états européens de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an.

La taxe sur les transactions financières, telle qu'envisagée doit notamment permettre de lutter contre ces phénomènes d'évasion fiscale organisée.

Enfin, les plans européens d'échange d'informations, de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales doivent être renforcés.

### **Proposition 115**

#### **La lutte accrue contre la fraude et l'optimisation fiscale**

Les *Panama papers*, *Luxleaks*, *Malteleaks* et autres scandales du même acabit ont montré les failles juridiques qu'exploitent allègrement les grandes entreprises et les grandes fortunes, tantôt pour optimiser leurs opérations financières, tantôt pour frauder.

L'évasion fiscale des grandes entreprises fait perdre aujourd'hui à la Belgique 3,4 milliards d'euros de recettes.

Les socialistes plaident pour un renforcement de l'administration fiscale et des organismes judiciaires. L'instauration d'un véritable parquet financier, spécifiquement attaché à la grande fraude fiscale, est la voie que le PS préconise.

Dans ce cadre, l'échange d'informations entre administrations fiscales nationales est un enjeu important. Mais ce n'est cependant pas une mesure de transparence suffisante, il convient également de la complé-



ter par des régimes de transparence publique obligatoire en matière de comptabilité pays par pays pour les grandes entreprises et en matière d'identification des bénéficiaires effectifs de toutes les sociétés, trusts, fondations et autres entités au moyen d'un registre public accessible à tous.

De même, il est nécessaire d'empêcher tous les accords secrets quelconques entre entreprises et autorités fiscales, ainsi que toute procédure d'arbitrage secret entre états en matière de différend sur l'interprétation des traités de prévention de la double imposition.

Une attention particulière devra, aussi, être apportée avec les pays qui sont des paradis fiscaux ou qui ont une fiscalité particulièrement faible.

De plus, le plan BEPS (« *Base Erosion and Profit Shifting* », c'est-à-dire l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices) de l'OCDE doit être appliqué rapidement en respectant les principes de base et même en les renforçant.

Par ailleurs, une meilleure définition et une appréhension plus fine des phénomènes d'optimisation, d'évasion et de fraude sont nécessaires. Ainsi, la notion d'intermédiaire doit être correctement définie et viser les individus ayant collaboré à la mise en place de mécanismes abusifs pour éluder l'impôt. Ces derniers doivent pouvoir être considérés comme des co-auteurs des infractions commises. Enfin, les scandales ont également montré qu'il fallait avoir un régime approprié pour protéger les lanceurs d'alerte y compris pour des révélations de pratiques d'optimisation fiscale (cf. *LuxLeaks*).

A côté des mécanismes de lutte anti-fraude et d'échange d'informations. Il convient également de lutter contre des comportements d'abus fiscaux. Ainsi, si une opération poursuit un objectif purement fiscal, cette opération doit être sanctionnée. Lutter contre les abus fiscaux passe par un renfort des législations nationales mais aussi au niveau européen. En effet, une réflexion doit se faire à cette échelle, notamment pour introduire une législation européenne contraignante en ce qui concerne les entreprises qui déplacent leur centre de décision en fonction de leurs intérêts purement fiscaux.

Enfin, il est inacceptable que l'Etat ou les institutions publiques soient liés à des scandales aux paradis fiscaux. Dans un Etat de Droit, l'Etat doit lui-même respecter les règles qu'il impose aux citoyens. Nous proposons donc d'interdire que les investissements des institutions et sociétés publiques se fassent dans des paradis fiscaux. De même, la législation sur les marchés publics doit permettre d'empêcher que l'argent des citoyens soit placé dans des pays avec une fiscalité presque inexistante.

# CHAPITRE 11

## INTERNATIONAL

Le Parti socialiste est un parti internationaliste. Il défend son programme politique par-delà les frontières.

La mondialisation ultralibérale à l'œuvre est profondément injuste en ce qu'elle ne sert que les intérêts des classes les plus favorisées dans le monde et qu'elle produit une paupérisation massive.

Les socialistes se sont toujours opposés à une globalisation économique qui ne servirait que les intérêts des multinationales et des grandes puissances. Ils défendent une approche de gauche de la mondialisation fondée sur des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice.

La construction d'un modèle de développement juste passe nécessairement par une réduction des inégalités Nord-Sud, et notamment par une régulation du commerce et des échanges mondiaux qui respecte les droits économiques et sociaux des travailleurs des pays du sud et qui respecte l'environnement.

Au niveau international, les socialistes soutiennent et poursuivent les 17 objectifs de développement durable de l'ONU basés sur 4 piliers transversaux : la création d'emplois décents, la protection sociale, le droit au travail et dialogue social. Les pays du sud qui le souhaitent doivent également être soutenus dans leur volonté d'autonomie monétaire (franc CFA).

Aucun développement juste n'est possible dans un monde en proie aux conséquences du réchauffement climatique, aux conflits et à la guerre. La construction d'un monde de paix passe notamment par le désarmement global, le renforcement du multilatéralisme, et une politique étrangère belge et européenne cohérente avec nos valeurs.

### Proposition 116

#### Un commerce international juste, durable et solidaire

Les inégalités entre les pays du Nord et du Sud trouvent leur origine dans l'histoire coloniale et dans un système d'échanges commerciaux injuste, exclusivement au service des multinationales et des Etats les plus puissants.

Pour les socialistes, la lutte contre les inégalités suppose de négocier des accords commerciaux justes, de construire une justice fiscale internationale, d'assurer à chacun un travail décent et un revenu digne et permettre aux pays du Sud de bénéficier de ressources pour définir leurs politiques publiques.

Pour corriger le déséquilibre inhérent à la forme actuelle de mondialisation, le parti socialiste soutient l'établissement du traité multilatéral contraignant visant à garantir le respect des droits humains par les firmes transnationales, actuellement en négociation à l'ONU. Il conviendrait également de s'assurer que ce traité prévoira une responsabilité légale des entreprises à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. De plus, il devra inclure des mécanismes de plainte et de sanction efficaces. Il doit permettre de faire respecter les droits humains, sociaux et environnementaux, et être accessible directement aux victimes, tout en respectant les compétences des agences existantes comme l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les socialistes refusent également la juridiction supranationale privée permettant aux multinationales de poursuivre des Etats directement ; en particulier dans des traités d'investissement avec des partenaires dotés d'un système judiciaire juste et indépendant. Ce mécanisme de règlement des différends entre les multinationales et les Etats doit être remplacé dans les traités d'investissement existants par une Cour multilatérale sur l'investissement (publique et indépendante).

De plus, comme l'a montré l'épisode du CETA, les régions ont joué un rôle moteur en matière d'accords internationaux de commerce. Via leurs compétences, les régions ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de négociation des traités internationaux. Ce rôle sur la scène internationale doit être amplifié, notamment par la mise en place d'un véritable projet et d'une approche diplomatique des relations internationales au sein de chaque région.

## **Proposition 117**

### **La lutte pour la souveraineté alimentaire**

Dans de nombreux pays, la production agricole permettrait de nourrir la population locale mais le système économique global empêche l'autosuffisance alimentaire. Le processus de mondialisation néolibérale contraint chaque pays à aligner le prix de sa production sur le prix le plus bas proposé au niveau mondial, et ce au détriment de conditions de production respectueuses des normes sociales et environnementales.

Chaque pays a le droit d'assurer sa sécurité alimentaire. Un pays compte soit sur les importations, soit sur la production intérieure pour assurer sa sécurité alimentaire. Mais l'importation de produits alimentaires peut avoir un coût insupportable pour une économie locale.

Un autre cadre fondé sur la souveraineté alimentaire est possible. Ce principe se comprend comme le droit des populations de choisir leur modèle d'agriculture et d'alimentation. Il reconnaît que les produits agricoles ne sont pas des produits comme les autres et qu'ils doivent être régulés.

Pour les socialistes, il est donc primordial d'interdire l'accaparement des terres cultivables des pays du sud, notamment par les multinationales ou des Etats étrangers, pour favoriser une agriculture locale dans les mains des paysans locaux.

Le mécanisme de constitution de stocks alimentaires doit pouvoir être autorisé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de réguler les prix de matières premières agricoles ou de pouvoir pour faire face à une crise humanitaire ou à un conflit.

En outre, il faut interdire la spéculation sur les produits agricoles.

Les socialistes estiment enfin que le recours abusif aux agrocultures cultivées sur des terres arables ne correspond pas à un projet de développement durable et solidaire.

## **Proposition 118**

### **La restructuration et l'annulation de dettes souveraines de pays pauvres**

Le remboursement de la dette par les pays du Sud peut être un obstacle majeur à leur développement. Par les transferts financiers du Sud vers le Nord qu'il implique, le remboursement des dettes publiques est un facteur prédominant de l'accroissement des inégalités au niveau mondial. La problématique des dettes souveraines de pays pauvres doit être envisagée sous l'angle de la soutenabilité et de la légitimité.

Les Etats du Sud fortement endettés doivent pouvoir bénéficier d'une restructuration ou d'une annulation de leur dette, en partie ou en totalité. C'est pourquoi il faut, en élargissant la portée et les acteurs du Club de Paris, mettre sur pied une réelle organisation internationale pour le traitement de ces dettes.

Dans ce cadre, se pose également la question des dettes odieuses. Une dette odieuse est une dette contractée par un régime non-démocratique et qui a servi à financer des actions contre les intérêts des citoyens soumis à ce régime (dette contractée sous un régime colonial, dictatorial ou en cas d'occupation et de guerre etc.). La responsabilité conjointe des prêteurs et des emprunteurs dans le processus d'accumulation de la dette entaché d'injustices et d'illégitimités doit être reconnue. Les socialistes plaident pour la reconnaissance dans le droit international du droit d'un Etat à négocier l'annulation prioritaire d'une dette reconnue comme odieuse.

Les pays pauvres dont la dette est reconnue comme insoutenable ou odieuse doivent également pouvoir bénéficier d'une protection contre les fonds « vautours ».

## **Proposition 119**

### **La promotion de l'agenda de l'OIT pour le travail décent**

L'emploi productif et le travail décent sont des facteurs clés pour parvenir à une mondialisation équitable et pour réduire la pauvreté.

Au cours de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2015, le travail décent et les quatre piliers de l'agenda pour le travail décent – création d'emploi, protection sociale, droits au travail et dialogue social – sont devenus des éléments centraux du nouveau Programme de développement durable pour 2030. L'objectif 8 du Programme pour 2030 invite à promouvoir un développement économique soutenu, durable et partagé, le plein emploi et le travail décent ; il sera un domaine d'engagement essentiel pour l'OIT et ses mandants. En outre, les principales dimensions du travail décent sont largement incorporées dans les cibles d'un grand nombre des 17 objectifs de la nouvelle vision du développement des Nations Unies.

Les socialistes encourageront les initiatives nationales et internationales visant à atteindre cet objectif.

## Proposition 120

### La garantie d'un droit universel à la protection sociale

La lutte contre les inégalités sociales implique une meilleure répartition des richesses en garantissant la satisfaction des besoins pour toutes et tous, ainsi que la mise en place de systèmes de protection sociale.

La protection sociale est un droit humain, reconnu en tant que tel dans des textes légaux internationaux, régionaux ainsi que dans des constitutions nationales. Cela implique que nous sommes toutes et tous potentiellement des « ayants droit » et pas de simples bénéficiaires. Tous les Etats devraient être tenus de respecter, protéger et garantir ce droit.

Pour le Parti socialiste, il est primordial que ce droit soit garanti via sa reconnaissance et son ancrage, par tous les pays dans leurs législations et politiques. Et y compris via des organisations multilatérales et leurs cadres normatifs.

Pour faire face au défi de l'extension de la protection sociale, l'approche est double.

Tout d'abord, vu que 73% de la population mondiale reste exclue entièrement ou partiellement d'une couverture de protection sociale, la Recommandation 202 de l'OIT fournit à ses Etats membres des orientations pour mettre en œuvre des socles de protection sociale (la dimension horizontale).

Cependant, cette mise en œuvre doit se faire dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible en conformité avec la Convention 102 de l'OIT (la dimension verticale). Ces deux normes sont les références internationales en matière de protection sociale.

Pour le Parti socialiste, la Belgique doit défendre leur ratification et leur mise en œuvre aussi bien dans les instances multilatérales que dans le cadre de dialogues politiques avec les pays partenaires.

De plus, la Belgique est représentée au *Social Protection Inter-Agency Cooperation Board* (SPIAC-B). Elle devrait également y défendre une vision de la protection sociale basée sur le droit et y soutenir les organisations de l'ONU, comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui défendent une telle vision.

De façon générale, le parti socialiste veillera à ce que la politique étrangère reste au service de l'humain et de l'intérêt général en garantissant une cohérence des politiques en faveur du développement pour éviter que certains accords internationaux ne viennent mettre à mal les systèmes de protection sociale.

## Proposition 121

### Un meilleur accès à l'éducation

L'importance, dès le premier âge, d'une éducation publique et gratuite dans le développement d'un pays n'est plus à prouver.

La réduction des inégalités Nord-Sud doit passer nécessairement par le développement de l'accès à l'éducation et la formation dans les pays du Sud. Ce développement doit se faire par l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur, ainsi que de la recherche scientifique

(notamment en renforçant la formation des enseignants), une adéquation entre les formations et les besoins économiques, la lutte contre l'abandon scolaire etc.

La coopération a un rôle crucial à jouer, que ce soit au titre de bailleurs de fonds ou au titre de son expertise. Elle doit également contribuer à ce que les Etats puissent réguler l'éducation.

### **Proposition 122**

#### **Des politiques d'aide au développement mieux pensées**

L'aide publique au développement n'est pas une fin en soi ; elle a néanmoins démontré son efficacité pour soutenir le développement économique et social dans les pays pauvres.

La coopération au développement contribue à promouvoir la solidarité et la stabilité internationale dans un monde de plus en plus interdépendant. Elle n'est donc pas seulement allouée dans l'intérêt des pays pauvres, mais aussi dans celui des pays donateurs. Facteur de stabilité et de paix, l'aide au développement contribue à enrayer les « effets boomerang » engendrés par la pauvreté et les conflits dans le voisinage des pays développés.

La reconstruction des Etats fragiles ou post-conflits, le financement de l'adaptation au changement climatique ou l'éradication des grandes pandémies représentent des enjeux majeurs auxquels l'aide au développement peut contribuer. En ce sens, elle participe à l'éradication de l'extrême pauvreté et des inégalités, à la résolution des enjeux environnementaux planétaires et, plus généralement, à la réalisation de l'agenda 2030 des Nations Unies en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour revaloriser l'aide publique belge au développement, les socialistes soutiennent l'adoption d'un plan de croissance de l'aide belge au développement à l'horizon 2030 visant l'objectif de 0,7% du RNB, qui constitue un engagement légal des pays donateurs de l'OCDE. Le budget de la coopération au développement ne peut inclure l'aide aux migrants.

Pour les socialistes, il est également nécessaire de repenser les politiques d'aide au développement vers un mode de coopération plus réciproque. Réorienter l'aide financière vers un soutien plus important et régulé à la société civile et développer des formes de coopération innovantes, en associant les différents acteurs présents au Nord comme au Sud (villes/communes, ONG, syndicats, migrants/diasporas, mutualités, universités...).

### **Proposition 123**

#### **Une politique étrangère conforme à nos valeurs**

Le PS considère que l'usage de la force ne peut être qu'un dernier recours en matière de relations internationales et que toute intervention de nos forces militaires à l'extérieur du territoire national devrait désormais faire l'objet d'une approbation parlementaire préalable.

En temps de paix, les socialistes estiment que le rôle de la Défense devrait être focalisé sur l'aide logistique aux pays en difficulté ou en reconstruction. C'est ainsi que le PS demande que les missions de la Défense en matière par exemple de déminage, d'aide urgente en cas de catastrophe naturelle ou de formation de militaires étrangers soient budgétairement prioritaires. Toutefois, l'aide ainsi apportée ne peut l'être qu'à des régimes démocratiques et respectueux des droits humains.

### **Proposition 124**

#### **Le renforcement du multilatéralisme pour construire la paix**

La résolution des conflits mondiaux passe par un renforcement du multilatéralisme. Cela revient à privilégier, même en cas de crise, les actions de prévention, de dialogue et de diplomatie à tous les niveaux. De ce point de vue, face à l'interventionnisme de l'OTAN, le rôle fondamental de l'ONU doit être privilégié. Les socialistes plaident pour relancer la réforme de l'ONU tant au niveau de la représentativité que dans son processus de décision – en particulier au niveau du Conseil de sécurité – afin de renforcer sa légitimité. A cet égard, il faudrait abroger le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'objectif doit être une réelle démocratisation des instances et organisations internationales pour sortir de la logique actuelle où les intérêts économiques des grandes puissances priment sur le respect des droits humains, sociaux et environnementaux.

Enfin, les Socialistes plaident pour que la Belgique emprunte la voie du multilatéralisme pour atteindre, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un désarmement nucléaire mondial.

Pour le Parti socialiste, ce n'est qu'au travers d'un tel processus que nous pourrons libérer notre territoire de la présence d'armes nucléaires.

# CHAPITRE 12

## JUSTICE

La Justice tient une place essentielle dans une démocratie. Plus qu'un service public, elle constitue le troisième pouvoir démocratique. Pour s'exercer correctement, ce caractère doit être, à nouveau, reconnu. Elle doit être refinancée et doit être accessible à tous. Ce refinancement doit permettre le traitement de toute procédure dans un délai raisonnable. Pourtant, dans notre pays, le coût d'une action en Justice est de plus en plus élevé. La Justice se doit également d'être efficace : la sentence rendue doit être juste et apaiser la société. La peine d'emprisonnement, longtemps perçue comme la panacée, montre ses limites en ce qu'elle rend difficile la réinsertion et n'évite pas la récidive.

### **Proposition 125**

#### **L'accès à la justice pour tous par la mutualisation des frais de justice**

L'accès à la Justice est un vrai problème pour un grand nombre de citoyens. Ils se trouvent fréquemment dans l'incapacité de faire face au coût d'une procédure judiciaire et aux honoraires d'avocats qu'elle implique. C'est pourquoi le PS propose la mutualisation des frais de Justice, comme solution pour faire face au défi de l'accès à la Justice. Cette mutualisation prendra la forme d'une couverture juridique obligatoire au sein d'un nouveau pilier de la sécurité sociale.

Pour les socialistes, cette solution garantirait enfin l'accès de tous à la Justice, à l'instar des soins de santé : le coût réel de la procédure en Justice, à charge du justiciable, en serait considérablement réduit. Chacun contribuerait selon ses capacités à un système reposant sur la solidarité. En échange, chacun aurait la garantie d'un traitement égal et équitable. La mutualisation des frais de Justice proposée par les socialistes est préférable au système assurantiel préconisé par la droite, qui n'est ni équitable, ni de nature à assurer l'accès du plus grand nombre à la Justice, puisque seuls ceux qui peuvent assumer les coûts de telles assurances (plus ou moins larges) seraient couverts.

La mise en place d'une mutualisation des frais de Justice prendra du temps et ne peut se concevoir que par étapes. Elle devra se traduire par un financement juste et mutualisé sur la plus large assiette de justiciables possible. C'est néanmoins un processus indispensable pour garantir l'accès de tous à cette institution fondamentale dans un Etat de droit.

### **Proposition 126**

#### **L'aide juridique adaptée aux réalités actuelles**

Tout d'abord, l'aide juridique doit bénéficier d'un refinancement structurel et suffisant. Le système d'enveloppe fermée ne peut constituer le mécanisme de financement de l'aide juridique. L'Etat ne peut pas se décharger de sa responsabilité. Le respect du droit à la Justice a un coût que l'Etat doit prendre en charge. Pour le PS, il en va ici comme des autres services publics : le financement public doit assurer un service efficace et impartial au citoyen, dans le respect de l'intérêt général.

Outre la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des frais de Justice, valable pour l'ensemble des justiciables, les socialistes veulent faire en sorte que la Justice soit accessible aux plus précarisés. Ils en appellent à une réforme de l'aide juridique reposant sur trois piliers : une plus grande progressivité des conditions d'octroi de l'aide juridique, une diversification de l'aide juridique et un financement pérenne au regard des missions confiées à l'aide juridique.

Ensuite, l'accès des personnes les plus précarisées à la Justice passe par l'aide juridique de première et de seconde ligne. Pourtant, de nombreux justiciables qui n'entrent pas dans les conditions de l'aide juridique sont incapables de faire face aux frais d'une procédure judiciaire. Le PS estime qu'il convient de faciliter l'accès à la Justice aux citoyens qui actuellement sont victimes de l'effet de seuil et ne peuvent prétendre à l'aide juridique partiellement gratuite. Une refonte du système qui éliminerait cet effet de seuil en prévoyant une meilleure progressivité des conditions d'accès à l'aide juridique rétablira l'équité entre les justiciables.

Ensuite, les socialistes souhaitent diversifier l'aide juridique offerte aux justiciables. Le Barreau joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'aide juridique. Il en assume la gestion. Force est de constater que, dans les conditions actuelles, le travail de l'avocat pro deo relève plus de l'apostolat que de l'exercice normal de la profession. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'un nombre croissant d'avocats renonce désormais à pratiquer l'aide juridique. Dans ce contexte, il convient de procéder à une revalorisation financière de l'avocat « bajiste » (assumant les prestations des bureaux d'aide juridique) mais aussi d'élargir les exceptions actuelles au monopole de plaidoirie des avocats au profit d'acteurs spécifiques pour mieux rencontrer les demandes des justiciables dans certains domaines spécifiques et spécialisés. Il s'agit notamment de pallier une carence dans l'offre de services juridiques vis-à-vis de publics cibles spécifiques qui, aujourd'hui, ont difficilement accès à l'aide juridique quand bien même ils respectent les conditions requises (par exemple certains justiciables qui se trouvent dans des situations d'extrême précarité). La diversification de l'offre d'aide juridique peut aussi consister à s'inspirer du système en vigueur au Québec. Dans ce pays, l'aide juridique est assurée à la fois par des avocats indépendants, comme chez nous, mais aussi par des avocats salariés, payés par les pouvoirs publics, uniquement affectés à certains dossiers pro deo bien spécifiques.

Enfin, l'aide juridique doit bénéficier d'un financement structurel et suffisant. L'Etat ne peut pas se décharger de sa responsabilité. Le respect du droit à la Justice a un coût que l'Etat doit prendre en charge. Pour le PS, il en va ici comme des autres services publics : le financement public doit assurer un service efficace et impartial au citoyen, dans le respect de l'intérêt général.

### **Proposition 127**

#### **Un taux de TVA réduit pour les particuliers**

La TVA sur les prestations d'avocats a été imposée par une directive européenne de 2006. La répercussion de cette TVA sur les justiciables constitue un frein pour l'accès à la Justice. Elle entraîne par ailleurs une réelle discrimination, puisque les assujettis à la TVA (entreprises et indépendants) peuvent la déduire, alors que les particuliers la subissent de plein fouet. Il faut revoir la directive TVA pour la supprimer pour les particuliers. A défaut de pouvoir la supprimer, les socialistes proposent d'appliquer un taux réduit pour les particuliers, de l'ordre de 6%, au lieu de 21%.

### **Proposition 128**

#### **Des amendes augmentées pour les hauts revenus**

La sanction pénale doit avoir pour objectif d'être efficace. Aujourd'hui, lorsqu'une peine d'amende est prononcée par une juridiction, elle est généralement identique quelle que soit la condition sociale de la personne condamnée. Pourtant, l'impact d'une amende de 100 euros pour s'être garé sur un emplacement interdit sera insignifiant pour un millionnaire.

Une fois l'amende prononcée en fonction de l'infraction, un multiplicateur permettra de l'augmenter pour les hauts revenus afin de maintenir l'efficacité de la sanction et son caractère dissuasif. Cette mesure simple permettra de rétablir une forme de justice sociale. Elle aidera à éloigner le spectre d'une Justice de classe. En outre, elle permettra d'apporter un complément de refinancement structurel au secteur de l'aide juridique. De la même manière, pour les socialistes, les droits de greffe devraient eux aussi tenir compte des capacités financières du justiciable et être affectés au financement de l'aide juridique.

### **Proposition 129**

#### **L'action collective au service de l'accès à la Justice**

Une autre possibilité d'accéder à la Justice, qui ne coûte pas un euro à l'Etat, consiste à permettre à des justiciables qui se trouvent dans une même situation de se regrouper pour faire valoir ensemble leurs droits. Les coûts de l'action en Justice étant mutualisés, cette action collective réduit les frais que doit supporter chaque justiciable. L'action collective, dite « class action » en anglais, permet à un grand nombre de particuliers, souvent des consommateurs, de poursuivre par exemple une multinationale.

La possibilité de recourir à la « class action » est désormais expressément reconnue par la loi. Mais la formulation actuelle est très restrictive et l'utilisation qui est faite de cette possibilité devant les tribunaux est quasi nulle.



N'en déplaise à certains lobbies proches des milieux patronaux, hostiles à ce type de mécanisme de solidarité entre justiciables, le PS est favorable à l'élargissement des conditions pour introduire une véritable « class action » en Belgique.

## **Proposition 130**

### **Une réforme de la politique pénitentiaire**

Le renforcement continu de la sévérité de notre système pénal est un fait : la Justice enferme plus souvent et plus longtemps que par le passé. Pourtant, ce renforcement n'est guère efficace ; pire, il s'avère néfaste tant pour le condamné que pour la société. Les années passent et la situation de nos prisons reste toujours aussi désolante. L'inflation pénitentiaire à laquelle nous assistons risque de conduire à une impasse sur les plans tant de l'efficacité, de la dissuasion, du coût financier que de la désintégration sociale des détenus.

Pour le PS, il est temps de proposer une réforme d'envergure de la politique pénitentiaire. Par ailleurs, les conditions de détention et de travail pour le personnel pénitentiaire en Belgique sont indignes de notre Etat de droit.

D'abord, en amont même du pénitentiaire, le PS propose la mise en place d'un système d'échevinage au niveau des tribunaux correctionnels : ceux-ci pourraient être, à l'avenir, composés d'un juge professionnel flanqué de deux juges non professionnels. Un tel système permettrait en effet d'enrichir les débats, sur le modèle de ce qui existe au niveau des tribunaux d'application des peines. Le juge professionnel serait ainsi assisté par des personnes ayant une parfaite connaissance des capacités réelles d'exécution de la peine et des possibilités de réinsertion.

Ensuite, la logique pénale en matière de stupéfiants s'avère souvent inopérante. Il faut lui préférer une approche sanitaire et de réduction des risques : le détenu qui est confronté à un problème aigu de dépendance, plutôt que de rester en prison, doit être suivi par une institution dans laquelle il sera soigné. Si le traitement aboutit à des résultats positifs, l'intéressé pourra bénéficier d'une remise en liberté, le cas échéant sous conditions. Autre disposition envisageable : le Portugal a sorti avec succès la possession de drogue illicite à des fins de consommation personnelle du champ judiciaire. La condamnation n'est pas pénale mais le consommateur se voit imposer un suivi psycho-médical obligatoire. Les résultats sont probants.

La prison en tant que telle doit aussi retenir l'attention. Il arrive très fréquemment que la capacité pénitentiaire maximale soit atteinte dans certains établissements. Les socialistes proposent que, en cas de dépassement de cette capacité maximale et seulement pour les détenus condamnés pour les faits les moins graves, le ministre de la Justice puisse procéder à la libération provisoire ou le ministère public puisse décider de ne pas exécuter la sanction, sur la base de critères objectifs.

Il faut en outre inciter les magistrats, spécialement les juges d'instruction, à recourir davantage aux alternatives à la détention préventive.

Les socialistes estiment que tout doit être mis en œuvre pour favoriser la réinsertion. Ainsi, certains détenus qui approchent de la fin de leur peine ou pour lesquels des mesures de mise en liberté sont prises progressivement pourraient purger la fin de leur peine dans des lieux de détention de taille réduite. Au sein de ces maisons de détention, un plan de réinsertion est prévu pour chaque détenu, avec accompagnateur individuel, ce qui permet de répondre de manière plus flexible aux besoins. Connectées au quartier, ces maisons de détention peuvent y jouer un rôle économique, social ou même culturel. Autant d'activités qui permettent aux détenus de travailler et de se former, tout en rendant service aux habitants du quartier. Les socialistes veulent donner à ce dispositif une réelle ampleur, pour permettre aux détenus qui entrent dans les conditions de se réinsérer dans la société.

La France et l'Espagne se sont engagées dans la voie d'un modèle plus souple de gestion de la détention que celui que nous connaissons en Belgique. Elles ont adopté un module dénommé « respect ». Il est basé sur la liberté de mouvement et la responsabilisation des personnes détenues. Bien qu'ils restent enfermés dans l'enceinte de la prison, les détenus ont la clé de leur cellule, peuvent se rendre visite, aller à leur guise en cour de promenade, en salle d'activités, aux cabines téléphoniques, etc. En contrepartie,

ils signent un contrat par lequel ils s'engagent à suivre une série de règles, accomplir certaines tâches qui leur sont assignées et participer à des activités. Le détenu qui se conforme aux règles bénéficie d'un régime plus agréable et humain mais aussi d'activités ou de formations dont on sait qu'elles sont utiles à une réinsertion réussie. Il peut également obtenir plus facilement un aménagement ou une réduction de peine et des permissions de sortie, qui contribuent à un retour plus aisé dans la société et donc à une diminution de la récidive.

La surveillance électronique peut constituer un instrument utile afin de favoriser la réinsertion, notamment pour les détenus qui approchent de la fin de leur peine et pour lesquels des mesures de mise en liberté sont envisagées progressivement, ainsi que comme alternative à la détention préventive.

Enfin, le PS plaide pour que les internés soient traités dans des hôpitaux psychiatriques spécialisés plutôt que dans les annexes psychiatriques des prisons, au sein desquelles les conditions sont effroyables et le suivi psycho-social souvent réduit au strict minimum.

Les soins de santé des détenus doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Actuellement, ceux-ci sont gérés par le SPF Justice. Vu le désinvestissement dans le secteur de la Justice, les soins de santé des détenus sont sous-financés et la situation est réellement dramatique. Il y a lieu d'inverser la tendance en transférant les soins de santé des détenus au sein du SPF Santé.

De manière générale, pour le PS, les droits fondamentaux des détenus doivent être garantis, en toute circonstance et y compris en temps de grève.

### **Proposition 131**

#### **Une réforme de la politique criminelle**

Outre le désengorgement des cours et tribunaux et une révision de la politique pénitentiaire, c'est aussi les priorités de la politique criminelle qu'il convient de remettre sur le métier.

Pour le PS, la Justice doit se donner les moyens de poursuivre plus efficacement la criminalité organisée, dont la délinquance en col blanc, qui échappe trop souvent à son attention. A cette fin, les socialistes proposent de prévoir un nombre minimum de magistrats dans des sections financières spécifiquement centrées sur la poursuite de la criminalité en col blanc. Le nombre de magistrats affectés à ces affaires sera déterminé au prorata d'une statistique sur le plan national qui doit tenir compte de critères qualitatifs et non uniquement quantitatifs.

Par ailleurs, l'exploitation des êtres humains les plus vulnérables, qu'elle soit sexuelle ou économique, est une réalité insupportable de notre société. La traite et le trafic des êtres humains sont le fait des réseaux criminels particulièrement bien organisés, qui s'adaptent sans cesse aux législations ainsi qu'aux nouvelles technologies de l'information. C'est pourquoi la lutte contre ces réseaux criminels doit rester une priorité absolue pour la police et la justice. Un renforcement de la collaboration internationale en la matière est également indispensable.

Enfin, les victimes d'exploitation sexuelle et les victimes de violence doivent être prises en charge et protégées. A cet effet, il est essentiel que les centres d'accueil de victimes de la traite bénéficient d'un financement structurel.

### **Proposition 132**

#### **La création d'une école d'administration pénitentiaire**

Aucune réforme de la politique pénitentiaire n'est possible sans le personnel pénitentiaire. Pour le PS, la création d'une école d'administration pénitentiaire s'avère indispensable pour offrir aux agents une formation qualifiante et continue. Cette formation comprendra aussi toutes les formes de sécurité et de protection à respecter par les agents dans l'exercice de leur fonction mais aussi envers les personnes incarcérées.

### **Proposition 133**

#### **Une réforme du système de casier judiciaire**

Le fonctionnement du casier judiciaire fait souvent obstacle au reclassement de la personne condamnée. Il est en effet rare qu'un employeur accepte d'engager un travailleur ayant un passé pénal. Le système des Pays-Bas peut être une source d'inspiration dans la délivrance des extraits de casier judiciaire. Dans ce pays, la procédure permet d'interdire à des personnes à risque d'accéder à des fonctions sensibles, sans pour autant constituer une barrière indiscriminée à l'emploi. Ce faisant, cela permet aussi de limiter les risques de récidive.

## CHAPITRE 13

# LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET VIVRE-ENSEMBLE

La Belgique est l'un des pays les plus avancés du monde dans le domaine des libertés individuelles. Depuis les années 90, des lois éthiques particulièrement progressistes ont été votées sous l'impulsion des socialistes en matière de dépénalisation de l'avortement, de droits des homosexuels ou de droit de mourir dans la dignité. Ces libertés individuelles ont été chèrement acquises suite à un processus démocratique ouvert, à des débats intenses mais sereins, qui font aussi de la Belgique un modèle en la matière. Notre pays a ainsi démontré sa grande maturité démocratique. Cependant, la Belgique n'est pas à l'abri de tentatives d'affaiblissement ou de remises en question de ce cadre légal progressiste.

Face à des courants de pensée réactionnaires et dogmatiques, notre objectif est de préserver l'ensemble des acquis éthiques mais aussi d'aller plus loin sur certains sujets. Les socialistes veulent permettre aux générations futures de mener leur vie et de faire leurs choix d'existence en toute autonomie, de façon responsable et en vertu de la pratique pour chacun d'un libre examen de soi.

Ces libertés individuelles doivent pouvoir s'exercer dans une société apaisée. Le vivre-ensemble, dans le respect de chacun, est essentiel.

### **Proposition 134**

#### **La laïcité comme condition du vivre-ensemble et de l'exercice des libertés individuelles**

La laïcité est un principe fondateur de toute démocratie. Pour les socialistes, il est important de réaffirmer la laïcité : une laïcité qui libère, qui émancipe et qui traite chaque citoyen en égal. La laïcité assure l'organisation des relations entre l'Etat, les religions et les individus. Elle doit consacrer le principe de séparation entre l'Etat et la religion, de sorte que l'Etat ne se mêle pas de ce qu'il y a dans la conscience des individus. L'Etat, parce qu'il est une émanation du pouvoir politique, est seul reconnu pour déterminer à l'intérieur de la sphère publique ce qui est ou non légitime. Les socialistes rappellent la primauté de la loi civile qui s'impose à tous. Les choix philosophiques et les pratiques religieuses relèvent de la sphère privée.

Pour le PS, la laïcité est aussi un moyen de mettre à l'œuvre le respect rigoureux et effectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le PS plaide pour un renforcement des normes juridiques formant le socle de la laïcité en tant que garante de la liberté et de l'égalité des individus. Le PS demande l'inscription de la laïcité de l'Etat dans un préambule à la Constitution. Ce principe permettra un renforcement des normes juridiques inhérentes à la laïcité, en tant qu'elle est justement garante de la liberté et de l'égalité des individus. La consécration de ce principe dans le préambule de la Constitution doit assurer la protection des individus contre un prosélytisme insistant, agressif ou intrusif et l'interdiction de se soustraire à une obligation légale pour motif religieux.

Cette référence à la laïcité de l'Etat, émancipatrice et égalitaire peut, aux yeux des socialistes, être l'un des sujets à soumettre à la délibération de la Constituante populaire et qui a notamment pour objectif de déterminer un socle de valeurs fondatrices de la société belge (voir la proposition dans le chapitre consacré à la démocratie).

### **Proposition 135**

#### **La réaffirmation et la défense du droit de mourir dans la dignité**

L'euthanasie est dépénalisée en Belgique depuis la loi de 2002. Dix ans plus tard, il a fallu se battre une nouvelle fois afin d'obtenir un élargissement de cette législation aux mineurs.

Aujourd'hui, le PS veut que la déclaration anticipée, qui permet à une personne de signaler sa volonté de bénéficier d'une euthanasie, si le destin devait la confronter à ce genre de situation, puisse être illimitée dans le temps (sauf volonté contraire de l'intéressé) mais révocable à tout moment.

Le délai de réponse du médecin à une demande d'euthanasie doit être précisé. Il pourrait par exemple être fixé à sept jours.

Pour le PS, la clause de conscience, qui peut être opposée par un médecin pour refuser de pratiquer une euthanasie, doit être garantie mais elle ne peut être que personnelle au médecin et en aucun cas être le *modus operandi* d'une institution hospitalière ou de soins. Il convient de rappeler clairement qu'aucun médecin ne peut être empêché de pratiquer une euthanasie en vertu d'une convention.

Pour le PS, l'ensemble des institutions de soins qui bénéficient aujourd'hui d'un financement public doivent être, dans le respect des clauses de conscience des médecins, légalement responsables du respect du droit de mourir dans la dignité pour l'ensemble de leurs patients. Cela implique que l'institution de soins a une obligation légale de répondre favorablement à une demande de fin de vie émise conformément à la loi en s'assurant qu'un médecin – qu'il appartienne ou non à l'institution – puisse être appelé à assurer l'acte lui-même.

### **Proposition 136**

#### **Une égalité enfin réelle entre les femmes et les hommes**

De nombreux dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ont déjà été adoptés, souvent à l'initiative des socialistes. Pourtant, de nos jours, il subsiste des inégalités flagrantes, singulièrement dans le monde du travail.

Le PS s'engage à mener une politique d'égalité entre les hommes et les femmes, transversalement et dans tous les domaines, notamment via le *gendermainstreaming*.

Le PS demande que soient analysées toutes les dispositions nouvelles sous l'angle de l'égalité, afin de prévenir les discriminations et d'adopter ou de faire adopter des alternatives non discriminantes. Le PS veut travailler à éliminer et faire éliminer les inégalités et discriminations directes et indirectes existantes (voir e.a. la proposition 103 sur l'individualisation des droits). Le PS initiera et soutiendra toutes les initiatives de promotion de l'égalité à tous les niveaux de pouvoirs, du fédéral au communal. Par ailleurs, le droit européen ayant été le précurseur des mesures de suppression des discriminations entre les hommes et les femmes liées au travail, les socialistes soutiendront toutes nouvelles propositions de la Commission européenne visant à égaliser des conditions de vie et de travail.

Le PS sera notamment attentif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les carrières scientifiques et académiques. De nouvelles initiatives, renforçant et développant les initiatives actuelles, devront être adoptées. Les universités devront également proposer un master spécialisé en études de genre.

En 2017, l'Islande a adopté une mesure très forte contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Elle va imposer dès 2022 que toutes les entreprises de plus de 25 salariés prouvent qu'elles paient les femmes et les hommes de façon identique. Pour le PS, une proposition similaire devrait être adoptée en Belgique sans limitation du nombre de salariés dans l'entreprise. Le PS demande, en plus d'une application stricte de cette législation, une évaluation de sa mise en œuvre effective par les partenaires sociaux, pour tous les composants de la rémunération légaux et extra-légaux.

Les socialistes veulent aussi rendre obligatoire le congé de paternité et l'allonger à 15 jours. Le congé de maternité comme le congé de paternité sera payé à 100% du salaire ou traitement. Enfin, le PS veut créer un « bonus égalité » pour le congé parental : si chacun des parents ou coparents prend les mois des congés parentaux auxquels il a droit, le congé parental pourra être allongé de 2 mois pour chaque parent qui en aura fait la demande. La répartition de ces deux mois supplémentaires entre les deux parents est laissée à leur appréciation.

Pour le PS la violence à l'égard des femmes est inacceptable, c'est pourquoi le PS entend faire respecter strictement la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011) qui établit un lien direct entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de la violence faite aux femmes. Et notamment en :

- Luttant contre le harcèlement et les violences faites aux femmes en renforçant la prévention et la protection des femmes victimes de violences, et en créant des centres d'accueil et d'accompagnement des victimes (« guichets uniques » ou « centres de justice familiale »).
- Luttant contre le sexisme à tous les niveaux : secteur de l'éducation, du travail, de la politique, des médias (prévoir un mécanisme de contrôle pour limiter les publicités à caractère sexiste), de la justice,...

Les violences faites aux femmes doivent faire l'objet d'une poursuite effective par la Justice et de sanctions rigoureuses.

## **Proposition 137**

### **L'interruption volontaire de grossesse conçue comme un droit des femmes**

C'est en 1990 que le législateur a adopté une loi, à l'initiative du sénateur socialiste Roger Lallemand, dépénalisant partiellement l'avortement. Juridiquement, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est toujours considérée, en droit belge, comme un délit punissable d'une peine de prison et d'une amende, à moins que le médecin et la patiente respectent les conditions strictement énumérées dans le Code pénal.

Sortir l'IVG du Code pénal et la reconnaître pleinement comme un droit fondamental des femmes à la santé et l'autodétermination est crucial pour les socialistes.

La révision du délai prévu pour pratiquer l'IVG et son prolongement s'imposent également. En Belgique, il est de 12 semaines depuis la conception. C'est l'un des délais les plus restrictifs d'Europe. Les médecins pratiquant des IVG en centre extrahospitalier réclament dès lors un allongement de ce délai au moins jusqu'à 14 semaines depuis la conception. Le PS soutient cette demande. Ce délai allongé permet de conserver une prise en charge des patientes en centre extrahospitalier, par exemple dans un centre de planning familial, et de mettre fin aux voyages médicaux vers les Pays-Bas par des femmes résidant en Belgique enceintes de trois mois, qui souhaitent interrompre leur grossesse.

Le PS demande, sur ce point, que ce droit fondamental de la femme à l'IVG soit pleinement garanti et effectivement accompli, notamment lorsqu'une clause de conscience est émise. Le PS demande que soient levées toutes les conditions autres que celles du délai (détresse, etc.), en matière d'IVG, car celles-ci sont trop subjectives. Le PS soutient également le financement et la mise en place systématique d'un accompagnement psycho-médico-social des femmes après l'IVG ou toute grossesse non-aboutie, si elles en font la demande.

En amont, le PS veut améliorer la propagation de l'information afin qu'elle soit plus facile d'accès et que les femmes puissent connaître les établissements et les médecins qui pratiquent ou non l'IVG. Trop de femmes sont encore privées du droit à l'avortement parce que certains hôpitaux ou médecins qui ne pratiquent pas l'IVG les orientent volontairement sur une voie de garage pour des raisons philosophiques. A ce titre, il convient de faire fonctionner correctement les Centres de planning familial, voire même d'en augmenter le nombre en leur accordant des subsides décents afin de leur permettre de former à nouveau des médecins pratiquant les IVG.

En matière de formation, il est aussi indispensable d'adapter le contenu du cursus des futurs médecins. En effet, les techniques d'avortement ne sont pas inscrites dans les cursus. Seule l'ULB propose une formation de 3 ans et ce uniquement sur base volontaire. La pénurie de médecins se fait sentir chaque année.

Enfin, parallèlement, le PS entend se positionner contre la reconnaissance d'un statut de l'embryon non viable.

## **Proposition 138**

### **Une lutte efficace contre les propos haineux**

La Belgique, comme les autres pays européens, fait face aux tensions interculturelles et aux tentations de repli sur soi. Les manifestations de rejet de l'autre sont de plus en plus répandues. Partout, les vieux démons de l'intolérance, du fanatisme, du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, du sexisme et de l'homophobie refont surface ou s'expriment d'une manière de plus en plus décomplexée.

Les réseaux sociaux sont devenus des exutoires. Des propos haineux s'y déversent. Trop souvent, les auteurs de telles expressions restent impunis.

Nous disposons, dans notre pays, d'un arsenal juridique globalement efficace pour lutter contre les discriminations et les formes punissables d'intolérance. Mais ce cadre mérite d'être adapté aux réalités nouvelles, notamment à l'ère d'internet. Les sanctions doivent s'appliquer avec rigueur. C'est une priorité socialiste.

En parallèle, les socialistes pensent que l'éducation permanente et l'apprentissage de la citoyenneté sont les plus précieux instruments capables de déconstruire les clichés et d'éviter que des paroles haineuses ne soient prononcées ou des actes punissables commis. Un programme spécifique d'action dans le champ de l'éducation permanente, comme une attention particulière à ces sujets dans le cadre du cours de citoyenneté, sont pour les progressistes indéniablement nécessaires.

Le PS plaide pour la mise en place d'un module (comparable aux formations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle EVRAS) de formation spécifique aux usages éthiques, critiques et citoyens de l'usage d'internet et des nouvelles technologies.

Enfin, les socialistes suggèrent le lancement d'une campagne de communication large, sensibilisant l'ensemble des citoyens, portée par le secteur associatif, les organismes publics actifs dans la lutte pour l'égalité des chances, le monde mutuelliste et syndical, les médias tant publics que privés, etc.

La meilleure prévention réside dans l'élargissement des projets qui favorisent le vivre et le faire ensemble. Via l'associatif, au sein du travail ou de l'école, une attention maximale et un soutien accru doivent être adressés aux projets qui permettent à des personnes qui d'habitude ne se côtoient pas, de porter des projets ensemble afin de faire en sorte que les gens ne vivent pas les uns à côté des autres mais bien les uns avec les autres. Un soutien sera apporté aux projets émanant des publics eux-mêmes ou construits avec les publics. L'amélioration générale des conditions sociales permettra également de favoriser un meilleur vivre ensemble.

## **Proposition 139**

### **Une politique migratoire repensée**

L'enjeu est de reconnaître et de rencontrer les potentialités que la migration offre, intellectuellement, culturellement et économiquement.

L'incapacité manifeste des dirigeants européens à apporter une réponse commune, humaine et solidaire à la crise migratoire a contribué à nourrir les préjugés chez certains citoyens. Aujourd'hui, l'immigration est ressentie principalement comme une menace par beaucoup de citoyens.

Le PS propose une réflexion sur la politique migratoire en trois axes : une révision de la politique des visas, un programme de réinstallation des migrants, une politique migratoire économique. Il souhaite aussi mettre l'accent sur deux points spécifiques: la nécessité d'un apprentissage renforcé et financé de la langue et, enfin, d'un éveil des plus jeunes à l'interculturalité.

En premier lieu, les socialistes estiment qu'il convient de revoir la politique des visas et d'octroyer des visas humanitaires. Pour pouvoir répondre aux situations d'extrême urgence dans lesquelles certaines personnes se trouvent, il est nécessaire d'assouplir les conditions d'octroi de visas et d'octroyer des visas humanitaires. De même, les conditions de ressources et de logement du regroupement familial pour la famille de personnes bénéficiant de la protection subsidiaire doivent être assouplies.

Plus largement, les conditions de ressources financières dans le cadre du regroupement familial doivent être revues. Elle doit, à tout le moins, considérer la situation des personnes en incapacité et faire évoluer leur situation patrimoniale (personnes handicapées, pensionnés, malades longue durée, ...). Le seuil de revenu en vigueur à l'heure actuelle ne permet plus à des personnes de procéder au regroupement familial.

Enfin, la situation légale des personnes souffrant de violences intrafamiliales doit être revue et une protection importante, incompatible avec un risque élevé de perte de droit au séjour, doit leur être octroyée.

Les socialistes sont également favorables à la mise en place d'un programme de réinstallation. Le principe du programme vise à répartir équitablement dans les pays européens des réfugiés d'un pays qui en accueille beaucoup (par exemple, installés temporairement dans des camps situés dans les pays limitrophes des zones de conflit). La procédure de réinstallation consiste en une analyse préalable des situations des réfugiés et en une proposition d'orientation réalisée en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), déjà présent dans ces camps de réfugiés. Ensuite, une délivrance par le poste diplomatique d'un visa et d'une autorisation de séjour provisoire, l'enregistrement à l'arrivée (pour la vérification de l'identité) et l'octroi automatique du statut de réfugié (ou de protection subsidiaire), sans nouvel examen. Il s'agira également de poursuivre les programmes de relocalisation qui concernent les demandeurs présents en Grèce et en Italie, pour mobiliser tous les Etats membres dans l'accueil des réfugiés.

En outre, les socialistes ne peuvent s'imaginer que la migration se limite à l'asile. Les personnes qui n'entreraient pas dans les conditions d'octroi d'un titre de séjour pourraient, comme en Suède, bénéficier d'un permis de travail sur la base d'un contrat de travail conforme aux conventions collectives de travail et assorti d'un salaire brut d'un montant minimum. En Suède, plusieurs catégories d'étrangers peuvent également solliciter ce permis de travail à partir du territoire suédois.

Les différentes modalités d'accès au territoire et au marché du travail devront également s'appliquer sur tout le territoire de l'Union européenne, dans le cadre d'une nouvelle politique européenne de migration. Les modalités de cette politique devront absolument garantir le droit des migrants.

Le droit à la santé doit être garanti pour les sans-papiers et les migrants. Les règles d'attribution de l'aide tels qu'ils existent aujourd'hui en Belgique sont problématiques. Le PS propose donc de travailler à l'amélioration des procédures de communication entre les CPAS, ainsi qu'à l'amélioration du processus de prise en charge dans chaque CPAS.

Les socialistes entendent promouvoir des voies d'accès sûres et légales et mettre fin à la violence aux frontières. Les accords en la matière liant l'Union européenne et des pays tiers tels que la Turquie et la Lybie doivent être suspendus. Parallèlement, l'aide publique au développement ne peut être instrumentalisée et détournée du financement des objectifs de développement durable pour être utilisée à la gestion des flux migratoires.

Pour le PS, cette politique migratoire actualisée va de pair avec une politique renforcée de lutte contre la pauvreté, une politique déterminée en matière d'emploi, une politique d'accroissement des revenus les plus modestes et une politique intensive de coopération au développement. Cette politique migratoire actualisée va également de pair avec une prise en considération de critères liés aux discriminations basées sur le « genre » dans le traitement des dossiers de demandes d'asile (e.g. mariage imposé...).

Le PS pense enfin qu'il faut investir dans des projets permettant une meilleure communication entre les personnes concernées, via notamment l'apprentissage des langues dans la structure d'accueil pour le migrant.

Dans le même cadre, le PS estime essentiel de mettre au point une (in)-formation sur la connaissance effective des grands principes démocratiques qui fondent la Belgique.

Enfin, le PS entend développer une réflexion à long terme sur les migrations climatiques pour proposer les solutions humaines et fraternelles dans un contexte de multiplication des catastrophes naturelles qui s'impose à l'ensemble des peuples.



## Proposition 140

### La réglementation du cannabis

L'inefficacité de la prohibition du cannabis est patente. L'approche répressive ne permet pas de réduire la consommation, qui continue au contraire d'augmenter. Tout profit pour la criminalité organisée qui contrôle le marché du cannabis et en retire des gains très importants.

Aujourd'hui, aucun contrôle n'est possible sur la qualité du cannabis consommé. Ceci n'est pas sans conséquence sur la santé des usagers, dont de nombreux jeunes, déjà contraints d'entrer en contact avec le milieu criminel pour se fournir.

Non seulement le système actuel est inefficace et ne permet pas de protéger un minimum le consommateur mais, en plus, il coûte très cher à l'Etat. Il gaspille en effet des ressources financières et en personnel (policiers, magistrats, services de soins) qui pourraient être affectées en priorité à la prévention et la réduction des risques, ainsi qu'au financement de la sécurité sociale.

Pour les socialistes, il est donc indispensable d'explorer d'autres voies pour reprendre le contrôle d'un phénomène qui, en vérité, est aujourd'hui aux mains des réseaux criminels.

Ceci ne signifie pas que l'on considère la consommation de cannabis comme anodine : son usage présente des risques réels pour la santé. L'objectif n'est certainement pas de faciliter la consommation ou de la rendre plus attractive, mais bien réduire les consommations à risque et d'informer rigoureusement sur les effets et les dangers.

Le PS estime qu'il est de sa responsabilité de proposer les grandes lignes d'un modèle alternatif de politique du cannabis, en abordant prioritairement son usage sous l'angle de la santé publique.

Le modèle socialiste de réglementation du cannabis devra respecter les principes suivants :

- Usage autorisé du cannabis à des fins personnelles : tout citoyen majeur peut produire ou acheter du cannabis pour une utilisation personnelle.
- Usage autorisé du cannabis à des fins médicales : l'intérêt du cannabis thérapeutique est aujourd'hui établi. Il est utile d'autoriser l'accès au cannabis à des fins médicales, au cas par cas et nécessairement sous le contrôle des instances médicales.
- Non-banalisation et interdit légal pour les mineurs : comme l'alcool ou le tabac, la consommation de cannabis est nocive pour la santé, notamment la santé mentale. L'interdit légal doit donc être maintenu pour les mineurs et une politique d'information, de prévention mais surtout de protection doit être consacrée à cette population spécifique car les chiffres de la consommation montrent qu'elle se banalise également chez eux de plus en plus tôt.
- Des règles claires et objectives pour les consommateurs majeurs : il est indispensable que la réglementation suive des règles claires et bien définies. Il est donc proposé de s'inspirer de la législation éprouvée liée à la consommation du tabac et de l'alcool.
- Un contrôle de la qualité du produit : la réglementation imposera le respect de normes de qualité, en particulier le taux de THC (tétrahydrocannabinol, soit la principale molécule active du cannabis), de plus en plus élevé sur le marché illégal.
- Possibilité de production du cannabis à des fins de consommation personnelle : il est aujourd'hui toléré de disposer d'un plant de cannabis pour usage personnel. Cette possibilité sera maintenue, voire raisonnablement élargie pour tenir compte des réalités de production.
- Culture centralisée par les *cannabis social clubs* : l'idée est de permettre à l'autorité publique de les agréer, sous certaines conditions. Cet agrément permettra de contrôler la localisation et la taille des productions collectives, leur caractère désintéressé (absence de but lucratif) et de faire appliquer des normes de qualité strictes. Les cannabis social clubs pourraient également constituer un lieu privilégié pour les associations actives dans le domaine de la prévention et de la réduction du risque.
- Traçabilité de toute la chaîne, du producteur au consommateur : c'est un élément essentiel, puisqu'il permet à l'Etat, enfin, de contrôler un marché qui pour l'instant est aux mains des mafias de la drogue.
- Interdiction de toute publicité.
- Taxation et imposition : en organisant une réglementation complète du marché, l'Etat génère des revenus. Ceux-ci pourront en partie être affectés à la prévention et au traitement de la dépendance au

cannabis. Le prix du cannabis légal sera également un paramètre important (ni trop élevé, ce qui aurait pour effet d'orienter les consommateurs vers les circuits criminels, ni trop faible, ce qui risquerait de stimuler la consommation).

- Renforcement général des stratégies de prévention et de réduction des risques : la réglementation doit s'accompagner de stratégies de prévention renforcées, financées par les revenus de la vente contrôlée de cannabis. Le PS veillera à la création d'un numéro vert à disposition des personnes désireuses d'être informées sur les effets de la consommation du cannabis.
- Renforcement des dispositifs de soins et de traitements spécialisés : les dispositifs de soins et de traitement spécialisés, soit en unités spécifiques, soit en réseaux, seront renforcés. Il en va de même pour les services spécialisés, spécifiquement affectés au cannabis, de manière à permettre une meilleure prise en charge des usagers problématiques.

## **Proposition 141**

### **Le renforcement des droits des personnes transgenres et intersexuées**

Les personnes qui s'éprouvent, intimement, dans toutes les dimensions de leur existence appartenir à un autre genre font encore l'objet de nombreuses stigmatisations et discriminations.

En plus d'un combat pour un changement des mentalités, il convient de supprimer l'ensemble des dispositions législatives discriminantes pour permettre l'épanouissement et le respect de l'intimité des personnes transgenres sur tous les aspects (civils, santé, validité des diplômes).

Le PS demande donc une politique audacieuse en matière d'enregistrements civils et il demande la mention d'un genre « neutre ». Le PS veut une politique ferme en faveur de l'interdiction de l'assignation sexuelle forcée sur les enfants intersexués.

## **Proposition 142**

### **Des règles de filiation identiques entre les couples hétéros et les couples homos**

Depuis 2014, les couples de femmes peuvent établir la filiation à l'égard de leur enfant de la même manière que les couples hétérosexuels. La filiation est présumée si le couple est marié, tandis qu'en l'absence de mariage, une simple reconnaissance à la commune suffit. Ce texte s'applique uniquement lorsqu'il existe un lien biologique entre l'enfant et l'un des deux membres du couple. Elle n'est donc pas applicable à la filiation de couples masculins.

Les socialistes entendent appliquer les mêmes règles à tous, notamment en ce qui concerne la filiation des couples masculins à l'égard de l'enfant issu de leur projet commun, en les mettant sur un même pied d'égalité que les hétérosexuels et en présumant la filiation du coparent dans un couple marié. De la même manière, le PS considère qu'il est nécessaire de permettre la reconnaissance de filiation du coparent dans les couples non mariés.

En amont se pose la question complexe de la gestation pour autrui (GPA) qui ne doit d'ailleurs pas être uniquement envisagée que pour les couples homosexuels masculins. Le PS en appelle à un débat serein, positif et constructif sur le sujet. Les législations adoptées par divers états étrangers en matière de recours à une mère porteuse ont fait apparaître des dérives non souhaitables, toujours dues à l'absence d'une législation équilibrée. La Belgique doit encore une fois être pionnière en cette matière où sont en jeu la stricte et véritable égalité des hommes et des femmes, mais aussi la dimension altruiste qui doit caractériser tous les rapports interpersonnels, singulièrement en cette matière.

Le PS demande un cadre législatif qui soutienne, de façon équilibrée pour toutes les parties, le dispositif de la GPA, en veillant à l'intérêt de l'enfant et en s'assurant que cet accès à la parentalité ne relève plus d'une pratique élitiste, notamment pour des raisons financières.

Le PS restera attentif à ce que ce cadre législatif en matière de GPA, prévoit toutes les dispositions pertinentes afin d'éviter l'écueil de la commercialisation du corps.

## **Proposition 143**

### **Une régulation publique assurant la protection des données personnelles**

Le développement du numérique a entraîné le traitement d'un volume toujours plus important d'informations à caractère personnel. Depuis 2014, la planète compterait même davantage de dispositifs connectés que d'êtres humains. Les données sont collectées et traitées selon des modalités opaques et complexes.

On observe un passage progressif de la collecte de données qui concernent des fractions de vie d'une personne à la collecte de données qui sont la transcription d'éléments essentiels de l'être humain.

Ces informations ne sont pas toutes livrées volontairement et consciemment par l'individu. Pour s'en convaincre, pensons aux données transmises sur les réseaux sociaux ou aux informations communiquées lors d'un achat par internet. Elles peuvent être accumulées à son insu. Les bases de données actuelles, disposant de centaines d'informations sur les individus (habitudes quotidiennes, achats personnels, mode de vie, lieu de vie, etc.) permettent de faire émerger des données sur l'individu avec le risque évident d'une utilisation de ces connaissances contre lui ou d'une utilisation dans un seul but de profit. Le PS veut un dispositif légal pour éviter les dérives de la marchandisation de ces données, dans le souci de la vie privée des citoyens et celui de la sécurité nationale.

Pour le PS, une agence internationale (ou à tout le moins européenne) des données personnelles doit être créée afin de reprendre le contrôle sur ces données et de mettre un terme à leur migration dans les espaces de stockage en dehors de l'Union européenne. Les données devront être hébergées obligatoirement dans cette agence indépendante internationale ou européenne.

De nouvelles règles de consultation, d'utilisation, de traitement de ces données seront adoptées pour les individus, les collectivités et les entreprises, dans le respect de la vie privée, de la protection des données personnelles et dans l'intérêt collectif.

En outre, cette agence devrait garantir une possibilité de recours individuel quant à l'accès, la modification, ou la suppression des données collectées par les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) à l'échelle individuelle, autrement dit consacrer un droit à l'oubli.

# CHAPITRE 14

## PROTECTIONS SOCIALES

Le seuil de pauvreté est défini en pourcentage (60%) du revenu médian. En Belgique, il est fixé aujourd'hui à 13.377 euros net par an, soit 1.115 euros par mois pour une personne isolée.

Dans notre pays, 20,7% des personnes courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Plus précisément, 15,5% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté si le revenu est pris comme référence. D'autres indications sont alarmantes : 5,5% de la population souffre de privation matérielle sévère et 14,6% vivent dans un ménage à très faible intensité de travail.

Cette réalité de la pauvreté est très préoccupante. Mais elle pourrait être encore pire si les dispositifs de protection sociale n'existaient pas dans notre pays. D'après l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), sans le système belge de protection sociale, la pauvreté toucherait 44,2% de l'ensemble de la population. Elle monterait à 47,5% pour les femmes et à 93% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces considérations confortent, si besoin en était, le rôle déterminant que joue la sécurité sociale dans notre pays.

La protection sociale se compose de deux piliers fondamentaux : l'assurance et l'assistance. L'assurance comprend les pensions, le chômage, l'assurance contre les accidents du travail, l'assurance contre les maladies professionnelles, les prestations familiales, les vacances annuelles et l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. C'est ce qu'on appelle la sécurité sociale. Celle des travailleurs salariés est bâtie sur les cotisations obligatoires des employeurs et des travailleurs. La sécurité sociale s'applique selon un double principe : l'assurance et la solidarité. Ces deux principes sont interdépendants : la capacité contributive (sur des salaires dé plafonnés) et le droit à des allocations (plafonnées) avec des maxima et des minima pour tous. La sécurité sociale a pour objectif le maintien d'un pouvoir d'achat suffisant pour garantir une indépendance sociale aux travailleurs lorsqu'ils sont confrontés à une perte de revenu suite à la maladie, l'accident, le chômage ou l'âge. La sécurité sociale est une construction collective qui consacre le principe d'assurance. Elle est née d'une volonté de solidarité portée par le mouvement ouvrier en vue de protéger les travailleurs contre les risques qu'ils rencontrent.

L'assistance sociale, quant à elle, englobe le revenu d'intégration sociale et l'aide sociale, la garantie de revenus aux personnes âgées, les allocations aux personnes handicapées. Elle repose - par essence - sur la seule notion de solidarité. Elle implique un droit à un « minimum de base » moyennant une enquête sur les ressources de la personne qui sollicite cette aide. L'assistance se distingue aussi de la sécurité sociale par son financement qui repose exclusivement sur les recettes fiscales. C'est pour cela qu'il revient au service public d'organiser la solidarité collective afin de préserver le principe d'égalité dans la gestion des situations individuelles.

Les politiques néolibérales et l'austérité qui guide les décisions du gouvernement fédéral actuel mettent à mal notre modèle social. Les principes d'assurance et de solidarité, fondements de la protection sociale, sont remis en question. Ils le sont pour des raisons purement idéologiques par les néolibéraux, qui ont la volonté de privatiser des pans entiers de la protection sociale et de « marchandiser » les besoins sociaux. Ils le sont également par certains sociaux-démocrates qui plaident pour un Etat social actif. Les principes d'assurance et de solidarité sont compromis dans notre pays car notre protection sociale souffre de plus en plus du « définancement » imposé par le gouvernement fédéral actuel.

Le nouveau modèle social porté par les socialistes doit donc avant tout renforcer la protection sociale. Non pas, évidemment, comme fin en soi mais parce que la protection sociale est un moyen de lutter contre la pauvreté et de redistribuer les richesses de manière plus équitable.

Au niveau international, l'emploi productif et le travail décent – création d'emploi, protection sociale, droits au travail et dialogue social – sont des facteurs clés pour parvenir à un monde juste et pour réduire la pauvreté.

## **Proposition 144**

### **L'augmentation de toutes les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté pour permettre à chacun de vivre dignement**

Afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté, les allocations sociales (allocations et indemnités de sécurité sociale et allocations d'assistance) doivent permettre à leurs bénéficiaires de vivre décemment. Or, le montant actuel des allocations sociales est trop souvent inférieur au seuil de pauvreté. C'est par exemple le cas de la pension minimum au taux ménage pour les salariés et les indépendants, qui n'est que de 1.489,64 euros brut par mois. C'est aussi le cas des allocations de chômage. Un chef de ménage, c'est-à-dire un chômeur qui cohabite avec une ou plusieurs personnes qui n'ont pas de revenus, touchera une allocation de maximum 1.357,72 euros brut, bien inférieure là aussi au seuil de pauvreté qui est fixé à 1.672,5 euros pour un ménage de deux adultes. C'est encore plus flagrant pour les allocations d'assistance. Par exemple, le revenu d'intégration sociale (RIS) est de 1.179,65 euros pour un chef de famille. Les allocations de remplacement de revenus (ARR) octroyées aux personnes handicapées sont très largement inférieures au seuil de pauvreté. Un isolé ne touche que 10.413,89 euros par an et un chef de ménage 13.885,18 euros. La garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) est située, elle aussi, en dessous du seuil de pauvreté, puisqu'une personne isolée ne touche mensuellement que 1.073,61 euros.

Il n'est pas acceptable que la protection sociale octroie des montants qui sont inférieurs au seuil de pauvreté. Les allocations sociales doivent donc être augmentées afin de dépasser le seuil de pauvreté. Les allocations de sécurité sociale doivent atteindre au moins à 110% du seuil de pauvreté. Les allocations d'assistance doivent au minimum être portées au niveau du seuil de pauvreté. La différence de traitement entre ces deux types d'allocations se justifie par la nature même de ces allocations : les allocations de sécurité sociale doivent permettre une indépendance sociale aux travailleurs lorsqu'ils sont confrontés à une perte de revenu ; les allocations d'assistance, quant à elles, ont pour objectif de ne laisser personne en situation de pauvreté. Ces mesures doivent être accompagnées du financement intégral des surcoûts occasionnés dans la sécurité sociale et la protection sociale.

Il convient en parallèle de vérifier que le calcul du seuil de pauvreté (60% du revenu médian) aboutit à un montant qui permet effectivement de vivre dignement. Plusieurs études montrent que ce seuil de pauvreté (et donc le taux de pauvreté) est sous-évalué en Belgique. Le PS demande qu'une étude soit réalisée par le Conseil central de l'économie sur cette question. Les allocations sociales seront ensuite adaptées en fonction du seuil déterminé dans cette étude.

Toutes les allocations doivent être, comme c'est le cas actuellement, liées à l'augmentation du coût de la vie via l'indexation automatique. Celle-ci doit être garantie. Ces allocations doivent aussi être liées au bien-être par le biais d'un mécanisme automatique, prévu dans la loi, afin d'éviter une régression des allocations sociales par rapport aux salaires. Enfin, le taux fiscal appliqué aux revenus les plus bas sera revu à la baisse.

Il convient en parallèle d'augmenter le salaire minimum par convention collective (voir proposition 69 dans le chapitre Emploi pour tous).

## **Proposition 145**

### **Le bonus social généralisé**

Outre l'augmentation de toutes les allocations au-dessus du seuil de pauvreté, une couverture sociale garantie doit être octroyée aux travailleurs afin d'éradiquer réellement la pauvreté dans notre pays. Les socialistes proposent la création d'un bonus social généralisé (BSG) afin que chaque travailleur obtienne des revenus cumulés équivalents, au minimum, au seuil de pauvreté. Ainsi, si les revenus d'un travailleur à temps partiel sont inférieurs au seuil de pauvreté, il percevra le bonus social généralisé. De la sorte, ses revenus seront complétés pour atteindre un montant au moins équivalent à 110% du seuil de pauvreté. Ce bonus sera octroyé sur la base d'une enquête sur les revenus. Aucune autre condition ne sera posée à son octroi. Concrètement, chaque résident en Belgique devrait pouvoir disposer d'un bonus social qui viendrait compléter ses revenus. Cette allocation permettrait à chacun de bénéficier de revenus au moins équivalents à 1.226,5 euros par mois pour une personne vivant seule. Pour les ménages, le montant sera déterminé en tenant compte de l'individualisation des droits, qui fait aussi partie intégrante du nouveau modèle social proposé par le PS (voir ci-dessous).

Les modalités de mise en œuvre de ce bonus doivent être déterminées afin d'éviter des éventuels effets pervers. Ce bonus ne devra par exemple pas décourager les employeurs d'augmenter les salaires ou les horaires de travail des travailleurs à temps partiel, sous prétexte que ces derniers auront de toute façon droit au BSG. Le montant du BSG variera dans le temps. En effet, il dépend du seuil de pauvreté en Belgique. Le BSG sera lié au bien-être et sera indexé, comme les allocations sociales.

### **Proposition 146**

#### **L'individualisation des droits sociaux : les droits attribués à chacun indépendamment de sa situation familiale**

Actuellement, notre sécurité sociale accorde des allocations différentes en fonction de la situation familiale (marié, cohabitant, veuf ou encore célibataire). C'est le cas des allocations de chômage, de la pension de retraite ou encore des indemnités d'invalidité. Par exemple, un demandeur d'emploi qui vit seul percevra une allocation de chômage plus faible qu'un demandeur d'emploi avec des enfants à sa charge. Ce même demandeur d'emploi vivant seul percevra toutefois plus qu'un demandeur d'emploi qui vit en cohabitation avec un travailleur disposant d'un revenu.

Ces différences de traitement dues à la situation familiale sont le produit de l'histoire. Elles résultent d'une vision patriarcale de la société. Par ailleurs, le modèle familial a considérablement évolué ces dernières décennies. On se marie de moins en moins. Les divorces sont très fréquents. Les recompositions familiales sont de plus en plus nombreuses. La colocation, notamment chez les jeunes, prend de l'essor. Les projets d'habitat intergénérationnel ou solidaire se multiplient. Le temps est donc venu de réformer en profondeur l'octroi des allocations sociales.

Le PS propose qu'à l'avenir, les allocations sociales soient accordées à chacun en fonction des droits propres, c'est-à-dire des droits que la personne a ouverts en vertu de son propre parcours professionnel. Ces allocations ne peuvent être liées à la situation familiale. Les choix de vie personnels ne peuvent influencer le montant de l'allocation sociale perçue. C'est ce qu'on appelle l'« individualisation des droits sociaux » : chacun est libre de vivre comme il l'entend et cette liberté ne doit avoir aucune influence sur le montant des allocations sociales. Il s'agit d'une question d'égalité. L'égalité entre les femmes et les hommes en premier lieu. Mais aussi l'égalité entre les travailleurs. Chaque travailleur cotise à la sécurité sociale. Chaque travailleur doit avoir les mêmes droits, en fonction des cotisations qu'il a versées, peu importe ses choix de vie.

Mettre en œuvre l'individualisation des droits prendra du temps. D'une part, le budget nécessaire pour mener cette réforme de grande envergure est important. D'autre part, il est indispensable d'éviter tout effet pervers qui conduirait à un appauvrissement plutôt qu'à une amélioration de la situation personnelle. En particulier, il est indispensable de prendre en compte la situation des familles monoparentales. Aujourd'hui, elles disposent d'une allocation de chef de ménage; demain, elles devront conserver un montant à tout le moins équivalent.

L'individualisation des droits devrait donc être mise en œuvre par étapes et en respectant les droits acquis. Il convient de hiérarchiser les priorités. La première priorité du PS est d'appliquer dès à présent l'individualisation des droits sociaux aux jeunes qui entament leur carrière professionnelle. Deuxième priorité : la suppression du statut de cohabitant afin que chacun dispose au minimum d'une allocation correspondant à l'actuel montant pour un isolé.

À côté de l'individualisation des droits liés à la sécurité sociale, la question de l'individualisation des droits en matière d'allocations d'assistance mérite également d'être posée. Elle suppose d'imposer un seul et unique taux, celui d'isolé. Mais une réflexion doit aussi être menée concernant la notion de cohabitant, au regard des évolutions de notre société. En effet, de plus en plus de gens cohabitent afin de limiter les frais de logement par exemple. Il n'est pas acceptable, parce qu'on tient compte des revenus du cohabitant, que ces personnes voient leurs droits à une allocation d'assistance réduits ou supprimés.

## **Proposition 147**

### **De nouveaux droits pour les travailleurs**

Le PS entend parfaire notre modèle de protection sociale en le complétant afin d'améliorer le sort des travailleurs.

Le PS propose d'égaliser progressivement les droits à la sécurité sociale des travailleurs indépendants et des salariés.

En plus du droit à l'accompagnement de tous les indépendants, visant à assurer une égalité des chances (cf. proposition 10 du chapitre Economie), de nouveaux droits sociaux doivent être attribués aux travailleurs indépendants. Outre les allocations de chômage en cas de perte involontaire de revenus (proposition dans le chapitre consacré à l'emploi), ils doivent bénéficier d'une indemnité dès le premier jour de maladie, à l'instar des salariés. Ils doivent également, dans les mêmes conditions que les salariés, être couverts en matière de maladies professionnelles.

La révolution numérique que nous connaissons actuellement transforme aussi le monde du travail. C'est ce que l'on nomme l'ubérisation de l'économie. Il existe de plus en plus de travailleurs atypiques ou autonomes, avec des emplois liés à un projet, des travailleurs de l'économie de plateforme, des travailleurs qui multiplient les contrats de courte durée, etc. Même si l'on peut regretter ces changements qui précarisent les travailleurs et que l'on souhaite renforcer la qualité de l'emploi, la sécurité sociale se doit de protéger tous les travailleurs. Outre une meilleure représentativité de ces travailleurs atypiques via les syndicats, il convient aussi d'adapter leurs droits à la protection sociale (chômage, pension, etc.). Le droit au chômage doit être réformé afin de viser aussi les travailleurs à temps partiel et ceux qui multiplient les contrats de courte durée (voir le chapitre relatif à l'emploi). En matière de détermination du montant des pensions, et contrairement à ce que le gouvernement fédéral actuel prévoit de mettre en œuvre, les périodes sans emploi doivent pouvoir être prises en compte dans le calcul et compter comme années de carrière sur la base du dernier salaire perçu. C'est en effet indispensable non seulement pour les travailleurs précaires, mais aussi pour tous les travailleurs qui sont confrontés à un accident dans leur carrière (perte d'un emploi, maladie, etc.).

## **Proposition 148**

### **Le renforcement et l'affirmation du principe assurantiel de la sécurité sociale**

Les quarante dernières années ont vu régulièrement des (tentatives de) remise en cause du caractère assurantiel de la sécurité sociale. C'est ainsi que la catégorie « cohabitant » a été créée en matière de chômage et plus tard en invalidité. Il en va de même avec le concept d'Etat social actif qui lie l'attribution d'une allocation non plus uniquement à l'assujettissement du travailleur à la sécurité sociale, mais à des conditions complémentaires (recherche active d'un emploi, inscription dans un parcours de réintégration, etc.). Le gouvernement fédéral actuel impose encore de nouvelles conditions à l'octroi d'allocations de sécurité sociale.

Afin de renforcer le caractère assurantiel de la sécurité sociale, le PS défend l'idée qu'il faut à nouveau octroyer les allocations sociales sans condition complémentaire à celle prévue initialement. Un travailleur assujéti à la sécurité sociale a droit à une allocation en cas de perte d'emploi, de maladie ou au moment de sa pension par exemple. Il ne peut y avoir de conditions complémentaires posées à ce principe.

## **Proposition 149**

### **L'automatisme de l'octroi des allocations sociales**

Toute personne dispose de droits sociaux prévus par différentes législations. Les différents organismes amenés à appliquer ces législations en assurent la publicité et accompagnent les citoyens dans les démarches administratives permettant d'y avoir droit. Pourtant, tous les citoyens qui pourraient prétendre à ces prestations et services sociaux n'y ont pas accès. Parmi ces bénéficiaires potentiels, ce sont généralement les personnes déjà les plus précarisées ou les plus économiquement défavorisées qui ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. Selon une étude de l'OCDE, ce taux de non-recours (c'est-à-dire ne pas bénéficier d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle on peut prétendre) est supérieur à

40% dans la majorité des systèmes d'aide sociale. Une étude belge fixe à 62% le taux de non-recours au revenu d'intégration sociale.

Pour le PS, ces droits sociaux doivent être accordés de manière automatique. Le nombre de banques de données disponibles et l'augmentation des possibilités de croisement entre ces banques de données doivent permettre d'identifier les personnes éligibles à la plupart des allocations. C'est déjà le cas par exemple de la Grapa : le service fédéral des pensions (SFP) examine automatiquement le droit à la Grapa quand une personne prend sa pension à 65 ans. Cet examen automatique doit être étendu à toutes les autres allocations d'assistance. Il convient d'être attentif à l'importance de l'enquête individualisée en matière d'aide sociale. Si une forme de simplification peut et doit être opérationnalisée, toutes les nuances et complexités des situations des demandeurs d'une aide sociale ne pourront en effet pas être rencontrées via cette automatiser.

En attendant l'automatisme généralisée, le service public doit au minimum informer les personnes des allocations auxquelles elles pourraient prétendre. Il convient dès lors de mettre en place des guichets uniques décentralisés, regroupant les différents services publics chargés de l'octroi des droits sociaux, le cas échéant et de préférence avec la collaboration des organisations représentatives des travailleurs.

### **Proposition 150**

#### **La garantie pour tous les travailleurs qui le souhaitent de partir à la pension à 65 ans et la réaffirmation de l'importance de la pension par répartition**

Le 1er pilier de pension instauré en Belgique, système de pension par répartition, seul à même de garantir une pension décente à chaque travailleur grâce à la solidarité qu'il suppose, doit être conforté. Ce 1er pilier doit offrir un niveau de pension de retraite au-dessus du seuil de pauvreté (cfr. proposition 144) et ce sans tenir compte d'une pension complémentaire par capitalisation ou par répartition.

Le paiement des pensions de retraites de tous les travailleurs doit être garanti par une part suffisante des recettes de la sécurité sociale et une intervention complémentaire provenant des recettes fiscales. Cette garantie est une question de choix politique. En effet, si le coût supplémentaire du vieillissement s'élèvera à 75 milliard d'ici 2060 selon le Comité d'études sur le vieillissement, le PIB augmentera durant la même période de 400 milliards. Les richesses doivent être réparties afin que les travailleurs continuent à bénéficier de la même durée de pension que lors de la création de la sécurité sociale.

L'allongement de la vie de la population ne peut être un prétexte à un allongement forcé de la carrière professionnelle. Les socialistes prônent le rétablissement de la pension anticipée à 60 ans et de la pension légale à 65 ans.

Nous proposons également de revoir le mode de calcul des carrières pour améliorer la pension de ceux qui ont des carrières incomplètes. Les périodes d'inactivité qui sont actuellement assimilées ne doivent pas faire l'objet d'une remise en cause, au risque de précipiter les futurs pensionnés dans la pauvreté. Les pensions doivent continuer à être liées au bien-être et à être indexées automatiquement.

### **Proposition 151**

#### **Un système unique d'indemnisation de l'invalidité et du handicap**

La Belgique est l'un des derniers pays à maintenir des barrières rigides entre la politique des personnes en situation de handicap et la sécurité sociale, qui elle-même fait une distinction entre risques professionnels et non professionnels.

Si la prise en charge des risques professionnels doit continuer à se faire dans un cadre d'indemnisation spécifique, des systèmes d'indemnisation différents selon que le handicap ou l'invalidité survient avant ou pendant la carrière professionnelle ne se justifient plus.

La solution avancée par le PS consiste en l'intégration de l'allocation de remplacement des revenus pour les personnes handicapées au sein de la sécurité sociale. Elle a le mérite de rendre le système plus lisible pour l'ensemble des personnes en situation de handicap et/ou des personnes souffrant d'une maladie



chronique (quel que soit le moment de leur survenance). Toutes les invalidités seraient gérées dans un cadre unique, clair et transparent. Cette disposition ne devra en aucun cas être défavorable au travailleur handicapé par rapport au système actuel.

### **Proposition 152**

#### **L'allocation d'intégration pour compenser les frais liés à la situation de handicap**

L'allocation d'intégration est octroyée à la personne en situation de handicap qui doit faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de son autonomie.

Le montant de l'allocation dépend des difficultés auxquelles la personne fait face dans les activités quotidiennes et qui l'empêchent de vivre normalement :

- se déplacer ;
- cuisiner et manger ;
- faire sa toilette et s'habiller ;
- entretenir son habitation et accomplir ses tâches ménagères ;
- évaluer et éviter le danger ;
- entretenir des contacts avec d'autres personnes.

Aujourd'hui, l'octroi de l'allocation d'intégration n'est pas automatique. Des conditions empêchent certaines personnes porteuses de handicap d'y accéder, augmentant les risques de paupérisation. La volonté du PS est d'octroyer une allocation d'intégration systématique à chaque personne en situation de handicap afin de compenser les coûts liés à son handicap. Le montant octroyé sera calculé en fonction des difficultés rencontrées dans les activités quotidiennes.

Le PS exige un mécanisme comparable à l'individualisation des droits en sécurité sociale (cf. ci-dessus proposition 146) pour les bénéficiaires de l'allocation d'intégration. Les revenus du conjoint ne doivent en effet plus être pris en compte pour l'octroi de cette allocation (suppression du « prix de l'amour »).

### **Proposition 153**

#### **Une meilleure prise en compte des travailleurs confrontés à la maladie ou au handicap**

Afin de répondre aux besoins de la population, la sécurité sociale doit à l'avenir offrir une série de services à ses bénéficiaires en vue d'augmenter leur niveau de protection. En ce sens, la sécurité sociale doit développer l'approche de la « réhabilitation », concept qui intègre le volet curatif et le retour à l'emploi des travailleurs qui ont été contraints de s'absenter pour maladie ou handicap.

La réhabilitation implique qu'un travailleur écarté du marché de l'emploi en raison de la maladie ou du handicap a droit, dans le cadre d'un trajet intégré, à des soins de qualité, une indemnisation correcte et des perspectives de retour à l'emploi (si sa santé le permet, bien entendu). Cette vision positive du retour à l'emploi s'envisagera en termes de droits et non de contraintes.

Les programmes obligatoires de retour à l'emploi, tels que les tenants des politiques de droite les préconisent et tels qu'ils ont été mis en place par le gouvernement fédéral actuel, ne donnent aucun résultat dès lors qu'ils sont conçus en fonction d'objectifs purement budgétaires. Ils sont basés sur l'idée fautive que les travailleurs malades se complaisent dans les aides sociales alors que tous les indicateurs démontrent, au contraire, qu'ils souhaitent reprendre le travail dès que leur état de santé le permet.

Le monde du travail belge est l'un des moins inclusifs pour les malades chroniques et les personnes handicapées. Le PS préconise l'adoption de programmes incitatifs pour les employeurs prévoyant, par exemple, la mise en place d'un suivi individualisé systématique des travailleurs ayant décroché ou sur le point de le faire. Autre nouveauté indispensable pour les socialistes : renforcer notre droit du travail. Il doit intégrer une période de protection et, à l'image du système allemand, une obligation à charge de l'employeur d'offrir aux travailleurs malades un plan de reclassement ou de formation. En outre, notre législation ne tient pas assez compte des besoins des personnes souffrant de maladies chroniques. Celles-ci ne peuvent être enfermées dans un système binaire travail/non travail et doivent pouvoir bénéficier

d'aménagements de carrière pour s'absenter pendant leurs traitements ou prendre des périodes plus ou moins longues de congé de maladie pour affronter les aléas de leur pathologie sans risquer de perdre leur emploi. A côté d'une approche de réhabilitation, la question du rapprochement des régimes d'incapacité et d'invalidité mérite d'être posée. Il n'est pas acceptable qu'une personne qui bascule en invalidité puisse recevoir des indemnités moindres qu'en incapacité alors que son état de santé ne s'est pas amélioré. Une réflexion doit être menée pour analyser les conséquences d'un tel rapprochement.

### **Proposition 154**

#### **Un financement pérenne et suffisant de la sécurité sociale**

Afin que notre modèle de sécurité sociale conserve son caractère assurantiel, qu'il soit à l'avenir toujours géré de manière paritaire (par les syndicats et les représentants des employeurs) et qu'il puisse permettre de couvrir tous les besoins des travailleurs – et non que les droits sociaux s'adaptent au budget disponible –, une réforme de son financement doit être menée.

Tout d'abord, les réductions de cotisations sociales doivent être réservées à des aides réellement créatrices d'emplois, comme la réduction collective du temps de travail. Après deux années d'existence d'une réduction de cotisation spécifique, le Bureau du plan vérifiera si l'emploi censé être créé est réellement au rendez-vous, et si son coût est raisonnable. Si tel n'est pas le cas, la mesure sera abrogée. Il faut aussi s'interroger sur la pertinence même de cet outil que constituent les réductions de cotisations sociales. En tout état de cause, les réductions de cotisations sociales et autres aides à l'emploi provenant de la sécurité sociale doivent systématiquement faire l'objet d'un financement alternatif qui couvre l'ensemble de leur coût pour la sécurité sociale. La part du salaire non cotisée (ex : écochèques, bonus salariaux, etc.) doit diminuer tout en assurant le même revenu net au travailleur. La politique de modération salariale, appliquée depuis des années, doit également cesser : en plus de soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs, l'augmentation des salaires entraînera automatiquement un meilleur financement de la sécurité sociale. Les sources « externes » provenant du budget de l'Etat (financement alternatif et subventions) doivent également être assurées afin de couvrir les besoins. Il s'agit en particulier de faire contribuer le capital. Enfin, pour le PS, toutes les sources de revenus doivent contribuer au financement de la sécurité sociale, tout en maintenant un équilibre entre sources propres (cotisations sur le travail) et sources externes (fiscales), pour éviter de perdre le lien avec le travail et délégitimer ainsi la gestion paritaire.

### **Proposition 155**

#### **La révision des modalités du financement de la sécurité sociale des indépendants**

Aujourd'hui, un tiers des indépendants bénéficient de revenus égaux ou inférieurs au seuil de pauvreté. Il convient de revoir les mécanismes de solidarité entre indépendants notamment par le déplafonnement du seuil de revenus déterminant le paiement des cotisations sociales et la détermination de nouveaux plafonds pour améliorer la progressivité des cotisations.

### **Proposition 156**

#### **Un soutien accru aux CPAS**

Les CPAS doivent être soutenus de manière plus importante en raison de l'explosion du nombre de bénéficiaires, parmi lesquels les nombreux exclus de la sécurité sociale. Il s'agit, entre autres, d'augmenter de manière substantielle le pourcentage de remboursement du revenu d'intégration sociale et de prévoir un taux d'encadrement plus important.

# CHAPITRE 15

## SANTÉ

Aujourd'hui, grâce à la sécurité sociale, la quasi-totalité de la population est protégée contre les aléas de la vie. La sécurité sociale est un filet de sécurité très efficace, notamment face à la maladie. Près de 99% des citoyens bénéficient des prestations de l'assurance maladie obligatoire ou de l'assistance médicale.

Si l'on peut se féliciter de cette large couverture, ce chiffre ne doit néanmoins pas masquer une autre réalité : les inégalités en matière de santé persistent. De trop nombreux patients – jusqu'à 22% à Bruxelles – reportent la visite chez le médecin pour des raisons financières. Une alimentation saine et équilibrée reste également inaccessible pour certains alors que son implication dans l'apparition et le développement de la plupart des maladies chroniques n'est plus à démontrer.

La contribution personnelle des patients s'élève à près de 18% des dépenses totales de santé. C'est trop élevé. L'accessibilité financière aux soins de santé ne devrait jamais être compromise parce qu'un patient ne peut pas payer sa contribution personnelle. C'est un défi que veut relever le PS.

Un autre défi concerne l'actualisation des mécanismes de protection sociale et le système de santé lui-même. D'évidence, ils doivent s'adapter aux évolutions démographiques, sociologiques et technologiques. Ainsi, une réponse appropriée au vieillissement de la population est devenue urgente. Afin de répondre à ces enjeux, le PS propose la construction, étape par étape, d'un nouveau modèle d'organisation des soins de santé. Le PS associera tout naturellement les acteurs concernés à sa démarche.

En synthèse, la démarche des socialistes en matière de santé pour les années à venir consiste à garantir une couverture maximale de la population à travers la protection sociale. Notre ambition est de l'étendre aux personnes non couvertes, de lever les barrières financières actuelles, de développer une politique de santé globale et équilibrée de prévention et de soins curatifs, et d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins prodigués.

### **Proposition 157**

#### **L'accès aux soins de santé pour tous**

Aujourd'hui, malgré les interventions prévues dans le cadre de l'assurance soins de santé, certaines personnes renoncent à se rendre chez le médecin ou chez le dentiste car elles ne peuvent payer la consultation ou assumer le coût du traitement à suivre.

Pour les socialistes, une telle situation n'est pas tolérable. La santé est le bien le plus précieux dont chacun dispose. L'accès à la santé doit être garanti à tous.

Les socialistes veulent en priorité agir sur le coût de la consultation. Chez nous, la mutuelle rembourse une partie importante de la consultation médicale. Mais le patient fait face à deux difficultés. La première, c'est qu'il doit avancer la somme nécessaire au paiement des honoraires du médecin, avant de se faire rembourser par sa mutuelle. Deuxième écueil : le remboursement par la mutuelle ne couvre pas la totalité du coût de la consultation. Il reste une part financière à charge du patient après le remboursement de l'assurance maladie ; c'est ce que l'on appelle le ticket modérateur.

Pour garantir à chaque citoyen la possibilité de se soigner lorsqu'il en a besoin, le PS propose que les consultations de médecine générale, de dentisterie générale et de psychologie générale ainsi que toutes les médecines à destination des enfants soient totalement prises en charge par l'assurance maladie obligatoire. Le patient ne déboursa rien pour ces consultations : la mutuelle prendra en charge le paiement de la consultation et elle sera elle-même remboursée de l'intégralité de la consultation par l'assurance maladie.

La réussite du modèle nécessitera une révolution culturelle dans l'utilisation et la dispense des soins. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une invitation à « consommer davantage », mais à mieux utiliser les

services. La gratuité a pour finalité d'apporter plus d'égalité dans l'accès aux soins et d'atteindre ainsi une réelle couverture fondamentale et universelle. A cet égard, la création et le soutien aux maisons médicales au forfait participent à l'accessibilité des soins voulue par le PS.

Un nombre suffisant de jeunes médecins sera formé pour répondre aux besoins de santé en ce compris les départs à la retraite.

Par ailleurs, le PS demande que la garde d'enfants malades soit gratuite et comprise dans l'assurance obligatoire.

Enfin, l'enveloppe de la norme de croissance des soins de santé doit garder une évolution suffisante afin de garantir le financement des soins dentaires, l'acquisition de lunettes, d'appareillage auditifs et ceci à travers le système de tiers-payant.

### **Proposition 158**

#### **La médecine généraliste gratuite comme porte d'entrée principale dans le système de soins de santé**

Pour le PS, une gestion optimale des soins passe par une porte d'entrée principale des patients dans le système de santé. A l'avenir, les patients seront incités à se référer en premier lieu au médecin généraliste de leur choix. Compétent pour traiter une grande majorité des cas, il est à même d'établir un diagnostic. Il prescrit le traitement adéquat. Lorsque cela s'avère, le médecin généraliste oriente le patient vers le spécialiste.

La mise en œuvre d'un tel modèle exige que plusieurs conditions soient remplies pour assurer sa réussite : un nombre suffisant de prestataires des soins de première ligne (médecins généralistes, dentistes, psychologues) ainsi qu'un nombre suffisant de gestionnaires et de membres de personnel d'accueil.

Face à la pénurie de médecins généralistes, il sera mis fin au système des quotas. De plus, le soutien aux médecins généralistes qui s'installent dans les régions en pénurie sera renforcé. Bien entendu, la gestion des professions médicales passe par une planification pour que la population bénéficie d'une offre médicale qui réponde à ses besoins.

Le modèle proposé par le PS revoit la répartition des missions entre le médecin généraliste et le médecin spécialiste. Il se fonde sur un partage clair où le médecin généraliste se charge des problèmes du patient dans sa globalité, et les médecins spécialistes des problèmes complexes. Les hôpitaux sont quant à eux réservés aux pathologies qui nécessitent des soins spécialisés ou des techniques médicales spécifiques.

Élément essentiel pour le PS, le nouveau modèle ne peut se construire qu'en concertation avec tous les acteurs concernés. Il doit s'accompagner d'une planification - basée sur la démographie des soignants - de leur activité réelle et du lieu, d'une revalorisation de la médecine générale et d'une adaptation de la nomenclature actuelle.

### **Proposition 159**

#### **Un dossier personnel de santé informatisé**

Un meilleur suivi des patients passe par la mise en œuvre d'un dossier de santé informatisé pour chacun d'eux. Les informations relatives à toutes les consultations et à tous les actes médicaux réalisés y figureront, indépendamment des spécialités des prestataires, du suivi ambulatoire ou résidentiel ou encore des réseaux.

De cette manière, l'ensemble des informations de santé concernant un patient seront regroupées sous forme informatique en un seul dossier. Le patient disposera ainsi d'un dossier unique regroupant les informations complètes le concernant. Les prestataires de soins auront une vue globale et complète de la situation du patient (antécédents, traitements antérieurs ou en cours, etc.), permettant de mieux soigner leur patient.

Le patient aura accès aux informations et le droit de rectifier des données le concernant. Les prestataires auront accès aux données nécessaires pour le suivi du patient, en fonction de leur statut. Le PS veillera à ce que les données soient traitées en conformité avec la législation pour la protection de la vie privée. Les données personnelles ne pourront en aucun cas être utilisées ou transmises à des fins commerciales.

## **Proposition 160**

### **Un cadre de vie adapté pour les personnes en perte d'autonomie**

Une société inclusive des personnes en perte ou en manque d'autonomie nécessite d'agir sur toutes les composantes de la société (le logement, l'urbanisme, la mobilité, les services de santé et d'aide à la personne) à travers une politique globale et transversale. Le bien-être des personnes en perte ou en manque d'autonomie résulte de politiques qui prennent en compte tous ces éléments.

Aux yeux des socialistes, il est indispensable que les aides à la personne, les aides aux équipements et les structures qui les accompagnent évoluent vers des formules plus respectueuses du choix de vie chacun. C'est notamment le cas des aînés : il n'existe pas une seule façon de vieillir, mais de multiples façons de vivre.

C'est aussi le cas des personnes en situation de handicap, particulièrement, mental léger ou sévère.

Actuellement, un grand nombre d'obstacles, dus à l'organisation de la société, empêche encore les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits. Il faut adopter, dans une politique transversale, l'ensemble des adaptations nécessaires pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une totale autonomie.

Il est également indispensable de créer des nouvelles places en centres de jour et d'hébergement agréés spécialisés dans la prise en charge des adultes avec un retard mental modéré à sévère. La situation de détresse des familles confrontées au manque d'infrastructure pour accueillir leur enfant qui ne peut plus être pris en charge dans un établissement scolaire s'aggrave année après année.

D'une manière générale, pour les aînés comme pour les autres, les autorités publiques doivent intégrer cette réalité et permettre de diversifier des initiatives où chacun trouve sa place.

Pour le PS, chaque personne en perte ou en manque d'autonomie doit avoir la garantie d'accéder à un logement adapté, de se déplacer dans un espace public repensé (la ville, le quartier), de bénéficier des services et d'aides à la personne diversifiés et capables de répondre à l'ensemble des besoins des personnes en perte d'autonomie pour qu'elles puissent mener leur vie comme elles l'entendent. Il est primordial de veiller à l'accessibilité géographique des services et des lieux de soins, mais aussi des commerces, des loisirs, et de favoriser l'innovation et l'usage des nouvelles technologies pour qu'elles puissent aider les personnes en perte d'autonomie.

En matière de santé, l'approche ne doit pas être centrée uniquement sur les soins curatifs ou les soins palliatifs. Elle doit aussi et surtout être préventive. Puisque la grande majorité des personnes en perte d'autonomie souhaite rester à domicile aussi longtemps que possible, un renforcement significatif du nombre de services à domicile s'impose. Le PS en appelle à la mise en œuvre de formules d'accueil et d'hébergement plus proches et plus respectueuses des habitudes et du mode de vie de chacun. Dans cette perspective, le PS encourage les autorités publiques à la création de logements et d'institutions de santé à une tarification accessible à tous les usagers.

La construction de logements adaptés à tous les âges de la vie soutiendra une vision solidaire de la société de demain. A chaque âge, une personne peut rencontrer une perte d'autonomie temporaire ou définitive : une jambe cassée, une maladie, un handicap, etc. Si un logement est construit d'emblée pour être accessible aux personnes en perte d'autonomie, il sera adapté à toutes les périodes de la vie : des familles avec de jeunes enfants jusqu'à un âge avancé. Ceci engendrera d'importantes économies et favorisera une société plus inclusive.

## **Proposition 161**

### **Une meilleure prise en compte de la situation des aidants proches**

Depuis toujours, les êtres humains ont spontanément assisté leur famille et leurs proches. Aujourd'hui, environ 860.000 personnes en Belgique apportent leur aide à un parent, un enfant, un conjoint, un proche en perte ou en manque d'autonomie. Ce sont les « aidants proches ».

Grâce aux aidants proches, les personnes en perte ou en manque d'autonomie peuvent rester plus longtemps chez elles. Ils participent également au maintien des liens sociaux et à la prévention de la solitude. Leur apport est irremplaçable, mais il est pourtant peu valorisé. Le PS estime que cette situation doit changer.

Cette solidarité spontanée peut être préservée en reconnaissant les besoins spécifiques des aidants proches et en stimulant la collaboration avec les professionnels de l'action sociale et des soins. Une protection sociale spécifique des aidants proches leur permettra notamment de ne plus subir de préjudice dans leur recherche d'emploi ou leur carrière professionnelle. L'individualisation des droits sociaux permettra de ne plus discriminer les aidants ou les personnes en perte d'autonomie.

Cette protection sociale spécifique doit s'accompagner de formules de soutien aux aidants proches. Il faut les préserver d'une réduction de leurs revenus, d'une détérioration de leur santé. L'aide et le soutien social qu'ils apportent ne peuvent pas porter atteinte à leur propre bien-être. Des aménagements de la législation en matière d'emploi, de pensions, d'assurance maladie invalidité sont nécessaires pour que les aidants proches ne soient plus pénalisés. Le PS souhaite notamment une amélioration des congés pour les travailleurs qui ont un enfant ou un adulte handicapé à charge afin de leur permettre de consacrer plus de temps à celui-ci tout en poursuivant une carrière professionnelle.

Les socialistes plaident aussi pour le développement des services à domicile mettant en liaison les aides aux personnes, les soins de santé et les aidants proches. Il s'agit de poursuivre un développement des services et des structures d'accompagnement et d'accueil, tout en soutenant les solidarités informelles. Une complémentarité sera également apportée dans les aides et les services nécessaires au bien-être des personnes en perte ou en manque d'autonomie.

## **Proposition 162**

### **Un système de santé plus efficient**

Pour que chaque euro investi par la collectivité dans les soins de santé le soit efficacement, il faut améliorer l'efficience générale du système. A cette fin, le projet d'avenir porté par le PS suppose un financement adéquat des soins qui incite à une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

L'optimisation de notre système de soins de santé commence par une plus forte articulation entre les soins ambulatoires (y compris les soins à domicile) et les soins résidentiels ; entre le préventif, le curatif et la revalidation ; entre le médical, le paramédical et le social.

Cette optimisation exige aussi que la nomenclature des actes médicaux soit réévaluée et adaptée pour répondre à la charge de travail réelle des prestataires de soins en lien avec les besoins des patients et avec les nécessités sociales. La qualité sera privilégiée plutôt que le volume.

Pour le PS, l'efficience du système de santé impose notamment le développement d'une politique sociale du médicament. Une telle politique sociale du médicament doit assurer l'accès aux médicaments à valeur ajoutée répondant aux besoins réels (prescription à l'unité, etc.), au meilleur prix pour la collectivité.

Les médicaments essentiels à la santé doivent donc être considérés comme des biens publics et devraient être traités comme tels. Ils sont pourtant développés, produits et commercialisés par des entreprises privées avec des objectifs de rentabilité souvent en opposition avec les objectifs de santé publique et d'intérêt général.

Le rapport de force est déséquilibré, l'industrie disposant du monopole sur les moyens permettant de sauver des vies et les systèmes de santé étant morcelés. La situation de monopole de chaque firme sur son médicament et la demande croissante des patients d'avoir accès aux innovations forcent les Etats à accepter des conditions financières injustifiées.

Il en résulte que de plus en plus de médicaments ne sont plus finançables pour un nombre croissant de systèmes sociaux de santé en Europe, sans même parler des pays moins riches.

Il faut envisager une évolution radicale de ce modèle autour de trois principes :

- Une orientation de la recherche vers les besoins médicaux de la population. Les pouvoirs publics doivent définir clairement les priorités de santé. Ils peuvent ensuite lancer des partenariats pour le développement des médicaments pour lesquels la recherche est insuffisante ou inexistante. Un découplage des activités de recherche et de production pour certains médicaments. La recherche fondamentale réalisée dans nos universités est déjà financée par de l'argent public, les stades ultérieurs de recherche et développement (dont les essais cliniques réalisés dans nos hôpitaux universitaires) devraient être réalisés par des partenaires sans but lucratif, avec des coûts transparents. Des brevets existants peuvent également être rachetés et la recherche complétée le cas échéant. La production du médicament peut ensuite être réalisée, sur base de marchés publics, par des acteurs pharmaceutiques spécialisés en production avec une rentabilité raisonnable.
- La création d'un fonds européen pour le financement de l'innovation permettrait de regrouper les ressources des Etats européens et de rémunérer les promoteurs de projet aux différentes étapes de développement du médicament (cf. système de « primes à l'innovation »).
- La refonte du droit des brevets et le développement d'une recherche open source seront une condition indispensable pour permettre ces nouveaux modèles.

Dans les institutions de soins, la délivrance de médicaments moins chers nécessite la mise en place d'un système de financement forfaitaire. Dans les pharmacies également, il faut veiller à délivrer les médicaments au prix le plus bas pour le patient. Il existe aujourd'hui des initiatives visant à réduire le prix pour les patients au moyen d'appels d'offre rassemblant plusieurs officines. Les pouvoirs publics s'engagent aussi dans cette voie, à l'instar des marchés de vaccins, qui font l'objet de procédures de marchés publics regroupant divers niveaux de pouvoir. Mais il est souhaitable d'aller plus loin. Afin de délivrer les médicaments les moins chers en officine, les pharmacies seront incitées à optimiser leurs achats de médicaments via appel d'offre commun. Elles obtiendront le meilleur prix sur le marché. Le coût des médicaments pour le patient sera plus bas sans pour autant réduire la marge des pharmacies.

Par ailleurs, le PS préconise que le pharmacien joue un rôle de première ligne plus important dans la prévention, l'accompagnement et le suivi du traitement médicamenteux, en concertation avec le médecin prescripteur. Il assurera un suivi individualisé pour renforcer l'efficacité du traitement prescrit en travaillant notamment sur le bon usage des médicaments et l'observance thérapeutique.

Les pouvoirs publics encouragent l'accès aux médicaments génériques en s'impliquant au besoin soit dans leur importation soit dans leur production. Les remboursements doivent se faire au prix du générique.

De plus, l'hôpital doit devenir une « zone de sécurité tarifaire totale » pour le patient. Ceci passe par une réforme en profondeur du financement hospitalier et de la nomenclature des actes médicaux. Par ailleurs, cette réforme doit permettre de supprimer les suppléments d'honoraires et de les compenser financièrement dans l'assurance obligatoire.

Enfin, le PS préconise la prise en charge sociale des suites non médicamenteuses ou strictement médicales liées, par exemple, à de longues hospitalisations (aides et repas à domicile pendant la durée de rémission) afin d'éviter un circuit hôpital – domicile – hôpital.

## **Proposition 163**

### **Un investissement massif dans la prévention et la promotion de la santé**

La prévention et la promotion de la santé sont les seuls moyens efficaces et durables d'améliorer la santé de la population à moyen et long terme. Les crédits budgétaires qui y sont consacrés doivent donc être considérablement augmentés.

Les actions de prévention et de promotion de la santé permettent d'éviter l'apparition de maladies ou, à tout le moins, de réduire leur fréquence ou leur durée. Une cascade de coûts pour le patient, les organisations, la société pourra ainsi être évitée. Plus la prévention et la promotion de la santé seront développées, moins les traitements seront lourds et onéreux. De plus, ce développement favorisera l'engagement des collectivités et le développement des compétences de vie.

Pourtant, aujourd'hui, moins de 2% des dépenses globales affectées à la santé sont consacrées à la prévention et à la promotion de la santé. La politique sanitaire belge reste presque exclusivement centrée sur le curatif. Elle est marquée par de grandes inégalités géographiques, culturelles et sociales. Pour le PS, le bénéfice des traitements épargnés doit être réinvesti dans la prévention et la promotion de la santé. Nous voulons ainsi créer un cercle vertueux de la politique de santé conduisant à une amélioration sans cesse croissante du bien-être des citoyens.

Les déterminants que sont les conditions de vie, l'environnement, l'alimentation et les modes de vie ont une grande influence sur l'état de santé d'une personne. Les socialistes estiment que c'est au niveau local que la politique de promotion et de prévention de la santé peut être menée avec le plus d'efficacité.

A cette fin, des cellules spécifiquement dévolues à la promotion de la santé et au bien-être se déploieront dans chaque entité communale pour être au plus près des besoins et des spécificités des habitants. Elles rassembleront tous les acteurs de terrain utiles agissant dans le domaine sanitaire bien sûr, mais aussi dans le domaine social, environnemental, du logement, etc. Elles organiseront des actions d'information et de sensibilisation. Elles serviront de relais aux politiques menées en matière de santé par les différents niveaux de pouvoir : fédéral, régional, provincial, communal.

## **Proposition 164**

### **La télémédecine au service de l'égalité**

Les évolutions technologiques, notamment liées à la numérisation et au développement d'internet, influencent de manière déterminante le monde de la médecine. A l'instar des développements digitaux dans d'autres secteurs, il appartient aux autorités publiques d'orienter les champs d'action et de développement du numérique dans le domaine médical. Pour les socialistes, le développement de la télé-médecine doit être orienté au bénéfice de la collectivité. Il ne peut être réservé à une élite qui dispose des moyens financiers pour s'offrir les bénéfices des dernières avancées technologiques. Au PS, nous nous opposons à une conception qui conduirait à ce que la télé-médecine soit utilisée dans une logique néolibérale où seuls les plus riches pourraient en profiter.

Dans la perspective progressiste souhaitée par le PS, les applications de la télé-médecine peuvent être utilisées en complément pour améliorer l'accessibilité et l'équité de tous aux soins de santé. Ainsi, l'utilisation de la télé-médecine doit être favorisée dans les zones isolées, où les pénuries d'offre médicale sont aiguës. Dans ces zones où, aujourd'hui, on constate l'absence de médecins, l'installation de postes de télé-médecine présente un réel intérêt. En aucun cas, elle ne remplacera les médecins ou constituera une solution à une pénurie de prestataires de santé.

La télé-médecine sera prioritairement développée dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie ainsi que pour la surveillance des maladies chroniques.

Dans le domaine de la santé comme dans d'autres, le développement du numérique suppose un cadre juridique adapté définissant les pratiques autorisées notamment en matière de sécurité des données du patient.



# CHAPITRE 16

## SÉCURITÉ

La sécurité est l'un des droits fondamentaux des citoyens, en particulier en ce qu'elle lui garantit de vivre sereinement et de circuler librement. La sécurité est de la responsabilité de tout dirigeant. Assurer la sécurité est un service public essentiel dans un Etat de droit. C'est l'exercice de la puissance publique dans ce qu'elle a de plus fort.

Pour le PS, plusieurs idées clés doivent orienter la politique de sécurité :

- Les problèmes de délinquance et d'insécurité doivent être traités dans une approche globale, qui intègre les dimensions pénales et sociales. Recherche de cohésion sociale, travail sur la citoyenneté pour tous et sur la prévention de la délinquance sont indissociables.
- La mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces articule approche préventive et approche répressive ; elle implique la coordination des différents acteurs ; Police, Justice, Ville, associations. Il faut rompre avec l'opposition entre prévention et répression, en utilisant des instances qui permettent de les faire fonctionner ensemble.
- Le bourgmestre est l'élu le plus proche des préoccupations des citoyens ; responsable de l'ordre public, il peut organiser un cadre partenarial, le décroisement des secteurs, dans la recherche d'une plus grande cohésion sociale.

### Proposition 165

#### La sécurité, monopole d'Etat

La vision libérale consistant à réduire les missions exercées par l'Etat a trouvé à s'appliquer dans bien des domaines, entre autres en matière de sécurité et de justice. Il y a chez certains une tendance manifeste à priver l'Etat de ses compétences régaliennes. Nous avons tous en tête ces quartiers américains formés de villas huppées au gazon verdoyant, entourés de murs protecteurs et de fils barbelés et dont la sécurité est assurée par des vigiles privés. En Belgique aussi, la privatisation de certaines missions aujourd'hui prises en charge par les services de police, voire l'armée, est une idée qui fait son chemin dans certains partis de droite. Ainsi, une proposition de loi déposée par l'Open VLD le 2 décembre 2014 « modifiant la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière en ce qui concerne la prise en charge de missions de police » prévoit que certaines tâches de sécurité soient prises en charge par le secteur privé. Aux yeux des libéraux flamands, pourraient notamment être privatisés les patrouilles mobiles dans des zones résidentielles ou commerçantes, la gestion d'images prises sur la voie publique, le contrôle d'identité à titre préventif, le contrôle des frontières, l'assistance lors de certains contrôles routiers, etc. De même, le « Plan d'attaque 2017 » du ministre de l'Intérieur préconise de confier au secteur privé des missions telles que la recherche d'explosifs par des maîtres-chiens, le convoyage d'objets saisis, le gardiennage dans les palais de justice et le visionnage d'images de surveillance.

Pour les progressistes en général, et pour les socialistes en particulier, le monopole de la violence légitime constitue l'essence même de l'Etat régalien. C'est donc à l'Etat dans ses différentes composantes, et à elles seules, via les services de police, d'assurer l'exercice des compétences essentielles de sécurité.

Confier la prérogative de la sécurité à un service public n'est pas une position dogmatique de la part des socialistes. Elle est avant tout guidée par des raisons démocratiques et d'efficacité.

Limiter la liberté d'autrui, exercer sur lui une contrainte est un acte dont il faut user avec grande précaution. Le respect strict de la loi s'impose afin d'offrir au citoyen toutes les garanties que l'arbitraire est évité. Pour les socialistes, l'exercice du maintien de la sécurité est une composante de l'Etat de droit sur laquelle il lui appartient d'avoir une maîtrise démocratique directe. La police (fédérale ou locale) et ses agents veillent à agir pour le bien-être de tous et à garantir l'impartialité de l'action publique vis-à-vis des citoyens. Privatiser des missions de sécurité qui relèvent aujourd'hui de l'Etat poserait inévitablement la question de la défense de l'intérêt général. Qui mieux que des policiers, représentants de l'Etat, peut garantir un traitement juste du citoyen ? L'usage de la force publique ne peut être privatisé et doit s'exercer sans arbitraire et sans discrimination.

Au-delà de cette volonté de préserver la démocratie et de veiller à l'intérêt général, recourir à un service public pour garantir la sécurité relève aussi d'un souci d'efficacité. La sécurisation de sites par des services privés risque d'induire un déplacement de la criminalité. Ainsi, sécuriser uniquement certains lieux (comme un quartier, une ville, un parc, une rue, etc.) conduit à concentrer l'insécurité dans d'autres quartiers où la population ne dispose pas des moyens nécessaires pour faire appel à des services de sécurité privés. L'exemple des Etats-Unis est parlant à cet égard. La privatisation de la sécurité, à l'instar d'autres politiques de privatisation, crée et renforce l'inégalité. Pour les socialistes, la sécurité doit être assurée pour tous, partout, tout le temps, dans les mêmes conditions. Le recours au gardiennage privé doit se faire dans le cadre de missions strictement définies, sans que ses prestataires puissent, pour une quelconque raison, exercer les missions qui sont confiées au Service Public, comme le contrôle d'identité ou la privation de liberté.

## **Proposition 166**

### **La proximité comme leitmotiv de la police locale**

Pour le PS, la mission de la police ne se limite pas à assurer la sécurité et le maintien de l'ordre. La cohésion sociale constitue notamment un objectif essentiel, auquel doivent s'attacher les forces de l'ordre.

Le concept de police de proximité (*community policing*) traduit cette approche plus large des missions de la police. Les socialistes estiment qu'elle est la plus pertinente pour rencontrer l'ensemble des compétences confiées aux services de police, singulièrement celles de la police locale. La police de proximité articule son travail avec celui d'autres acteurs : les agents de prévention, les éducateurs, les stewards urbains, les intervenants psycho-sociaux, les acteurs de plans de cohésion sociale, etc.

La traduction du principe de police de proximité exige une présence physique en rue. C'est par une présence renforcée et visible, dans les quartiers, que la sécurité et le sentiment de sécurité seront assurés. Les agents de police présents sur le terrain développent un réseau auprès des citoyens, s'informent en permanence des faits et agissements qui surviennent dans les secteurs dont ils ont la charge, affinent leurs connaissances des réalités sociales et des habitants. Pour concrétiser véritablement le principe de police de proximité, les socialistes préconisent notamment d'accroître significativement les engagements de nouveaux policiers. Leur mission première est d'être présents en rue. Pour cela, il serait judicieux de réduire au maximum les tâches administratives des policiers locaux, de lutter contre le transfert de charges venant de la police fédérale et de limiter les sollicitations des autorités judiciaires, afin de libérer du temps à consacrer aux citoyens. Il faut en outre punir davantage les incivilités.

Aujourd'hui, renouer le lien entre la police et les citoyens est primordial. La police doit intégrer la diversité de la population dans son fonctionnement et ses services. À cet effet, il faut :

- favoriser l'engagement d'agents vivant sur le territoire de la zone de police ;
- mettre en place des lieux de discussions entre la police et la diversité ;
- lutter contre les contrôles «au faciès»;
- favoriser la formation des agents aux thématiques liées à la diversité, à la cohésion sociale et à la dimension de genre.

## **Proposition 167**

### **Une police fédérale à la pointe de l'efficacité et de la performance**

La police fédérale s'est vu confier par la loi deux compétences principales : l'appui aux zones de police locale et des missions de police spécialisée. Ainsi, la police judiciaire fédérale est spécialisée dans tous les phénomènes de criminalité de grande ampleur, c'est-à-dire ceux qui dépassent le cadre d'une zone de police ou d'un arrondissement judiciaire. Au sein de la police judiciaire fédérale, la police technique et scientifique joue un rôle crucial dans la résolution des enquêtes complexes en ce qu'elle est notamment chargée de l'analyse des données, échantillons et empreintes. La police judiciaire fédérale est compétente pour toutes les matières concernant le terrorisme, la délinquance itinérante et de longue durée, la délinquance économique et financière (blanchiment, fraudes fiscales, la corruption), le trafic et la traite d'êtres humains, la criminalité informatique, trafic de drogues et les infractions qui en découlent, etc.

En 2019, il manquera 3.000 policiers à la police fédérale selon la commissaire générale, s'exprimant dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016. La norme de recrutement annuel appliquée par l'actuel gouvernement fédéral réduit de 400 agents le nombre qu'ils auraient été en exécution de la norme utilisée sous le gouvernement Di Rupo.

Au regard de l'importance de ces compétences, il est indispensable que la police fédérale dispose de l'expertise requise pour les assumer complètement. Il en va de la sécurité publique et de la quiétude des citoyens. Il s'agit donc de garantir que les effectifs suffisants et de qualité seront effectivement affectés à la police fédérale. Pour le PS, c'est la condition sine qua non d'un service public de qualité, indispensable dans le domaine de la sécurité.

## **Proposition 168**

### **L'efficacité dans la lutte contre le terrorisme**

Notre pays a connu, le 22 mars 2016, un double attentat revendiqué par l'organisation terroriste « Etat islamique ». A la suite de ce drame, la Chambre a mis en place une commission d'enquête chargée d'identifier les dysfonctionnements au sein des services de sécurité et de formuler des recommandations pour améliorer la lutte contre le terrorisme dans notre pays.

La lutte contre le terrorisme requiert de la finesse et une surveillance renforcée en permanence. Il convient à la fois de se donner les moyens de lutter avec force et vigueur contre la barbarie terroriste et de veiller à respecter les balises de l'Etat de droit, notamment en termes de libertés individuelles. Il faut travailler sur la prévention avec l'aide des polices locales, en particulier des policiers de quartier.

Au regard des travaux de la commission d'enquête et des constats qu'elle a pu poser, les socialistes considèrent que des avancées sensibles doivent être obtenues pour améliorer l'organisation des services de sécurité.

Les actes terroristes perpétrés par Daesh imposent à la Belgique comme aux autres pays de mettre en œuvre une approche intégrée et globale de ces phénomènes. On ne peut se satisfaire de politiques segmentées et compartimentées. Notre pays doit se doter d'une organisation d'ensemble qui permette de lutter contre le terrorisme. Cela suppose un travail concomitant de prévention (pour éviter le fanatisme, notamment par l'éducation), de proactivité (pour déjouer les attentats), de répression (pour infliger des sanctions lorsque des actes sont perpétrés, par les institutions judiciaires) et de suivi (pour réinsérer les délinquants dans la société et éviter la récidive). Au sein des services de police, l'articulation doit être optimale entre la police locale et la police fédérale. Les informations recueillies par les policiers locaux sont précieuses et fournissent des éléments utiles à la police fédérale tant pour éviter que des attentats ne soient commis que pour participer au dénouement des affaires terroristes.

Les socialistes plaident pour la mise en place effective d'une véritable « chaîne de sécurité », associant l'ensemble des services ayant à agir contre le terrorisme.

A cet égard, la police fédérale doit revoir son organisation interne. La distinction entre police administrative et police judiciaire peut conduire à un manque d'appréhension du phénomène terroriste dans sa globalité. Il faut renforcer le fonctionnement intégré au sein de la police fédérale en matière de terrorisme, ce qui implique une unité de direction et une chaîne de commandement clarifiée. Pour le PS, ces mêmes principes valent également pour la police judiciaire. Aujourd'hui, la police judiciaire fédérale comprend cinq branches spécialisées. Il importe que chacune d'elles développe un savoir-faire spécifique et qu'elles s'inscrivent dans une coordination renforcée par rapport à la situation actuelle.

Les services de renseignement civil (la Sûreté de l'Etat) et militaire (le Service général du renseignement et de la sécurité) doivent être mieux intégrés à la chaîne d'information. L'un des constats de la commission d'enquête pointe une position d'information trop faible pour détecter en temps utile les projets terroristes et prévenir les attentats. Les deux services de renseignement doivent donc faire de la lutte contre le terrorisme une priorité, parmi les nombreuses tâches qui leur sont confiées ; ils doivent aussi être placés en position de pouvoir exercer réellement cette priorité, ce qui suppose de disposer de personnels expérimentés et des crédits nécessaires.

Enfin, les socialistes appellent à une coopération renforcée entre les services belges de sécurité, mais aussi entre les services de sécurité au niveau européen et international.

### **Proposition 169**

#### **Un financement adéquat des services de sécurité ainsi que des services de prévention sociale**

Les propositions socialistes en matière de sécurité, exposées ci-avant, soulignent chacune la nécessité d'accorder aux services concernés les moyens financiers et humains indispensables à l'exercice de leurs tâches.

La bonne marche et la pleine exécution des missions confiées à la police fédérale exigent que les moyens budgétaires y alloués soient suffisants. Le gouvernement fédéral actuel a pourtant réduit les crédits alloués à la police fédérale, alors que les besoins ont crû. Il en va de même avec le financement des zones de police locale. La dotation fédérale aux zones de police s'élevait en 2014 à 748 millions d'euros (gouvernement Di Rupo). Ce montant a été réduit de 38 millions en 2015 et de 30 millions supplémentaires en 2016. En 2017, on a pu constater une progression de 17 millions du montant de la dotation fédérale aux zones, couvrant l'indexation, mais laissant béant le trou creusé les deux années précédentes.

Par ailleurs, les services de prévention sociale des insécurités urbaines mis en place à partir de 1993 dans le cadre des contrats de sécurité ont fait leurs preuves. Pour le Parti Socialiste, le financement suffisant et pérenne de ces dispositifs doit être garanti.

Les attentats de Bruxelles et Zaventem et le risque de menace d'attentats sur le territoire belge exigent que des moyens complémentaires soient accordés aux divers services appelés à jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme et la prévention du radicalisme violent.

Pour les socialistes, en synthèse, la sécurité doit se concevoir comme une fonction de base, essentielle, d'un Etat de droit. Tous les services publics qui concourent au maintien de la sécurité doivent disposer des moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Enfin, une formation continue et spécifique, en fonction des évolutions des nouvelles technologies et de la société est primordiale pour que les policiers puissent accomplir leur fonction.

### **Proposition 170**

#### **Des services de sécurité civils efficaces**

En Wallonie, avec le soutien de la Région, les provinces doivent progressivement se substituer aux communes dans un esprit de supracommunalité, afin de financer les zones de secours et d'en assumer la pleine gestion.

Parallèlement, les socialistes défendent le maintien des casernes de protection civile équitablement réparties sur le territoire national.







**PARTI SOCIALISTE**

13, Boulevard de l'Empereur

1000 Bruxelles

[info@ps.be](mailto:info@ps.be)

02/548.32.11